157

JOHN CARTER BROWN
LIBRARY

Vartan Gregorian
EIGHTEENTH-CENTURY
BOOK FUND

ÉTAT ACTUEL
DE L'INDE,

Et considérations sur les établissemens & le commerce de la France dans cette partie du monde, sur les améliorations dont ils sont susceptibles, & sur la meilleure maniere d'y faire le commerce.

Tu, quid ego & populus mecum desideret, audi.

A LONDRES,
Et se trouve à PARIS,
Chez Madame veuve LAURENT PRAULT, Libraire,
quai des Augustins, n°. 46.

1787.

RPJCB

AVANT-PROPOS.

JE ſuis Actionnaire de la nouvelle Compagnie des Indes. A ſa formation j'y ai placé une partie de ma fortune, non pour agioter, je ne ſuis pas joueur, mais croyant bien employer mes fonds. Dans ma façon de penſer, j'eſtimois que le commerce qui lui étoit confié devoit proſpérer quand il ſeroit entrepris avec des fonds ſuffiſans, & quand cette Compagnie ne ſe mêleroit que de ſon commerce, le Roi conſervant l'exercice de la ſouveraineté & ſupportant ſes charges.

J'aime mieux écouter que parler. Mais entendant perpétuellement sonner le mot de *liberté*, crier haro après le monopole, par des gens que leur seul intérêt guide ; voyant le Public prendre des préjugés sur une question où ceux qui attaquent font grand bruit, & ceux qui ont à se défendre ne disent rien, j'ai pensé qu'en publiant ce petit Ouvrage, la question pourroit être mieux entendue & devenir plus à la portée de tout le monde.

Nota. Plusieurs fautes s'étant glissées dans l'impression, le Lecteur est prié de consulter l'*Errata* qui est à la fin de l'Ouvrage.

ÉTAT ACTUEL DE L'INDE,

Et considérations sur les établissemens & le commerce de la France dans cette partie du monde, sur les améliorations dont ils sont susceptibles, & sur la meilleure maniere d'y faire le commerce.

On comprend en France, sous la dénomination d'établissement des grandes Indes, non-seulement toutes les colonies & comptoirs de la nation au sud & à l'est de l'Asie, mais aussi tous ses établissemens & postes à l'est de l'Afrique.

La paix dont nous jouiſſons doit ranimer l'attention du Miniſtere ſur cet objet important ; & le progrès de nos établiſſemens conſolidera & accroîtra notre commerce dans ces contrées.

On examinera dans ce Précis ſucceſſivement toutes les parties de cette vaſte étendue de pays, ſuivant leur poſition géographique. Mais malgré la préciſion la plus ſtricte qu'on ſe propoſe d'obſerver, on ne peut éviter les détails néceſſaires pour pouvoir donner des idées juſtes de l'état actuel de ces pays célebres & de la part que nous pouvons prendre à leur commerce. On finira par établir l'utilité que nous devons nous flatter d'en retirer, & enfin l'opinion qui ſemble la plus juſte ſur la meilleure maniere de le ſuivre.

État ancien & actuel de la côte orientale d'Afrique.

Les côtes orientales de l'Afrique, depuis le cap des Aiguilles jusqu'à celui de Guardafui, forment un espace de 1400 lieues. Elles s'étendent depuis le 35e degré de latitude méridionale, jusqu'au 12e de latitude septentrionale.

Après que les Portugais eurent découvert le cap de Bonne-Espérance, leurs navigateurs suivirent & fréquentèrent la côte orientale de l'Afrique. Les Arabes, alors en possession du commerce de l'Inde, faisoient une traite considérable sur cette côte : ils en tiroient beaucoup d'or; & ce métal leur servoit à acheter les marchandises de l'Inde qu'ils rapportoient dans leur pays & dans leurs établissemens de cette partie de l'Afrique.

Les Portugais s'emparerent bientôt de

ce commerce par la force; ils formerent des colonies, bâtirent des fortereſſes & mirent des garniſons à Sofala, Mozambique, Quiloa, Montbaſe & Melinde.

Dans ces tems où aucune nation Européenne n'étoit entrée en concurrence avec eux, ils faiſoient, ſur toute la côte orientale d'Afrique, une traite d'or aſſez conſidérable pour fournir aux achats des cargaiſons qui ſe raſſembloient à Goa, & qui, de cette ville, étoient tranſportées en Europe (*a*).

Les Portugais alors n'avoient pas découvert les mines du Brézil; les grands établiſſemens qu'ils y ont formés, étoient dans la foibleſſe de leur naiſſance. Les Eſpagnols s'occupoient à affermir leurs conquêtes du Mexique & du Pérou :

(*a*) Dans le tems brillant du commerce des Portugais ſur la côte orientale d'Afrique, ils tiroient, ſuivant les Ecrivains contemporains, par la traite de leurs comptoirs & les tributs qu'ils levoient, juſqu'à quatorze millions par an, en or ou en argent.

l'argent & l'or étoient rares en Europe. Tous les aventuriers du royaume de Portugal accouroient au port de Lisbonne pour s'y embarquer, dans le desir de s'enrichir par des voyages. Le commerce se faisoit les armes à la main. On n'avoit pas l'idée d'envoyer des fonds d'Europe pour acheter des marchandises dans l'Inde ; & quand on auroit eu cette idée, la rareté des métaux l'eût fait abandonner.

La décadence de la puissance des Portugais dans l'Inde, entraîna aussi celle de leurs établissemens sur la côte orientale d'Afrique. Les Arabes n'ayant plus à les redouter, commencerent à y reparoître ; mais leur commerce est resté languissant. Les Portugais n'ont plus qu'un poste très-médiocre à Mozambique, & d'autres plus foibles sur les côtes voisines. On y voit arriver peu de vaisseaux de leur nation : ils recueillent toujours un peu d'or de leur négoce dans l'intérieur du

pays. Leur principal ſoutien eſt la traite des Negres. Le plus petit nombre de ces eſclaves eſt tranſporté au Brézil : le plus grand nombre leur eſt acheté par les nations étrangeres. Il eſt eſſentiel d'obſerver que de toutes les côtes d'Afrique, Mozambique eſt celle où les Negres ſont à meilleur marché.

Les Hollandois, en formant un établiſſement au cap de Bonne-Eſpérance, l'ont entiérement ſoumis à leur Compagnie des Indes Orientales. Elle s'en eſt foiblement occupée ; ce qui en a longtems retardé les progrès. Le commerce étant interdit à leurs colons, ils ſe ſont tous rendus cultivateurs ; mais ils ſont des cultivateurs aiſés. On voit peu de vaiſſeaux Hollandois paroître ſur la côte orientale d'Afrique, ſi ce n'eſt pour ſe procurer quelques eſclaves, qu'ils vendent au cap & qu'ils achetent principalement à Mozambique.

Les Anglois occupés du ſoutien de

leurs établiſſemens ſur les deux côtes de l'Indoſtan & au Bengale, n'ayant d'ailleurs aucuns comptoirs ni poſtes ſur la côte orientale d'Afrique, ni même dans ſon voiſinage, en ont négligé très-long-tems le commerce. Cependant depuis une trentaine d'années, ils envoyent aſſez fréquemment un vaiſſeau & quelquefois deux, traiter à la côte orientale d'Afrique, principalement ſur la riviere de Séna ou Cuama & côtes voiſines. Les Impériaux, en formant dans les Pays-Bas une Compagnie des Indes d'après les projets de M. Bolts, avoient établi un poſte à la baye de Lagoa: cette Compagnie n'ayant pas été ſoutenue, s'eſt ruinée; la foibleſſe de ſes fonds, ſes fautes & le défaut d'économie dans ſes armemens, ont beaucoup contribué à précipiter ſa chûte. Le fort de la baye de Lagoa a été abandonné depuis trois ans.

Aucune nation ne ſe trouve dans une

position plus avantageuse que la France, pour faire le commerce de la côte orientale d'Afrique, à cause de ses colonies des îles de France & de Bourbon. Le besoin de Negres pour ces îles & même pour nos îles à sucre en Amérique, nous le rend indispensable. Si notre traite étoit mieux établie, nous ne serions pas obligés de les acheter de la seconde main des Portugais de Mozambique, & nous traiterions par nous-mêmes à la côte. Nous ne les payerions plus en piastres; mais nous nous les procurerions, pour la plus grande partie, par l'échange de marchandises. Enfin nous pourrions tirer de l'or de cette côte par notre commerce, au lieu d'y porter de l'argent pour le soutenir.

L'intérieur du pays est actuellement moins connu qu'il ne l'étoit il y a deux cents ans. Les mines d'or qui ont rendu ce métal autrefois commun sur ces côtes, sont situées dans l'intérieur des terres,

comme celles de Galam au Sénégal. La riviere de Séna, appellée auſſi Cuama & Zambeſe, eſt navigable fort avant dans l'intérieur de l'Afrique. Le Monomotapa, dont on a imprimé tant de fables, & qui eſt regardé avec beaucoup de vraiſemblance comme l'ancien Ophir, a été un empire puiſſant autrefois ; mais le peu d'avancement en civiliſation de ces peuples, n'a pu rendre parmi eux aucune conſtitution aſſez perfectionnée pour être ſtable & aſſurer à leur empire une longue durée. Il paroît que cette puiſſance s'eſt anéantie, en ſe ſubdiviſant en une infinité de petites ſeigneuries ou principautés.

Ce ſeroit une folie de former des expéditions, comme les Portugais ont fait autrefois, pour la recherche & la conquête des mines de ce pays : mais il paroîtroit convenable d'encourager la traite directe à cette côte ; & ſi, d'après les connoiſſances qu'on pourroit acquérir

ſur l'intérieur du pays, on voyoit qu'il fût à propos d'y établir par la ſuite quelques poſtes fixes, pour la protection du commerce, le Gouvernement devroit alors ſe déterminer à faire cette dépenſe.

Dans l'inſtant actuel, la traite des Negres à cette côte eſt un objet très-intéreſſant pour notre commerce, par l'abondance & le bon marché de ces malheureuſes victimes de la barbarie de ces climats, par le beſoin qu'en ont nos îles de France & de Bourbon pour l'accroiſſement de leur culture, par la facilité de vendre ce qui s'en traitera au-delà du beſoin de ces deux îles dans nos colonies d'Amérique, & même dans celles des Eſpagnols. Ils ont eu recours aux Anglois, pour leur fournir des Noirs. Nous aurions eu la préférence ; & ils nous l'accorderoient encore, ſi nous ſavions profiter de notre alliance avec eux & des circonſtances.

De l'Iſle de Madagaſcar.

Cette île, une des plus grandes du monde connu, ſitué à l'eſt de l'Afrique, s'étend du ſud au nord depuis le 25e degré de latitude méridionale, juſqu'au 12e. Elle a 350 lieues de longueur; ſa largeur eſt inégale & eſt plus conſidérable dans ſa partie méridionale où elle s'étend juſqu'à 80 lieues : mais elle ſe réduit enſuite beaucoup. Elle n'a que 40 lieues dans ſa partie ſeptentrionale, & même moins aux approches du cap Natal ou d'Ambre, qui forme ſon extrémité.

Le canal qui la ſépare de l'Afrique a 200 lieues dans ſa plus grande largeur, & 100 dans ſa moindre. Il a été longtems la route ſuivie pour ſe rendre dans l'Inde; aujourd'hui il n'y a plus que quelques vaiſſeaux anglois qui y paſſent pour aller à Bombay & à Surate. Dans

cette route, ils relâchent assez fréquemment à la baye de Saint-Augustin à Madagascar.

Comme nous avons des prétentions mieux fondées qu'aucune autre nation européenne sur cette île, il auroit été de l'intérêt de la France d'interdire aux Anglois, par le dernier traité de paix, le pouvoir d'y faire aucun établissement.

Les idées romanesques qu'on s'étoit formées de Madagascar, d'après les premiers voyages particuliers des François dans l'Inde, donnerent lieu à une tentative pour s'y établir sous le ministere du Cardinal de Richelieu. Cette entreprise n'ayant pas été soutenue, ne réussit pas; on reprit ce projet vingt ans après: mais le mauvais choix des hommes qu'on y envoya, & la conduite extravagante de ceux qui les commandoient, empêcherent le progrès de cet établissement, & entraînerent sa ruine.

La population de cette île est assez

considérable pour l'état de barbarie où elle est encore. Quelques-uns la portent à 1500 mille âmes, & ceux qui l'estiment au plus bas, la font monter à un million. Le pays est divisé en peuplades indépendantes, qui ont chacune leur Chef ou Seigneur, appellé *Dian*. Les bestiaux y sont abondans, le riz & les vivres à bas-prix. Les ravages des ouragans fréquens qui détruisent souvent les récoltes aux îles de France & de Bourbon, la cherté de la viande & de tous les besoins des vaisseaux & escadres qui y relâchent, ont donné lieu à un cabotage perpétuel de ces îles à Madagascar. Cette traite est encore soutenue par la facilité d'y acheter des esclaves, souvent à un prix favorable. Chaque nation Madecasse cherche à se défaire des prisonniers faits dans ses guerres contre ses voisins, & à en tirer profit en les vendant.

Ces divisions, ce partage d'intérêts opposés, rendant les naturels de Mada-

gaſcar peu redoutables, & l'eſpoir de pouvoir ſe diſpenſer d'avoir recours aux Hollandois du Cap, dans les temps de diſette & de beſoin, on fait renaître celui de s'établir ſolidement à Madagaſcar. Peut-être même avoit-on ſecrettement l'idée de ſoumettre cette grande île à notre domination. On a dépenſé, dans ces vues, beaucoup d'argent ſous le miniſtere de M. de Boynes. Il eſt malheureux qu'on ait adopté alors des projets mal conçus, & qu'on en ait confié l'exécution à des hommes avides : ces dépenſes ont été inutiles; elles ont occaſionné la perte de beaucoup de ſoldats; rien n'a réuſſi.

Le fort Dauphin, Foulpointe & la Baye d'Antongil ſont les principaux lieux de Madagaſcar, où nos vaiſſeaux abordent. Ils ſont tous ſur la côte de l'eſt, qui eſt preſque la ſeule que nous fréquentions : nous n'y entretenons point de poſtes permanens.

Le fort Dauphin a été conſtruit au ſud-eſt de l'île, lorſqu'on eſſaya de s'y établir au commencement du regne de Louis XIV. C'étoit le ſéjour du Gouverneur, & le point de réunion de nos aventuriers : on y avoit fait quelques défrichemens ; tout a été abandonné. Le port eſt aſſez sûr ; mais le mouillage n'eſt bon que pour cinq ou ſix navires. Ce canton eſt un des moins mal ſains de l'île, & un des moins fertiles. Fort Dauphin.

Foulpointe eſt ſitué beaucoup plus au nord. L'abord en eſt plus voiſin des îles de France & de Bourbon ; ſa rade eſt formée par un recif qui arrête l'impétuoſité des vagues de la mer ; & le mouillage eſt dans un barachoy aſſez profond que la nature a formé au milieu de cet écueil ; la traite y eſt facile & favorable. Foulpointe.

La baye d'Antongil eſt un golfe de plus de vingt lieues de profondeur ; ſon ouverture en a douze : ſe rétréciſſant Baye d'Antongil.

graduellement, elle a encore ſix lieues de largeur à ſon extrémité intérieure. Dans cette partie, près l'embouchure de la petite riviere d'Emballe, ſe trouve une anſe à laquelle on a donné le nom de Port-Choiſeul. Le mouillage y eſt bon, & eſt couvert par une petite île, nommée île Maroſſe. La baye d'Antongil & ſes environs ſont la partie de Madagaſcar où la traite eſt la plus abondante en riz. C'eſt auſſi un des lieux des plus mal ſains de l'île.

M. de Boynes l'avoit choiſi pour y faire un établiſſement. Il en donna le commandement & la direction au ſieur Beniousky, Gentilhomme Hongrois, aventurier célebre, auſſi brave que nos plus renommés capitaines de Flibuſtiers, mais auſſi dépravé qu'eux dans ſa conduite. Il ne s'y eſt occuppé que de rapines. Ayant eu l'adreſſe d'éviter d'être arrêté, lorſqu'on réſolut de le rappeller, il revint en France. N'ayant pu, malgré ſon audace & ſes intrigues,

intrigues, réuſſir à ſe faire employer de nouveau, il paſſa en Angleterre ; & quoiqu'on lui eût accordé le grade de Brigadier des Armées du Roi, il ne rougit pas d'y ramaſſer une troupe d'aventuriers avec leſquels il chercha à faire un établiſſement à Bombetot, dans le nord-oueſt de l'île. Cette entrepriſe n'ayant pas été avouée du Gouvernement Anglois, on envoya un détachement de troupes de l'île de France, pour le contenir ou le chaſſer de Madagaſcar. Il a été tué l'année derniere dans une rencontre. Il faut eſpérer que cet événement fera tomber ce commencement d'établiſſement, & dégoûtera les étrangers de ſe livrer à de nouveaux projets.

Nous devons, pour la conſervation de nos colonies des îles de France & de Bourbon & de nos établiſſemens dans l'Inde, nous oppoſer à tous ceux qu'on voudroit former dans cette île.

Il ſeroit ſur-tout de notre intérêt de Port Louquès.

nous assurer de la possession du port de Louquès : ce port naturel, le meilleur de Madagascar, peut recevoir les plus forts vaisseaux de guerre, & servir de relâche à la flotte la plus nombreuse. Il est situé sur la côte de l'est, à 50 lieues au nord de la baye d'Antongil. Plusieurs navires anglois, allant ou revenant de Bombay, y ont relâché ; il seroit fort dangereux pour nous qu'ils y fissent un établissement. On assure que l'air y est bien plus sain qu'à la baye d'Antongil, & les rafraîchissemens aussi faciles à se procurer.

En général toutes les côtes de Madagascar sont mal saines, par les exhalaisons malignes des eaux stagnantes. L'industrie des habitans n'est point encore assez élevée, & leur commerce est trop borné, pour leur avoir fait naître l'idée de leur donner de l'écoulement par le travail. Il est difficile d'y séjourner longtems sans y gagner des fievres meur-

trieres. Cet inconvénient ſera toujours un grand obſtacle aux établiſſemens qu'on voudra former dans cette île, & en retardera les progrès. L'intérieur du pays eſt plus ſalubre, étant plus élevé.

Comme nos beſoins & l'intérêt du commerce nous rameneront toujours ſur ſes côtes, ſi on ſe décidoit à y former quelques établiſſemens, il conviendroit de les concerter d'après des plans mieux digérés que ceux qu'on a ſuivis juſqu'à préſent. Il faudroit établir d'abord des comptoirs, s'attacher les Dians ou petits Chefs de leur voiſinage, par quelques préſens; traiter paiſiblement avec leurs ſujets, ne ſe mêler d'aucunes de leurs querelles, s'induſtrier pour les habituer à échanger ce qu'ils peuvent nous fournir, contre des marchandiſes & autres objets de commerce, & non pas contre des piaſtres. Les Arabes qui fréquentent le nord-oueſt de l'île, trouvent le moyen de les repomper des naturels par des

échanges; pourquoi ne trouverions-nous pas le moyen de faire les nôtres ſans en donner ? On établiroit auprès de chaque comptoir des caſes de traiteurs. On feroit en ſorte que chacun de ces poſtes devînt un lieu de commerce en réputation parmi les habitans de l'île, afin qu'ils y amenaſſent leurs beſtiaux, y apportaſſent leur riz, & tout ce qui nous eſt néceſſaire. En laiſſant dans ces poſtes quelques ſoldats pour les garantir de toutes entrepriſes de la part des naturels du pays, il ne faudroit pas augmenter ces troupes au point de les intimider & de leur en faire fuir le voiſinage.

Que la bonne foi préſide à tous les échanges ; que la confiance & l'avantage réciproque aſſurent leur exécution & non la crainte & la force, notre commerce s'accroîtra. Si l'on veut avoir un territoire autour de chaque comptoir ou poſte, il convient de l'acquérir du Dian & des

habitans, imitant les traités semblables faits par les Hollandois avec les Chefs des tribus Hottentotes. Ces sortes de traités ont toujours réussi & maintenu la paix. Alors s'il se faisoit quelques cultures, & quelques habitations autour des comptoirs, les récoltes seroient moissonnées tranquillement, la sûreté dans ces possessions y accroîtroit la population, & ces comptoirs deviendroient des bourgs qui ne manqueroient de rien & qui offriroient des relâches peu coûteuses aux navigateurs.

Par des voyages réglés, on fourniroit l'île de France de viande fraîche. Elle y coûte en tems de paix ordinairement 20 sols la livre. L'intelligence de ceux qui conduiront ce commerce peut la faire tomber à 6 sols, en se conservant encore des profits raisonnables. On peut aussi dans ces comptoirs faire des salaisons, à un prix très-bas. Le riz sera toujours un objet d'exportation favorable, puisqu'on

en a besoin à l'île de France depuis 2 jusqu'à 4 & 5 millions pesant. On en a tiré jusqu'à 3 millions dans des années, de Madagascar. Ne coûtant pas plus de 30 à 40 sols la gamelle de 100 à 120 livres poids de marc, on en exportera beaucoup plus, quand la confiance aura établi par-tout la facilité des échanges : on tirera aussi de cette île plusieurs especes de bois de construction, des bois précieux & sur-tout beaucoup d'ébene.

Cette confiance nous ouvrira des communications dans toutes les parties intérieures de l'île. C'est alors qu'on parviendra à la bien connoître, & qu'on jugera sainement des avantages qu'on en pourra tirer. On vérifiera pour-lors aussi si tout ce qu'on a dit sur les minéraux & autres objets précieux qu'on croit qu'elle renferme, est vrai, ou seulement le récit des illusions de l'imagination échauffée de quelques aventuriers.

La traite des Negres demande bien de

la circonſpection dans ſa conduite, pour ne pas aliéner l'eſprit des naturels. Si nous achetons les priſonniers faits dans les guerres des petites nations qui partagent la poſſeſſion de cette île; ſi l'avantage de tirer un prix de la vente de ces malheureux, leur évite la mort cruelle à laquelle, ſans cette reſſource, le vainqueur barbare les deſtineroit, il ne faut pas que l'eſpoir de tirer un prix de la vente de leurs ſemblables, ſoit jamais une cauſe de guerre entre ces nations. Nous détruirons les idées défavorables qu'elles ſe ſont formées de nous à cet égard, en vivant en paix avec toutes, & nous rendant les médiateurs de leurs différends, autant qu'il ſera poſſible, ſans y prendre jamais de part, comme on l'a déjà obſervé.

De l'île de Bourbon.

L'île de Bourbon, appellée ci-devant

île de Maſcarenhas, a été établie avec les débris de notre petite colonie du Fort Dauphin de Madagaſcar. Elle s'eſt élevée ſeule dans ce climat tempéré & ſain, & a proſpéré dans l'oubli où elle a été long-temps abandonnée. Elle eſt plus grande que l'île de France, & les terres y ſont meilleures ; mais un grand tiers de l'île a été brûlé par un volcan qui n'eſt point encore éteint. Elle eſt remplie de mornes difficiles à cultiver à cauſe de la rapidité de leurs pentes, & de montagnes très-élevées dont les ſommets inacceſſibles en grande partie ſont arides. Elle n'a point de port ; on y trouve ſeulement des rades peu sûres : cependant, elle eſt, & ſera toujours d'un grand ſecours pour l'île de France, par la quantité de grains & de proviſions de toutes eſpeces qu'on en retire.

Sa population excede 6000 blancs & 26,000 noirs. Elle peut ſe ſoutenir par elle-même, & n'a beſoin d'aucun ſecours

du Gouvernement. Ses habitans jouiſſent d'une aiſance honnête dans la ſimplicité de leurs mœurs qui ne ſont point encore corrompues ; ils ſont attachés à leur ſol & n'ont pas l'eſprit de retour dans la métropole, où ils n'ont pour la plus part point de famille. D'ailleurs, ils ne ſont pas aſſez riches pour y réaliſer une fortune capable de remplacer le bien être dont ils jouiſſent dans leur habitation.

Le café de cette île eſt après celui de Moka, le plus eſtimé que l'on connoiſſe. La culture en eſt bien diminuée depuis quelques années, ſoit parce qu'il en eſt beaucoup péri par les ouragans, ſoit qu'on n'en retire plus aſſez de profit. On a voulu eſſayer de la remplacer par celle de l'indigo ; il s'y fait auſſi un peu de coton. Il eſt inutile de s'étendre davantage ſur cette île parfaitement connue.

De l'île de France.

Cette île, découverte par les Portu-

gais, reçut d'eux le nom d'île de Cerne. Les Hollandois y ayant commencé un établiſſement qu'ils abandonnerent, pour ſe fixer au Cap de Bonne-Eſpérance, l'avoient nommée île Maurice. En nous y établiſſant, nous avons auſſi changé ſon nom qui s'eſt enfin fixé. Elle eſt ſituée à 40 lieues au nord-d'eſt de l'île de Bourbon. Le terrein n'y eſt pas ſi bon, & eſt fort pierreux, mais cultivable partout, même dans ſes mornes, ou montagnes qui ſont d'une élévation modérée. Elle eſt arroſée par une multitude de ruiſſeaux; le ciel y eſt ſerein, & l'air pur & ſain.

On n'a commencé qu'en 1735 à s'occuper ſérieuſement de ſon établiſſement. M. de la Bourdonnais, Gouverneur de l'île de Bourbon pour la Compagnie des Indes, ſentit l'importance de l'île de France, qui offroit deux bons ports pour la relâche de nos vaiſſeaux allant ou revenant de l'Inde : l'un eſt à l'eſt, l'autre

eſt à l'oueſt de l'île. Sous l'activité vigilante de cet homme de génie, la nouvelle Colonie prit promptement de l'accroiſſement. Il fixa ſon principal établiſſement au port de l'oueſt qui prit alors le nom de Port-Louis. Il démontra que cette île devoit être le boulevard de nos établiſſemens dans l'Inde, & le point de ralliement pour toutes les expéditions qui ſeroient projettées, en y préparant celle qu'il avoit méditée contre Madras qu'il prit en 1746.

Après lui ſes accroiſſemens ſe ralentirent; & malgré les dépenſes de la compagnie & celles bien plus conſidérables que le Roi y a faites depuis que le gouvernement s'en eſt chargé, cette Colonie eſt encore bien éloignée du point de proſpérité qui peut indemniſer l'État de tant de dépenſes. A peine y a-t-il le tiers des terres en culture, & cette culture ſe fait ſans ſoins & ſans perfection. On y compte 6000 blancs; mais ſi on

déduit sur ce nombre la garnison, les employés & gagistes de toutes especes, il restera à peine 2000 Colons des deux sexes, & de tout age: le nombre des Négres libres, habitans très-utiles, s'éleve au-dessus de mille ames; il y a en outre 34 à 36 mille esclaves.

Cette île est susceptible d'une population triple. On y a tenté toutes sortes de cultures, celle des grains est & doit toujours être la principale, ainsi que l'éducation des bestiaux, jusqu'à présent très-négligée. Les cafés y sont bons; mais ils ne valent pas ceux de Bourbon. Il y a à Villebague une très-belle sucrerie & 5 ou 6 autres moindres dans le reste de l'île. On y a assayé la culture de l'indigo, qui jusqu'à présent a peu réussi. On y fait un peu de coton: il a de la qualité & y vient bien; il pourroit devenir un objet d'exportation avantageuse. Les essais d'arbres à épices apportées des Moluques ont assez réussi pour encourager leur cul-

ture. Le climat trop tempéré à l'île de France ſembloit ne leur être pas favorable ; mais les dernieres montrées qu'on a rapportées de leurs fruits donnent les plus grandes eſpérances. On n'y éleve point l'arbuſte qui produit le poivre, quoiqu'il ſoit très-facile de s'en procurer des plans de la côté de Malabar. Peut-être a-t-on fait des tentatives inutiles pour y en élever ; elles ſont tombées dans l'oubli. Quoi qu'il en ſoit, toutes ces cultures nouvelles ſeront toujours abandonnées pour accroître la culture des grains, dès que la guerre ou l'apparence de la guerre s'annonceront, parce qu'alors ils prennent un prix plus élevé, & que l'habitant trouve un grand profit à les vendre pour les magaſins du Roi ; car c'eſt la dépenſe que le Roi fait dans l'île qui la ſoutient, & procure quelques fortunes à ceux qui s'y tranſplantent.

On ne traitera point ici la queſtion ſi ſouvent agitée, ſur la meilleure maniere

de pourvoir à la défense de l'île de France. On se contentera d'observer qu'il est heureux qu'on commence à s'occuper du port Bourbon à l'ouest de l'île, & à en rendre l'entrée & la sortie plus faciles ; il est beaucoup plus grand & tout aussi sûr que le port Louis.

Quant aux troupes réglées à conserver dans l'île en tems de paix, il ne paroît pas nécessaire d'y en entretenir un aussi grand nombre qu'on a fait jusqu'à présent. Le point essentiel est d'être toujours prêt à y en faire passer aux premieres apparences fondées de guerre, & d'être toujours prêt aussi dans la colonie pour les recevoir. Par-là on épargnera des sommes considérables dépensées inutilement, & qu'on pourroit employer à des objets plus instans & plus fructueux pour le Gouvernement.

Il y auroit une grande économie à faire en supprimant beaucoup de places inutiles qui rendent l'établissement civil

de cette colonie très-cher. Le Miniſtere s'en eſt déjà occupé.

Mais l'objet qui paroît le plus mériter d'attention pendant la paix, eſt de mieux peupler l'île de petits habitans qui s'y fixent & perdent l'idée de retour dans la métropole; tant qu'on ne ſera point parvenu à ce point, les vivres & les beſoins de premiere néceſſité y ſeront toujours chers, le prix de l'induſtrie y reſtera exorbitant, & le Gouvernement ne trouvera point de moyen sûr de diminuer les dépenſes qu'elle lui coûte.

Le Roi ſacrifie cinq à ſix millions par an pour la garde & la défenſe des îles de France & de Bourbon, & les retours qu'on importe de ces îles en productions de diverſes eſpeces ne s'élevent pas à deux millions. Si un homme par le produit de ſes emplois, par ſes marchés avec le Roi, par quelques opérations de commerce, par les ſoins qu'il donne à ſon habitation, ou par tout autre moyen

d'induſtrie, parvient à l'île de France à amaſſer quelques biens, il fond & vend tout, le convertit en lettres de changes & repaſſe en France. Il cede ſa place à un autre qui l'imite, & tout reſte au même degré de cherté pour le ſervice du Roi.

De l'île Rodrigue.

Cette île eſt à 100 lieues à l'eſt de l'île de France. Son étendue eſt de 7 lieues ſur 2 de largeur. Elle eſt environnée d'un banc fort poiſſonneux où il ſe trouve deux chenaux qui permettent aux petits bâtimens de s'approcher de ſes côtes. Le fond du ſol de l'île Rodrigue n'eſt qu'un rocher de pierre calcaire, couvert un peu plus ou un peu moins de terre. Les tortues de mer y ſont en grande abondance ; on y envoye d'intervalle à autre de l'île de France quelques petits bâtimens en chercher, pour ſervir de rafraîchiſſement aux équipages.

Afin

Afin de s'assurer la possession de cette île, on y tient un poste de soldats. Il conviendroit de déterminer quelques petits habitans à s'y fixer, & de les encourager à cultiver les lieux qui ont paru susceptibles de l'être.

Isle de Jean de Lisboa.

Cette île marquée, d'après les cartes Portugaises, sur nos cartes anciennes, a été supprimée sur nos cartes modernes, à cause de l'incertitude de sa position. Notre Ministere en a fait faire, il y a quelques années, la recherche; mais les Officiers qu'il avoit chargés de cette mission n'ont pas réussi. On a les dépositions d'un Navigateur Portugais qui y a été en 1756, & d'un Capitaine Anglois qui y a relâché en 1766. Ce dernier en assigne la position par la latitude de 31 degrés 50 minutes, & la longitude de 75 degrés 16 minutes, méridien de

Greenwich. Ces dépositions s'accordent à louer la sûreté de cette relâche. Elles disent que cette île a deux bons ports, d'excellentes eaux, qu'elle est bien boisée, qu'on y trouve beaucoup de bœufs, de cochons & de chevres sauvages, une grande abondance de gibier & de fruits; ces Navigateurs estiment qu'elle est plus grande que l'île de Bourbon.

Des Archipels d'Isles situées près de Madagascar, & principalement des Isles Sechelles & Praslin.

Les Géographes, en copiant les erreurs les uns des autres, ont fort multiplié ces îles, & ont donné à presque toutes plus d'étendue qu'elles n'en ont, & des positions peu exactes.

Isles Commores.

On comprend dans ces îles le grouppe des Commores situées à l'extrémité du canal de Mozambique, à l'oueſt de la partie septentrionale de Madagascar. Elles

ſont aſſez peuplées pour leur peu d'étendue. Les habitans ſont plus avancés en civiliſation que les Madecaſſes. Le fonds de leur culte religieux eſt le Mahométiſme. Ils paroiſſent être d'origine Arabe & parlent cette langue. Ces îles ſont moins fréquentées aujourd'hui qu'anciennement. On aborde de préférence à celle d'Anjouan où l'on compte plus de ſoixante villages. Les vaiſſeaux anglois qui ſuivent le canal de Mozambique, y relâchent fréquemment pour s'y procurer des rafraîchiſſemens; & nos navires qui font le cabotage à l'île de France, y vont traiter quelquefois des bœufs, & même acheter du riz.

Iſles Amirantes.

En s'élevant au nord-eſt, & s'approchant de la ligne, on trouve pluſieurs petites îles, ſans ports, déſertes & bonnes à éviter. Les plus célebres ſont les Amirantes qui n'ont pas le même déſavantage. Elles étoient fort fréquentées autrefois par les flottes Portugaiſes &

Hollandoises. Elles sont tellement négligées aujourd'hui, que leur vraie position est ignorée.

Isles Séchelles & Praslin.

En s'élevant toujours à l'est, on trouve le Parcel où sont situées les îles Séchelles & Praslin, & plusieurs autres qui les avoisinent. Nous avons donné d'abord à l'île Séchelles, la plus considérable de toutes, le nom de Mahé, parce qu'elle fut découverte, en 1742, par de petits bâtimens envoyés, par M. Mahé de la Bourdonnais, de l'île-de-France, afin de reconnoître la position des Amirantes, dont il y a apparence que ces îles font partie. Les îles Séchelles & Praslin sont bien boisées, pourvues de sources, & susceptibles de culture. Elles ont chacune un bon port, où les plus gros vaisseaux pourroient mouiller en sûreté; le banc qui les environne est très-étendu & poissonneux. Il laisse par-tout une grande profondeur; la moindre est de 18 à 20 brasses.

On atttibuoit à ces îles, situées à cinq

dégrés de latitude méridionale, l'avantage précieux de n'être sujettes à aucun ouragan ; mais s'il est démontré qu'ils y sont beaucoup plus rares qu'à l'île-de-France, il est reconnu aussi qu'elles n'en sont point tout-à-fait exemptes. Ces îles étant autant à la bienséance des Anglois qu'à la nôtre, le Gouvernement a reconnu la nécessité d'en prendre possession ; & nulle prise de possession n'a été plus légitime, puisqu'on les a trouvées inhabitées. On estime que l'île de Séchelles contient quatre-vingt-mille arpens, & celle de Praslin quarante mille.

Peu après cette prise de possession, sous le ministère de M. de Boynes, on s'est déterminé à envoyer un petit détachement de troupes dans ces îles, & ensuite quelques habitans y ont passé, suivis de fort peu de nègres. On y a planté des géroffliers, des muscadiers & des canneliers, & on prétend qu'ils s'y élèvent bien. La situation de ces îles, dans une

latitude ſemblable à celle des Moluques ; doit leur être favorable : tel eſt l'état actuel de ces îles.

La paix offre l'occaſion de les mieux établir ſans grande dépenſe. Tout conſiſteroit à exciter ſucceſſivement quelques petits habitans à y paſſer. Après qu'ils auroient aſſuré leur ſubſiſtance par l'emploi des premiers terreins défrichés, il faudroit les encourager à en planter d'autres en arbres à épices, & ſur-tout à s'attacher à élever des poivriers, qui doivent très-bien réuſſir à cette température.

Iſle Diégo-Garcias.

Diego-Garcias eſt une île de médiocre grandeur, ſituée, par le ſeptième dégré de latitude méridionale, à quatre cents lieues du cap Comorin. Elle manque d'eau douce ; on y voit beaucoup de cocotiers & de bois blancs. Son port naturel eſt dangereux, étant parſemé de récifs & de plateaux de corail. On y trouve abondamment des tortues de mer ; mais nuls quadru-

pèdes. Son nom annonce qu'elle a été découverte par les Portugais ; ils n'y ont jamais fait d'établiſſement. Elle a été ſouvent reconnue par des vaiſſeaux Anglois & François ; & depuis peu nous y avons laiſſé quelques Noirs pour en tirer des tortues. Les Anglois y ayant envoyé un détachement de troupes, notre Cour a reclamé contre cette priſe de poſſeſſion, & celle de Londres a conſenti à l'abandonner. Sans cette querelle, récente encore, on n'auroit pas parlé d'un point auſſi peu intéreſſant.

Côte de Malabar & autres adjacentes, Golfe Persique & Arabie.

Mahé & comptoirs François.

Nous ne possédons sur la côte de Malabar que le seul comptoir de Mahé, situé par le douzième dégré de latitude septentrionale. Cette petite ville fut prise en 1725 par M. de Pardaillan, & nous fut cédée avec son territoire par un traité qui suivit cette conquête ; il fut fait, avec le chef de la famille des Colastry, souverain du pays. Comme cette ville est placée à l'embouchure d'une petite rivière, & qu'elle est dominée, la Compagnie des Indes avoit fait construire plusieurs forts pour en défendre l'approche, & la garantir des entreprises des Noirs & Rajas voisins. Ces fortifications ne furent pas assez considérables pour arrêter les Anglois, qui prirent Mahé en 1760. Ils rasèrent alors les forts, & nous les rendirent déman-

telés par le traité de Paris. Dans la dernière guerre, les Anglois s'en ſont emparés de nouveau. Il y a bien des dépenſes à faire pour rétablir ce poſte, qui nous a été rendu à la paix. Le Roi y entretient un état-major & une garniſon. La nouvelle Compagnie des Indes y a un Agent.

Ayder-Aly ayant détruit l'empire du Samorin, & ſoumis les Noirs indépendants, ſon fils & ſucceſſeur, Typpo Sultan, s'eſt maintenu dans cette conquête. Nous avons beaucoup à eſpérer pour la facilité de notre commerce, de notre alliance avec ce Prince, jaloux de la puiſſance des Anglois, haï & redouté d'eux. Cependant il s'eſt reſervé le commerce excluſif du poivre; ce qui en rend dans l'inſtant actuel la traite difficile.

Mahé, ſitué au centre des cantons où on récolte le plus de poivre, nous eſt très-eſſentiel pour nous aſſurer le commerce de cette épicerie. On peut en traiter

& raſſembler dans ce lieu dix-ſept à dix-huit cents mille livres. Les autres objets de commerce conſiſtant en cardamome, canelle, ſandal & autres bois de ſenteur, ſont peu importans. Nous y débitons des fers, du plomb, du cuivre, quelques draps légers, des toiles à voiles, des fuſils, des vins & eaux-de-vie, pour la garniſon & les comptoirs Européens voiſins. Cela ne couvre pas la ſixième partie de nos achats dont la ſolde ſe paye toujours en piaſtres.

Calicut.

L'ancienne compagnie des Indes avoit encore, ſur la côte de Malabar, un comptoir ſans territoire à Calicut, capitale d'un empire puiſſant, lors de la découverte des grandes Indes par Vaſco de Gama. Ayant perdu ſes forces par la foibleſſe de ſes ſouverains & les uſurpations de ſes voiſins, Ayder-Aly la conquit & la réunit à ſes États, comme on l'a déjà obſervé.

Établiſſemens des Hollandois.

Les Hollandois ſont maîtres de la ville de Cochin, à trente lieues au ſud de

Mahé. Ils l'ont prise aux Portugais, qui l'avoient enlevée au Roi du pays, au commencement de leur établissement dans l'Inde. Ils y tiennent une garnison. La ville est située sur une rivière navigable, & seroit susceptible d'un commerce avantageux. C'est le seul poste un peu considérable que ces Républicains aient sur la côte de Malabar. Ils ont quelques petits forts, & simples comptoirs ou loges, dans les autres ports de cette côte.

Établissemens des Portugais.

Les Portugais, jadis si puissans en Asie, n'ont conservé dans l'état d'abattement où ils sont aujourd'hui, d'établissement un peu considérable, qu'à Goa : cette ville, totalement déchue de son ancienne splendeur, est située à 50 lieues au nord de Mahé. Elle est encore le siége d'un Vice-Roi & d'un Archevêque. Les Portugais y entretiennent une forte garnison; ils y ont un arsenal pour leur Marine : mais le revenu qu'ils tirent de cette ville & du territoire peu étendu qui en dé-

pend, ne peut couvrir à beaucoup près ces dépenses. Leurs autres postes ne sont plus que de simples comptoirs.

Côte des Pirates.

La côte depuis Goa jusqu'à Bombay, porte à présent le nom de Côte des Pirates. Elle doit ce nom au fameux Pirate Angria, établi au port de Gheriah. L'Amiral Watson, joint à Clives qui commandoit un corps de troupes de débarquement, prit ce port & sa forteresse. Angria se réfugia chez les Marattes. Ces derniers, depuis cette époque, sont restés maîtres de cette côte; ils troublent, comme leurs prédécesseurs, le commerce par leur brigandage.

1755.

Bombay.

Bombay est le premier établissement que les Anglois ayent formé dans l'Inde; ils ont donné à cette ville le nom de l'île où ils l'ont fondée. La bonté de son port qui peut recevoir des vaisseaux de la premiere force, le leur ont fait choisir pour servir de retraite à leurs flottes dans les mousſons contraires. Ils y ont un

arſénal conſidérable, de vaſtes magaſins, & l'ont bien fortifiée. La ville & l'île de Bombay ſont très-peuplées ; des hommes de toutes nations s'y ſont fixés. On y voit des Mahométans, des Juifs, des Arméniens, des Parſis ou Guebres deſcendant des anciens Perſans, mélés avec les Indous ; chacun garde ſon langage, ſes mœurs, ſes uſages & ſa religion.

Les Anglois ſont auſſi maîtres de l'île de Salcette qui joint celle de Bombay. Salcette a le double d'étendue ; elle eſt plus fertile & auſſi très-peuplée. Quelques efforts que les Anglois ayent faits pour accroître dans ſes environs leur territoire, les Marattes maîtres des pays voiſins les ont toujours contenus.

Bombay eſt le chef-lieu d'une des trois Préſidences ou Gouvernemens indépendans des Anglois dans l'Inde. Ils y entretiennent un corps conſidérable de troupes Européennes, & un plus conſidérable encore de Cipaies enrégimentés.

Les revenus de cette Préſidence ne peuvent ſuffire aux dépenſes de ſon Gouvernement civil & militaire ; la Préſidence de Bengale lui envoie tous les ans un million ou 1200 mille livres pour couvrir ce déficit en tems de paix, & de bien plus fortes ſommes dans les tems de troubles.

L'on y fabrique quelques toiles & principalement des toiles propres aux traites d'Afrique. Il s'y fait auſſi un commerce conſidérable d'Inde en Inde. C'eſt dans ce port que les Anglois font leurs armemens pour le golfe Perſique, Baſſora, Maſcate, Moka, la Mer-Rouge & la côte Orientale de l'Afrique. On y conſtruit auſſi des vaiſſeaux de bois de tekle, bois dur & amer que le ver de mer ne pique jamais.

Tous les poſtes des Anglois à la côte de Malabar & autres voiſines relevent de la Préſidence de Bombay. Ils ont pluſieurs comptoirs & loges de commerce, depuis

cette ville jusqu'au cap Comorin ; mais ils ne tiennent de garnison qu'à Mongalor & Tillichery sur la côte de Malabar : ils y traitent du riz, de beaucoup de poivre, des bois de senteur & de la canelle de foible qualité.

En suivant les côtes, on trouve à 50 lieues au-dessus de Bombay, Surate dans le golfe de Cambaye : cette ville, bien moins célèbre & bien moins puissante qu'elle ne l'étoit autrefois, est encore très-grande ; il s'y fait un commerce immense ; mais presque toutes ses étoffes & ses toiles même conviennent peu au nôtre, & nos tentatives pour y lier un négoce suivi ont été fatales à ceux qui les ont faites. Les Hollandois en tirent un parti plus avantageux, ainsi que les Anglois qui sont maîtres du château ou citadelle de la ville : ce sont les seules nations de l'Europe à qui le commerce de Surate soit réellement profitable. Les débouchés qu'ils se sont procurés pour

Surate.

les fabriques de cette ville, dans le commerce d'Inde en Inde ; les toiles qu'ils en exportent pour leur traite aux côtes de l'Afrique, & la grande quantité de coton filé que les Anglois ſur-tout en enlevent pour leurs manufactures du Bengale, forment ces débouchés.

Les Anglois poſſedent la citadelle de Surate, comme exerçant la charge d'Amiral du Mogol à laquelle étoient attachées ſept cent mille livres de revenu. Elle forme une ville particuliere dont ils ſont maîtres. Ils le ſont auſſi de Barokia, ville conſidérable, & de ſon territoire. Les revenus qu'ils tirent de la citadelle de Surate les défrayent des dépenſes de la garde de ce poſte important. Mais ils ont encore été arrêtés de ce côté par les Marattes maîtres d'une partie du Guzarate & de Amedabad ſa capitale.

La ville de Surate eſt ſoumiſe, ainſi que la plus grande partie du Guzarate, à un Nabab particulier qui s'eſt rendu indépendant

indépendant comme les autres Gouverneurs Mogols.

Diu.

A l'extrémité du golfe de Cambaye, sur les côtes opposées à Surate, on voit les ruines de la fameuse ville de Diu, célebre autrefois par son commerce & plus encore par le siége qu'y soutinrent les Portugais. Son port sain & sûr a fait présenter bien des projets pour y former un nouvel établissement.

Le Guzarate est peuplé d'un grand nombre de Parsis qui s'y sont réfugiés de la Perse dans les révolutions que cet empire a essuyées à la fin du regne des Abassides. Ce peuple laborieux, agriculteur & industrieux, vit paisiblement avec les Indous ; il adore encore le feu comme ses ancêtres, & a beaucoup contribué à mettre en valeur le sol fertile du Guzarate.

Bassora.

Nous avons, à l'imitation des Anglois, tenté plusieurs expeditions au golfe Persique, soit en allant à Bender-Abassy

ou à Baſſora ; mais toutes ont été malheureuſes, & ont ruiné les Négocians qui les ont entrepriſes.

Maſcate. Nous nous montrons plus ſouvent à Maſcate, d'où l'on tire quelques cafés, des gommes, de l'encens, du ſéné, de l'aloës & d'autres drogueries, mais en petite quantité.

Moka. L'abondance & le bon marché du café de nos colonies d'Amérique a fait tomber la conſommation de celui de Moka. Le commerce de ce premier port de la mer Rouge, le ſeul que nous fréquentions, eſt fort baiſſé. Le café en effet en ſera toujours le principal objet ; les gommes & drogueries n'en ſont qu'un foible acceſſoire. Mais les traites qui s'y font, ne ſont plus aſſez importantes pour y deſtiner, comme autrefois, annuellement pluſieurs vaiſſeaux ; la nouvelle Compagnie des Indes paroît avoir pris la réſolution d'y envoyer tous les ans un vaiſſeau.

On a eu l'idée de faire remonter la mer Rouge à quelques bâtimens, d'y porter des marchandises de l'Inde qui seroient versées de Suès au Caire & à Alexandrie, pour fournir à la consommation de l'Egypte, de la Syrie & autres Provinces de l'Empire Ottoman. Mais les troubles de l'Egypte ont suspendu ces projets; & on ne pourra rien tenter à cet égard, que lorsque le Gouvernement y aura pris une consistance solide qui ne donne plus lieu de craindre aucune révolution.

Le commerce de tous les lieux dont on vient de parler, a été abandonné long-tems aux vaisseaux qui font le commerce d'Inde en Inde, ou qui vont de ports en ports chercher l'occasion de vendre ou d'acheter avec quelques profits. Ce commerce particulier a été plus désavantageux que profitable à la nation, non-seulement par le grand ascendant que les Anglois ont pris par-tout, mais aussi

parce qu'ils trouvent le moyen de vendre à meilleur marché, ſans acheter à plus haut prix que nous. On évalue à huit millions de livres les marchandiſes de l'Inde qu'ils vendent dans ces pays, & dont la plus grande partie leur eſt payée en argent.

Le calme de la paix, l'émulation Françoiſe mieux ſoutenue, les ſuccès de la derniere guerre faits pour rétablir notre conſidération nationale, nous mettront peut-être à portée de profiter des facilités qu'une ſi vaſte étendue de côte offre à notre commerce, quand il ſera conduit avec la prudence & l'intelligence qu'exigent de pareilles ſpéculations.

Ceylan. Avant de parler de la côte de Coromandel, il convient de dire un mot de Ceylan, la Trapobane des Anciens. Tous les ports & toutes les côtes de cette île, ſont occupés par les Hollandois qui en tirent un revenu avantageux & qui y commercent ſeuls. Elle produit d'excellente

canelle, des poivres, des cafés, du bétel. On y fait beaucoup d'arac. Il y a auſſi une pêche de perles, plus célebre autrefois qu'elle ne l'eſt aujourd'hui. Notre alliance avec la Hollande, & les ſecours que nous lui avons donnés dans la derniere guerre, en lui conſervant cette poſſeſſion que les Anglois vouloient lui enlever, nous ont mis à portée de la connoître mieux, & les a déterminés à nous ouvrir le port de Trinquemalle, le meilleur de cette île. Nos vaiſſeaux peuvent à préſent s'y réfugier, quand la mouſſon contraire les empêche de reſter à la côte de Coromandel.

L'Archipel des Maldives eſt ſitué à à l'oueſt de cette île. Le nombre des îles qu'il renferme eſt prodigieux; mais elles ſont toutes petites, baſſes, ſtériles & malſaines. Elles ſont diviſées en pelotons, appelés Atols ou Atolons, entre leſquels ils ſe trouve des paſſages plus ou moins profonds. Cette diviſion, formée par la Maldives.

nature, a fait celle des provinces de ce petit Etat. Il étoit soumis à un seul Prince ou Raja Mahométan. Ayder-Aly l'a conquis ; & l'a rendu tributaire de son empire.

Ces îles abondent en cocotiers ; les habitans s'occupent à en filer la bourre ou kair ; dont ils font des cordages & des filets. Ils ramassent sur leurs rivages des cauris, espèce de petites porcelaines. Ils salent tout le poisson provenant de leur pêche, lorsqu'il excède le besoin de leur consommation. Ce sont ces trois objets qui font la base de leur commerce ; ils les échangent contre le riz, des toiles, & autres articles de premiere néeessité, ou de commodité. Nous tenions autrefois un poste de quelques soldats dans l'une de ces îles, pour nous y assurer la traite des Cauris, si nécessaire à celle des Noirs. Il y a plus de vingt-cinq ans que nous l'avons retiré. Nous n'envoyons plus même aux Maldives, & nous achetons les Cauris

de la seconde main au Bengale. On projette d'y rétablir un commerce direct.

Au dessus des Maldives, est un autre Archipel d'îles appelées Laquedives. Elles sont bien plus grandes ; mais elles n'offrent aucuns ports. Entourées de recifs, de bas fonds, sur des plâteaux de corail, il est dangereux de s'en trop approcher. Laquedives.

C'est entre ces îles & les Maldives que nos vaisseaux passent pour se rendre d'Europe ou de l'Ile-de-France à la côte de Malabar.

Avant de parler des autres parties de l'Inde, on croit convenable de dire ici un mot des Mapelets & des Tapes, plus répandus sur la côte de Malabar que dans l'intérieur de la partie méridionale du Décan.

Les Mapelets sont Mahométans, & sont les restes des Arabes qui s'étoient établis dans l'Inde, dont ils faisoient tout le commerce avant l'arrivée des Portugais. Ils s'en occupent encore. S'alliant Mapelets.

entr'eux, ils ſont reſtés étrangers, comme les Juifs, au milieu des nations qui les ont ſoufferts parmi elles.

Les Topas ſont une race abatardie de Portugais, ou d'eſclaves Portugais devenus libres, reſtés dans le pays après la décadence de leur puiſſance. Ils ſont tous de ſang mêlé, cuivrés ou noirs. Ils profeſſent le chriſtianiſme, parlent un Portugais corrompu. Ils ſont ignorans, ſuperſtitieux, pareſſeux & diſſolus dans leurs mœurs. Ils s'adonnent à la profeſſion des armes. Les corps d'artillerie des Nababs ſont principalement compoſés de Topas ; ils forment auſſi des corps d'élite d'infanterie dans leurs armées.

État présent de l'Indoustan.

La preſqu'île de l'Inde, terminée au midi par le cap Comorin, bornée en grande partie par la mer, a, en ſe réu-

niſſant au grand continant de l'Aſie, à l'eſt le royaume d'Aracan, au nord le Thibet, & au couchant la Perſe. Elle forme une eſpèce de trapèze, qui a dans ſa plus grande longueur ſept cents lieues, & dans ſa plus grande largeur quatre cents cinquante. On évaluoit ſa population à cent dix millions d'ames, dont cent millions d'Indous & dix millions de Mahométans; mais les guerres perpétuelles qui déſolent depuis cinquante ans ce pays, doivent avoir affoibli ſa population.

L'Inde eſt peut-être la contrée de la terre qui a été la premiere policée. Sa fertilité, l'induſtrie de ſes habitans, & leurs principes religieux, ont contribué également à la peupler. Les mœurs des Indous n'ont point changé; on les trouve aujourd'hui telles qu'elles ſont décrites dans la vie d'Alexandre.

L'hiſtoire de l'Inde, comme celle de tous les pays ſoumis au joug du deſpo-

tiſme, ne préſente qu'un tiſſu de revolutions rapides, où l'on voit une foule de ſouverainetés s'élever & s'anéantir. Les deſcendans de Tamerlan y ont fondé l'empire du Mogol, ſi puiſſant ſous Aurengzeb, & preſque détruit aujourd'hui. L'époque de cette grande révolution eſt l'expédition, en 1738, de Schach-Nadir, Roi de Perſe, plus connu ſous le nom de Thamas-Koulikan. Il vainquit Mehemet-Seha, Empereur du Mogol, prit Delhy ſa capitale, pilla le pays, & enleva des tréſors immenſes. Il ne rendit à ce Prince ſon ſceptre, qu'après avoir fait un traité avec lui, par lequel Mehemet conſentit à accorder l'hérédité de leurs places à tous les Soubabs ou Vice-Rois gouvernant les provinces de ſon empire. Schach-Nadir anéantit pour toujours, par cette politique, les forces d'un voiſin ſi puiſſant.

Avant cet événement, l'Indouſtan étoit preſque totalement ſoumis à l'Empereur

Mogol; aujourd'hui ce Prince, ſans aucun pouvoir, eſt livré à la diſcrétion de ſes vaſſaux : ſon nom ne paroît que dans les les firmans ou chartres qu'il délivre au plus puiſſant de ces tyrans ſubalternes. Ils ont encore recours à cette formalité, pour donner une ombre de légitimité à leurs uſurpations.

L'indouſtan, ſoumis depuis long-tems au gouvernement féodal, eſt diviſé aujourd'hui en pluſieurs Etats indépendans qui en ſuivent le regime ; chaque Prince a ſes domaines propres, des vaſſaux & arrières-vaſſaux.

États de Typo Sultan.

Ayder-Aly-Khan, fils d'un Officier Maure, qui avoit obtenu en fief la petite ville & forteresſe de Divanelly, de Nyſam & Moluk-Souba du Décan, s'eſt formé un empire par ſa bravoure, ſon génie & ſa bonne fortune. Ce nouvel Etat s'étend depuis Goa juſqu'au pays de Tra-

vancor, sur une longueur de cent cinquante lieues, & une largeur de soixante. C'est en détruisant les royaumes de Moissoure, de Canara, de Calicut, & en soumettant plusieurs Raja, des Paliagars, les Noirs & autres possesseurs de fiefs, qu'il y a réuni tant de domaines. Il s'est rendu indépendant ; &, à sa mort, ses Etats sont passés à son fils aîné, Typo-Saeb, qui a pris le titre de Sultan. Ce Prince, jaloux & ennemi des Anglois, est un allié que ses intérêts nous attachent, & sur lequel nous pouvons compter. Il a hérité des talents militaires de son père, & entretient toujours une nombreuse armée bien disciplinée.

On a parlé ci-devant des poivres qu'on peut tirer de ses Etats sur la côte de Malabar. Il se fabrique des guinées & autres toiles communes dans le Moissoure & dans les provinces qui avoisinent le Carnate & la Nababie d'Arcate.

La Soubabie du Décan (*a*) & le fiefs qui en relèvent, joignent au nord les Etats de Typo Sultan ; le Souba actuel n'eſt pas auſſi puiſſant que l'étoit Nyſam el-Motuk, le premier des Soubas qui ſe ſoit rendu indépendant. Soubabie du Décan.

Les Marates & Ayder-Aly lui ont enlevé des territoires conſidérables. L'ancien royaume de Golconde, la plus grande partie du Viſapour, compoſent ſes domaines, qui s'étendent auſſi dans le Carnate & dans les pays de Berar & d'Orixa, vers le nord. C'eſt du pays de Golconde qu'on tire les plus beaux diamans de l'Aſie ; il s'y fabrique auſſi beaucoup de toiles.

La Nababie, ou gouvernement d'Arcate, eſt le principal fief qui relève de la Soubabie du Décan. Située dans le Car- Nababie d'Arcate.

(*a*) On appelle *Décan* la partie méridionale de la preſqu'île de l'Inde.

nate (*a*), elle s'étend le long de la côte de Coromandel, sur une largeur plus ou moins grande. Le Raja de Tanjaour & quelques autres petits Princes Indiens en relèvent : ils doivent le service militaire & des tributs au Nabab.

Le Raja de Tanjaour est le plus puissant de ces feudataires, & comme il n'a point d'enfans; on craint que sa mort, arrivée depuis peu, ne renouvelle la guerre dans ce pays, si le Nabab d'Arcate veut réunir ce fief à ses Domaines.

Les Anglois se sont fait céder un district très-considérable autour de Madras, pris sur les Domaines du Nabab d'Arcate. Ce Prince dont ils ont détruit la puissance, en lui vendant leurs secours, est tout-à-fait dans leur dépendance : il ne se soutient que par son alliance avec eux.

(*a*) Le Carnate est un district ou canton, & non une province de l'Inde; *Carnate* signifie dans la Langue Talmoud, *Pays de montagnes*.

Ils se servent de son nom pour maintenir leur influence sur la côte de Coromandel, & y accroître leurs possessions. Les revenus de ce Nabab montent cependant à 30 ou 32 lacks de Pagodes, ou vingt-cinq millions de notre monnoie.

Des Marattes.

Les Marates, nation Indienne & belliqueuse que les Empereurs Mogols n'ont jamais pu soumettre, mais qu'ils avoient repoussée dans les montagnes des Gattes, forment aujourd'hui une puissance très-redoutée dans l'Inde. Ils possedent une étendue de pays de 350 lieues de long sur plus de 200 de largeur. Maîtres des côtes entre Goa & Bombay, ils resserent les Domaines des Anglois près cette derniere ville. Dans l'intérieur des terres, leur territoire est borné au sud par les États de Typo Sultan, à l'est par la Soubabie du Décan; s'élargissant ensuite, ils s'étendent jusqu'à la côte d'Orixa; en s'élevant au nord, ils ne sont séparés du Bengale que par les États

de plusieurs petits Raja & Paliagars. Les Marates sont aussi souverains en partie de la province de Berar, par laquelle ils joignent la Soubabie d'Oude & même la province d'Agra; enfin le Guzarate, dont ils possedent presque la moitié, leur sert de bornes à l'oueſt.

Leur Gouvernement autrefois étoit Monarchique : le Souverain y avoit un pouvoir absolu; il est devenu Aristocratique. Huit Chefs se sont rendus maîtres de l'Administration. Asservi à leurs volontés, leur Nana (*a*) ou Raja, au nom duquel tout est ordonné, n'a plus que l'ombre de l'autorité. Obligé de suivre la loi des Indous, il ne peut rien faire sans les avis de son Conseil. Assujetti à le choisir parmi les Brames les plus instruits, son Conseil est devenu son maître, ceux qui le composoient étant parvenus

(*a*) Nana est le titre qu'ils donnent à leur Souverain. Ce mot, dans leur Langue, signifie *Pere*.

à rendre leur place héréditaire. Le Paishwa ou premier Miniſtre, eſt celui qui a le plus d'autorité & d'influence ſur la nation.

Les revenus de l'État des Marates montent à 300 millions. On prétend qu'ils étoient bien plus conſidérables avant les diviſions inteſtines qui ont troublé leur nation depuis quelques années, & avant qu'Ayder Aly eut ſoumis, par ſes conquêtes, beaucoup de pays qui leur payoient des tributs. Les Marates ſont peu chargés d'impôts; mais ils levent de fortes contributions ou redevances ſur les États qui relevent d'eux, particuliérement ſur les Rajas d'Oudepour, de Joudepore, de Bampoul, de Narvay, de Bundlécund, ainſi que ſur beaucoup de petits Princes du Décan & des parties ſeptentrionales de l'Indouſtan.

Au ſurplus, il ne faut conſidérer l'État des Marates que comme une confédération de Seigneurs de fiefs aſſujettis à un ſervice

militaire envers le Seigneur dominant. Souvent divisés entr'eux, ils se réunissent pour la défense de leurs pays & pour leurs grandes entreprises.

Leur force consiste principalement dans leur cavalerie ; ils rassemblent des armées, souvent de plus de 200 mille hommes, ravagent & détruisent tout dans les pays où ils pénétrent. Aussi avides de butin que les Tartares, ils sont aussi indisciplinés, mais moins barbares. Ayant reconnu l'utilité que leurs ennemis retiroient de leur infanterie & de leur artillerie, ils en ont formé des corps depuis quelque tems : mais ils ne sont point encore nombreux.

Profitant des troubles qui déchirent les États voisins, ils se louent à ceux qui les payent le mieux, & plus souvent encore, ils y font des incursions pour les piller & lever des contributions.

L'Empereur Aurengzeb, pour se les attacher, leur avoit accordé par un firman,

le ſeptieme des tributs que lui devoit le Décan, ce qui s'appelle le chotaie. Le recouvrement de ce droit eſt le plus fort aliment de leurs guerres preſque perpétuelles, parce qu'on ne le leur paye que lorſqu'ils paroiſſent avec une armée. Ils tombent ordinairement ſur les pays les moins en état de leur réſiſter; & on ne les fait retourner chez eux qu'en leur donnant beaucoup d'argent. Au ſurplus, ils ne ſont formidables qu'à l'ouverture d'une campagne. S'ils trouvent de la réſiſtance, ſi leur nombreuſe cavalerie a de la peine à raſſembler des ſubſiſtances, s'ils ne trouvent pas à piller, ſi la guerre tire en longueur, & ſur-tout ſi les quatre mois de ſervice militaire auxquels ils ſont aſſujettis ſont expirés, ils retournent par bande chez eux, ſans aucun égard pour les ordres de leurs Généraux. Il arrive auſſi ſouvent qu'en gagnant quelques chefs particuliers & les payant en conſéquence, ils quittent l'armée avec les corps qu'ils

commandent, & repaſſent avec leur butin dans leur pays. Sans cette indiſcipline, il y a long-tems que les Marates auroient ſoumis toute l'Inde.

Ils ont détrôné pluſieurs Empereurs Mogols, & placé ſur leur trône des Princes qui leur étoient dévoués. Les Anglois qui les craignent n'ont rien négligé pour les diviſer & exciter entr'eux des guerres civiles; mais en y prenant part, ils ont payé chérement ces tentatives, qui ne leur ont point réuſſi.

Des Patanes. Une autre Nation auſſi guerriere, mais plus féroce encore, s'eſt rendue redoutable dans le nord de cet Empire. Ce ſont les Patanes ou Pitans, dont le pays avoiſine le Thibet. Ils ont auſſi détrôné & élevé ſur le trône pluſieurs Empereurs; mais ayant eſſuyé de ſanglantes défaites, leur puiſſance s'eſt preſque anéantie.

Les Rohillas détruits en 1774, par Souja Dowlah, Souba de Oude, aidé des Anglois, étoient une horde de ce

peuple dont ce Souba redoutoit le voisinage & envioit les poſſeſſions.

Le Nabab de Oude eſt un Prince très-puiſſant : il poſſede de belles provinces où les peuples ſont cultivateurs & induſtrieux. Elles ſervent de limites au Bengale du côté de l'oueſt. Les Anglois ont protégé ſes uſurpations pour accroître les leurs ; & leurs forces réunies ont arrêté les invaſions des Marates. Nababie d. Oude.

Les autres provinces du nord de l'Empire Mogol ne ſe ſont point garanties des révolutions occaſionnées par cette anarchie affreuſe. La riche Contrée de Cachemire, abondante en Artiſtes, dont on rapporte des ouvrages d'orfévrerie admirés par les meilleurs ouvriers de notre capitale, a été la proie d'un uſurpateur qui s'y eſt rendu ſouverain. Pluſieurs autres provinces ont ſubi le même ſort. Les Seiks, nation guerriere & barbare, ſe ſont emparés de toutes les provinces Les Seiks.

qui avoisinent la Perse, & ont étendu leur domination jusqu'aux environs de Delhy.

Nulle part, les Indous abrutis sous le joug du despotisme, n'ont fait d'efforts pour recouvrer leur liberté & bien régler leur Gouvernement. Par-tout ce peuple, doux & timide, subit patiemment le joug qu'on lui impose.

Tel est l'état actuel du Mogol. Il n'est donc pas étonnant que l'Empereur, sans autorité, dépouillé de presque tous ses Domaines, ne conserve qu'un vain titre, dont la prééminence met sa vie perpétuellement en danger, étant le jouet de l'ambition des usurpateurs qui ont partagé ses dépouilles.

Côte de Coromandel.

Pondichéry, chef-lieu de nos établissemens dans l'Inde, est situé par les

12es degrés de latitude ſeptentrionale, près la riviere d'Ariankoupam ; s'il n'a pas l'avantage de jouir d'un port, ſa rade eſt du moins très-bonne & ſon climat ſain. Cette ville, malheureuſe par les ſiéges funeſtes qu'elle a eſſuyés, nous a été rendue à la derniere paix avec un territoire moins reſſerré que celui qui nous avoit été laiſſé en nous la reſtituant après la paix de 1762. Mais ſa population, qui étoit de près de 100 mille ames, eſt à peine de 20 mille aujourd'hui. Il faut eſpérer que les ſoins bienfaiſans du Miniſtere feront diſparoître les ruines qui la couvrent, & lui rendront promptement ſon ancienne ſplendeur. On ſentira la néceſſité de la fortifier, de maniere à ne pas craindre qu'une guerre ſurvenant, elle ſoit priſe avant de pouvoir être ſecourue. S'il eſt difficile de mettre cette ville à l'abri des entrepriſes ambitieuſes des Anglois, il eſt bien plus aiſé de la tenir dans un état à n'avoir rien à redouter

des révolutions perpétuelles auxquelles l'intérieur du pays eſt expoſé par l'ambition des uſurpateurs & des aventuriers armés, qui ſe diſputent & partagent la poſſeſſion ſouveraine de ces fertiles Contrées. En ne prenant aucune part à ces querelles, ſon enceinte & toutes les Aldées de ſon territoire ſeront des aſyles où les paiſibles Indiens chercheront un réfuge contre les malheurs des guerres qui les déſolent, & où ils trouveront leur ſubſiſtance par leur travail, ſous l'abri de notre protection.

On y fait des guinées bleues & blanches, des garas, des toiles peintes, des mouchoirs communs, des bazins, des organdis, des ſtinkerques, des tarnatanes, bétilles & autres mouſſelines de baſſe qualité. On en tire auſſi une grande quantité des provinces indiennes qui l'avoiſinent; ces objets de fabrique, & la correſpondance de cette ville avec nos autres établiſſemens & les lieux où

nous avons des comptoirs ou des loges, ne peuvent que rendre ſon commerce animé. La nouvelle compagnie des Indes y a établi une direction de ſes affaires, & tous ces comptoirs ſont ſubordonnés à cette direction.

Karikal eſt ſitué à 30 lieues au midi de Pondichéry. Pluſieurs Aldées en dépendent. C'eſt une poſſeſſion précieuſe, non-ſeulement par ſes manufactures de toiles & de mouchoirs, mais auſſi par l'abondance des vivres qu'elle peut procurer à Pondichéry. La ville de Karikal eſt ſituée dans un terroir fertile, près l'embouchure d'une des branches de Kolram. Elle a un port acceſſible aux ſénaults & barques. Karikal.

Le Gouvernement peut retirer 500 mille livres de revenu de Pondichéry, de Karikal & de leurs dépendances; mais les frais de ſouveraineté, & la garde de ces places, lui coûtent beaucoup plus.

Tout le commerce qui ſe fait à Palia- Autres comptoirs.

cate, Mazulipatam & autres villes de la côte supérieure, dans les pays de Tanjaour, Carnate, Golconde, & jusqu'à Bengale, se dirige de Pondichéry, comme on vient de l'observer, au moyen des comptoirs établis dans ces divers lieux, ou par les facteurs qui y sont envoyés. Le peu de goût que les Indiens ont pour les productions & les marchandises de l'Europe, nous forceront toujours de porter beaucoup d'argent à Pondichéry, pour y payer les ouvrages de leurs manufactures, dont nous ne pouvons nous passer, l'usage en ayant fait une nécessité pour nous.

Les Hollandois, les Danois, les Anglois sur la côte de Coromandel payent le même tribut à l'industrie des Indiens, soutenue par leurs mœurs & par leur religion, qui les empêchent de changer d'état. Cependant le grand territoire que les Anglois ont annexé à Madras, la dépendance où ils tiennent le Nabab

d'Arcate, & les petits dépôts dont les Etats joignent ou avoisinent la côte de Coromandel, leur donnent de grands avantages sur les autres nations Européennes.

Établissemens Hollandois.

Les Hollandois ayant perdu Négapatnam dans la derniere guerre, n'ont plus que de foibles établissemens sur cette côte, & de simples comptoirs dont les plus considérables sont à Sadras & à Paliacate.

Établissemens Danois.

Les Danois possedent quelques lieux au-dessus de Karikal, Tranquebar avec un territoire qui en dépend; c'est leur principal établissement dans l'Inde. Ils y tiennent une garnison, & l'ont fortifiée foiblement. On ne croit pas que le revenu qu'ils en tirent couvre les dépenses de son établissement civil & militaire: leurs autres comptoirs ne méritent pas qu'on en fasse mention.

Établissemens des Anglois.

La seule puissance redoutable sur cette côte est celle des Anglois. Ils se sont

emparés de Nagapatnam ; ils levent des contributions dans le Tanjaour, ils ont au-deſſus de Tranquebar, Devicoty & pluſieurs aldées qui en dépendent. Cette ville eſt ſituée ſur une branche du Kolram ou riviere de Kavery. Son port eſt un des moins mauvais de la côte, & pourroit être rendu meilleur.

A dix lieues au-deſſus, ils ont Godelour & Saint-David auxquels eſt annexé un territoire. Il ſe fait à Godelour un commerce aſſez important, ſur-tout en guinées & bazins.

Madras. Madras, chef-lieu d'une des trois préſidences Angloiſes, à 30 lieues au nord de Pondichéry, eſt aujourd'hui une des plus grandes villes de l'Inde. Sa ville blanche ou Fort St-Georges eſt bien fortifiée, & ſa ville noire a une enceinte qui la met à l'abri des incurſions des Princes voiſins. Les Anglois y ont réuni un domaine dont cette ville eſt le centre & qui s'étend à plus de trente lieues le long

des côtes, sur une largeur de douze à dix-huit dans les terres. Cette province contient une population de 400 mille ames, dont la seule ville de Madras forme plus de la moitié. Les terres y sont bien cultivées, & la ville & les aldées ou villages remplis de manufactures : on y fabrique une grande quantité de toiles de coton, de mouchoirs, & on y imprime de belles chittes : tout est vivant & animé dans cette colonie.

Des cinq Circars septentrionaux.

A cent lieues au-dessus de Madras, après avoir dépassé Paliacate & Mazulipatam, où les Anglois dominent, on trouve les petites provinces de Condavir, d'Elour, Montasanagar, Ragimendry & Chicacol, auxquelles les Anglois ont donné le nom de Circars ou districts septentrionaux. Ils leur ont été cédés en 1766, par le Souba du Décan. Ils forment réunis, un très-grand territoire. S'étendant sur les côtes depuis Mazulipatam jusqu'au-dessus de Gangam, dans

une longueur de près de 150 lieues, sur une largeur inégale, ne s'avançant dans l'intérieur du pays, dans en des droits, qu'à 10 ou 12 lieues, & dans d'autres à plus de 30. C'est dans ces provinces qu'est Yanaon dont on tire de si belles toiles.

Ces cinq Circars nous avoient été donnés par le Souba du Décan sous l'administration de M. Duplex dans l'Inde. Cet homme de génie, politique profond, avoit bien prévu les événemens qui devoient suivre la décadence de l'empire Mogol & l'anarchie qui y regnoit. Il sentit que les Anglois profiteroient des circonstances, il voulut en partager les avantages. Il chercha, à leur exemple, à unir à nos possessions des territoires, dont les revenus affermissant notre puissance, pussent nous dédommager des frais de garde & de souveraineté. Il s'efforça d'arrêter, & souvent de prévenir les projets ambitieux des Anglois. Son esprit plein de ressources, ses liaisons dans

les Cours des Princes du Décan lui procurerent d'abord des succès ; mais n'ayant pas été soutenu, & ayant été rappellé en France, tout s'évanouit ; & les Anglois s'emparerent de nos possessions : on lui a reproché d'avoir été la cause de la perte de nos établissemens dans l'Inde. La postérité attribuera cette perte à la foiblesse des gens en place qui n'ont pas su profiter de ses lumieres.

Toutes ces possessions sur les côtes de Coromandel & d'Orixa sont régies par la présidence de Madras, qui, pour s'y maintenir, entretient toujours à sa solde une armée de 3 à 4000 Européens & de 15 à 18000 Cipayes bien disciplinés. Quoique dans l'Inde la solde des troupes soit chere, & que le soldat soit mieux payé que le tisseran & l'ouvrier le plus nécessaire, la présidence de Madras, par le revenu de ses terres, & les impôts qu'elle leve, ayant plus de 25 millions de recetre annuelle, peut satisfaire en

temps de paix, ſans aucuns ſecours, à toutes les dépenſes de ſon état civil & militaire.

Du Bengale.

Les Circars ſeptentrionaux s'approchent beaucoup du Bengale ; ils ſe terminent à quarante lieues de cette principale poſſeſſion des Anglois.

Le Bengale formoit autrefois un royaume puiſſant ; les Mogols s'en emparerent ; & il devint une des plus belles provinces de leur empire. Les Nababs qui la gouvernoient, profitant dans les derniers tems de l'anarchie qui déſoloit l'Etat, & de l'anéantiſſement du pouvoir du Souverain, pour accroître le leur, parvinrent, comme preſque tous les autres Nababs, à ſe rendre indépendans.

Les Anglois n'avoient alors d'autre poſſeſſion au Bengale que Calcutta ſur la

la riviere d'Ougly ; ils y avoient conſtruit, comme les autres nations Européennes, un comptoir fortifié. La population de cette ville, ſituée dans un pays maréca-geux & mal ſain, étoit fort inférieure à celle de Chandernagor, principal comp-toir des François, où on comptoit alors plus de ſoixante mille ames.

Sarajah Al Doulah ayant ſuccédé à ſon grand-oncle, dans la Nababie du Ben-gale en 1756, eut un démêlé avec les employés de la Compagnie Angloiſe, qui avoient donné réfuge à Calcutta à un de ſes Officiers, dont il étoit mécontent. Il chaſſa les Anglois de toutes leurs facto-ries & comptoirs, prit Calcutta & ſon fort, & enferma dans une tour tous les Anglois qui ne purent pas ſe ſauver ſur leurs vaiſſeaux. Entaſſés dans cette priſon, ils y périrent preſque tous étouffés par la chaleur, ou épuiſés par la ſoif. Six mois après, l'Amiral Watſon & le Co-lonel Clive arriverent au Bengale de

Les Anglois s'emparent du Bengale.

l'expédition heureuse qu'ils venoient de faire à la côte de Malabar, pour détruire les pirates Augria. Ces deux Généraux, malgré leur peu de troupes, animés par les horreurs commises par le Nabab, parfaitement secondés par leur équipage, leurs soldats, & par le peu d'Anglois échappés du sac de Calcutta, méprisant les forces du Nabab, les attaquerent, reprirent Calcutta & s'y rétablirent. Le Nabab vint peu après en personne pour les combattre ; mais ayant été repoussé avec intrépidité, il fut obligé de se retirer à Murshedabad sa capitale.

Traité du 9 Février 1757. Cette guerre finit par un traité humiliant pour lui, par lequel, en confirmant aux Anglois tous leurs anciens priviléges, il leur céda plusieurs domaines & le droit de battre monnoie à Calcutta.

Quelques mois après, la méfiance réciproque ralluma la guerre : Clive battit le Nabab dans la plaine de Plassey sur les bords du Gange & mit en déroute,

avec une poignée d'Anglois & quelques Cipayes, ſon armée forte de plus de ſoixante-dix mille hommes. Plus heureux encore par ſes intrigues, il le dépoſa & établit Nabab Meer Jaffier un des parens de Sarajah. Ce nouveau Nabab confirma le traité fait avec ſon prédéceſſeur qu'il avoit trahi, paya les frais de la guerre & céda aux Anglois un grand territoire ou zemindarat au ſud de Calcutta. L'infortuné Sarajah al Douvla ayant été pris dans ſa fuite & livré à Meer Jaffier, il le fit aſſaſſiner. Le nouveau Nabab avoit été choiſi tel qu'il convenoit à la politique Angloiſe. Ce Prince foible & ſans courage devint l'objet de leur mépris & de celui des Maures. Il ne faut compter pour rien les Indous dans toutes ces révolutions, quoique dix fois plus nombreux que les Mahométans. L'abattement où les a réduit leur aſſerviſſement; leur fait toujours ſubir avec patience la loi du plus fort.

La réputation des Anglois étoit alors parvenue au plus haut dégré de gloire. Vainqueurs des François, ils avoient, agiſſant ſous le nom du Nabab, battu les Hollandois, & fait évanouir le projet qu'ils avoient formé à leur imitation, d'acquérir des poſſeſſions dans la fertile province du Bengale. Dans cette vue le Gouverneur de Batavia avoit envoyé à celui de Chincura ſept vaiſſeaux & des troupes de débarquement. Repouſſés partout, ils furent obligés de ſe r'embarquer & de renoncer à leur entrepriſe. Le nom ſeul des Anglois répandoit la terreur; ne craignant rien & n'ayant rien à craindre, ils dépoſerent Meer Jaffier comme incapable de tenir les rênes du gouvernement, & établirent à ſa place Meer Coſſim Alykhaun ſon beau-frere, ſans que cette révolution cauſât le moindre trouble.

Meer Jaffier fut amené à Calcutta; la Compagnie Angloiſe lui fit une penſion.

Il en jouit paisiblement, sans s'occuper de projets ambitieux, & mit ainsi sa vie en sûreté. Meer Cossim paya largement aux Anglois son élévation : il leur céda le Burdwan, le Midnipore, Chetigong & leurs dépendances, produisant plus de quinze millions par an ; il leur paya en outre de très-grosses sommes pour les mettre en état de rembourser les dépenses des guerres qu'ils avoient soutenues & d'entretenir leurs troupes. Par le traité qu'ils firent avec lui, il fut spécialement stipulé qu'ils ne souffriroient pas qu'Aly Goard, fils de l'empereur Mogol Allum Gueer, parût dans le Bengale, & y levât aucun tribut. Aly Goard s'étoit sauvé depuis peu des prisons de Delhy où il étoit détenu avec son pere, par un sujet rebelle ; & il prétendoit au trône de cet empire chancelant.

Traité du 17 Sept. 1760.

Cossim Aly, moins foible que Meer Jaffier, donna bientôt de l'inquiétude aux Anglois : ils lui déclarerent la guerre.

après des succès long-tems incertains, ils parvinrent à le chasser de ses domaines. Il se réfugia dans les Etats de Sujah al Dowlah, Souba d'Oude & Meer Jaffier fut rétabli Nabab du Bengale.

Traité du 10 Juillet & convention du 16 Sept. 1764.

Jaffier n'y fut réinstallé qu'en souscrivant aux lois que lui imposerent les Anglois : ils le mirent tout-à-fait dans leur dépendance ; il leur céda de nouveaux districts, & s'obligea à leur payer douze cents cinquante mille livres par mois sur les revenus de sa Nababie, jusqu'à ce qu'il les eut défrayés des dépenses de la guerre.

Cependant le Souba d'Oude, Sujah al Dowlah, ayant pris sous sa protection Cossim Aly, entra avec une armée dans

23 Octobre 1764.

la province de Bahar ; mais ayant été battu par les Anglois, près Buxar, ils le poursuivirent dans ses Etats & l'en chasserent. Ils firent alors un traité avec Aly Goard, ce Prince errant dont on

a parlé ci-devant, qui avoit pris le titre d'Empereur du Mogol à la mort de son pere, & changé son nom en celui de Schach Alum. Par ce traité, ce fantôme d'Empereur qui s'étoit mis à leur discrétion leur cédoit particulierement les Zémandarats de Gazypour & de Benarès, à condition qu'ils le feroient reconnoître Empereur, & le mettroient en possession de Islahabad & de la Soubabie d'Oude.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le Lord Clive qui étoit repassé en Angleterre depuis quelques années, arriva au Bengale muni de pleins pouvoirs, pour y arranger toutes les affaires, avec l'avis d'un comité secret. Il rompit le traité dont on vient de parler. Les nouvelles difficultés qui s'éleverent, finirent par un autre traité confirmé par divers décrets ou firmans de Schach Alum. Sujah al Dowlah fut rétabli dans ses Etats; on lui ota le titre de Souba ou Visir; mais

Mai 1765.

Traité d'Août 1765.

on lui laiſſa celui de Nabab de Oude. L'Empereur donna la dewanée du Bengale, du Bahar & d'Orixa à la Compagnie Angloiſe ; c'eſt-à-dire la ſurintendance des terres & de la perception des revenus. Il ajouta à ce ſimple office, un tel pouvoir, que le Nabab du Bengale n'eut plus ni la diſpoſition des revenus, ni celle des troupes, ni enfin aucune autorité, & ne garda qu'un vain titre honorifique, pour le ſoutien duquel il lui fut accordé une penſion. Schah Alum confirma en même-tems à la Compagnie Angloiſe la poſſeſſion des provinces de Burdwan, de Midnipore & Chittigong, & des vingt-quatre Pergunnahs ou diſtricts qui leur avoient été cédés aux environs & au ſud de Calcutta, & même celle des cinq Circars ſeptentrionaux de Chicacol. L'Empereur ne retira de ce traité que l'obligation de la part de la Compagnie, de lui payer ſur les revenus du Bengale une redevance

de huit millions ; mais Schach Alum n'ayant aucunes troupes pour se faire craindre & se faire servir de cette redevance, il n'en a jamais été payé.

La tranquillité étant ainsi rétablie au Bengale, les Anglois ne chercherent qu'à la maintenir & y affermir leur autorité.

A la mort de Meer-Jaffier, ils donnerent à son fils Nazim-al-Doulah le titre de Nabab, sans lui confier aucune autorité, lui faisant seulement une pension de 14 millions environ, sur laquelle il s'étoit obligé de payer à l'Empereur la redevance qui lui avoit été promise. Février 1765.

Ce Prince étant mort peu après, ils nomment son frere Seyf-al-Dowlah Nabab ; mais en réduisant sa pension à 9 millions. Il en jouit peu de temps ; ils confierent après son décès le titre de Nabab au dernier des enfans de Jaffier, âgé de 13 ans, réduisirent sa pension à 4 millions, avec la ferme résolution de 8 Mai 1766. 10 Mars 1770.

supprimer le titre de Nabab, s'il ne laissoit point de postérité mâle.

C'est ainsi que les Anglois, en six ans de temps, sont devenus maîtres du Bengale, du Bahar, & d'une partie de l'Orixa. Souverains sans en vouloir prendre le titre ouvertement, ils sembloient rougir de leurs usurpations, & vouloir cacher leur pouvoir, en travaillant à le consolider & à l'accroître. Ils ont réuni depuis à ces possessions les districts de Gazipour & de Benarès, dont ils ont détrôné le Rajah. Par leur alliance intime avec le Nabab d'Oude, ils ont couvert de ses Etats leurs possessions, & le soutenant dans les siennes, ils en ont tiré de grands subsides.

Revenus du Bengale.

Devenus maîtres d'un pays plus grand que la France, où l'on compte au moins 12 millions d'habitans, ils en retirent par les baux des terres & par les impôts 140 millions par an, sur lesquels toutes les charges civiles & militaires payées,

il peut leur rester en temps de paix 30 millions; mais comme ils étoient encore chargées en 1785 de 220 millions de dettes contractées pendant la guerre, il faut un temps considérable avant qu'ils puissent s'en libérer, & qu'il ne survienne aucun nouvel évenement qui les oblige à en faire de nouvelles.

Les Anglois entretiennent au Bengale 8 à 9000 hommes de troupes Européennes, & environ 50 mille Cipayes.

Calcutta, capitale de cette préfidence, est aujourd'hui une ville immense, où l'on compte 600 mille habitans; elle est mal bâtie & peu ornée. Le fort Wiliam, qui lui sert de citadelle, situé sur le bord de la riviere d'Ougly, est grand & très-régulierement fortifié. Ils y tiennent toujours une forte garnison. Ils en ont de répandues dans tous les postes essentiels à garder, & dans les principales villes; & ils ont un corps considérable

de troupes dans la Nababie de Oude ou sur ses frontieres.

Étendue du Bengale.

Le Bengale s'étend du 21 au 28e dégré de latitude septentrionale ; il a au midi la mer & les Etats de quelques Rajah indépendans ; à l'est le royaume d'Arracan & les Etats de quelques petits Princes ou Rajah ; au nord le Bootan, le pays d'Assan & le Thibet, & à l'oueſt la Nababie d'Oude.

L'air n'y est pas sain : cela n'est pas surprenant, le climat étant très-chaud & humide. Le Gange, en le traversant, y reçoit beaucoup de rivieres, & se partage en plusieurs branches avant de se perdre dans la mer. Toute la partie qui l'avoisine est marécageuse & coupée de canaux naturels, où les petits bâtimens du pays peuvent naviguer : il y a apparence que cette partie basse n'a été formée que par des alluvions. Par-tout on y trouve l'eau à deux, trois & quatre pieds de profondeur. Les terres du Bengale sont

graſſes & fertiles : elles rapportent deux récoltes par an ſans de grands efforts de culture.

Les côtes de la mer & le pays voiſin, juſqu'à huit, dix & douze lieues dans les terres, & ſouvent davantage, ſont déſertes. On prétend que cette partie a été habitée autrefois, mais que ſes habitans l'ont abandonnée, étant déſolés par les corſaires qui venoient les piller, par les Mouſtiques, & autres inſectes venimeux & par les bêtes féroces. On pourroit ajouter à ces cauſes l'inſalubrité de l'air.

Dans l'état actuel de ce pays, toute cette contrée abandonnée eſt couverte de forêts, & ſur-tout de paletuviers & autres bois qui aiment l'eau. On n'y voyage qu'avec danger par les canaux qui la coupent. Les tigres s'élancent ſouvent ſur les bateaux, & y enlevent des hommes, ſi on n'eſt pas perpétuellement ſur ſes gardes.

La riviere d'Ougly n'eſt qu'une branche du Gange, & une des plus étroites ; mais

c'eſt celle qui a le plus de profondeur. L'amiral Watſon, en la remontant avec un vaiſſeau de 70 canons, a prouvé que des vaiſſeaux de ligne pouvoient arriver à Calcutta, & même au-delà; cependant la navigation du fleuve eſt très-dangereuſe, de même que ſon entrée. Elle eſt environnée de bas-fonds qui s'étendent fort loin dans la mer. C'eſt à Balaſſor qu'on prend des Pilotes pratiques des paſſes & chenaux, & qui conduiſent les vaiſſeaux au milieu de tous ces dangers.

Commerce du Bengale.

Le commerce du Bengale eſt immenſe. On évalue ſes exportations à 70 millions; c'eſt le pays de l'Inde où ſe fabriquent les plus belles mouſſelines unies, rayées & brodées; on en tire des mouchoirs de diverſes ſortes unis, teints & brodés; des toiles de coton de toutes eſpeces, & ſur-tout dans le genre de celles propres à l'impreſſion, telles que les baſtetas, les caſſes, les hamans, les garas, & une

infinité d'autres. On en exporte des bois rouges, des salpêtres, des soies, du borax, beaucoup d'opium. On en exporte aussi des cauris, qui sont apportées des Maldives. Le pays produit beaucoup de riz; ce qui forme encore un objet d'exportation. Les marchandises enlevées par les Européens, sont rapportées en Europe ou versées dans d'autres pays de l'Asie par le commerce d'Inde en Inde. Des caravanes d'Arméniens & d'autres marchands de l'intérieur des terres, viennent aussi s'approvisionner de leurs besoins au Bengale. Comme les Indiens font peu de cas des marchandises étrangeres, tout est presque totalement payé en argent, mais cet argent ne demeure pas long-temps dans le pays. Les Anglois, qui y ont fait fortune, en reversent une grande partie en Angleterre, où ils reviennent jouir de leurs richesses. D'ailleurs la compagnie réserve des fonds sur les impositions pour former la cargaison des vaisseaux qu'elle

envoie en Europe, & pour l'achat des thés à la Chine ; ce que les Anglois appellent *inveſtement*. Il eſt vrai que quand l'adminiſtration a des beſoins à ſatisfaire, ou des dettes à acquitter, elle ne peut uſer de cet avantage, & qu'elle tire au contraire de groſſes ſommes en lettres-de-change, ſur la Cour des Directeurs à Londres. Il réſulte de ce qu'on vient d'obſerver que l'argent eſt ſouvent très-rare au Bengale, & qu'il y porte un fort intérêt. Dans la vue de ſuppléer à ce manque de numéraire, & d'animer la circulation, les Anglois ont établi depuis la paix une banque à Calcutta, dont les billets & obligations ont cours comme monnoie dans le pays.

La grande puiſſance des Anglois au Bengale, n'a pas empêché qu'ils n'aient été obligés de reſpecter les établiſſemens des autres états Européens dans ce pays, & de leur conſerver les comptoirs & les priviléges qui leur avoient été accordés par

par les anciens Souverains ; mais ils ont empêché les autres nations de s'y fortifier, & d'y acquérir des territoires. Leur existence y est précaire ; & les Anglois peuvent, quand bon leur semble, gêner leur commerce par toutes sortes d'entraves, & enlever leurs comptoirs aux premiers soupçons de guerre ; cependant comme le commerce des autres nations fait entrer beaucoup d'argent dans le pays ils les ménagent par politique.

Chandernagor.

Le seul établissement que nous ayons au Bengale est Chandernagor, situé à huit lieues au-dessus de Calcutta, sur le bras du Gange, nommé riviere d'Ougly. Il ne nous est pas permis de nous y fortifier, & d'y tenir une garnison au-dessus de 150 hommes. La dépense pour fortifier & garder ce comptoir seroit bien inutile, dans ce centre de la puissance des Anglois dans l'Inde. Nous n'y avons besoin que d'un chef intelligent & habile, qui, oubliant l'humiliation de notre posi-

tion, prévienne ou leve toutes les difficultés capables de porter des entraves à notre commerce, & qui contienne les marchands & facteurs dans le cercle étroit de leurs fonctions. Par cette conduite il évitera toutes les conteſtations propres à réveiller & animer l'antipathie & la jalouſie réciproque des deux nations. Cette ville eſt bien déchue de ce qu'elle étoit il y a quarante ans : on n'y compte pas plus de 15 mille ames à préſent.

La nouvelle Compagnie des Indes y a établi une factorie & un comité de trois employés principaux. C'eſt en ce lieu qu'ils raſſemblent les cargaiſons deſtinées pour la France, qu'ils envoyent ſur des bateaux du pays à Mayapour, où nos vaiſſeaux s'arrêtent ordinairement.

Nous leſtons nos navires avec du ſalpêtre rafiné, qui, par ſon abondance, y eſt toujours à plus bas prix qu'en France, ou avec des Cauris, néceſſaires pour notre traite des Nègres.

Chinchura, appelé autrefois Hoogly, situé à une lieue au-dessus de Chandernagor, appartient aux Hollandois, & est le chef-lieu de leurs comptoirs au Bengale. Chinchura.

Bandell, un peu au-dessus de Chinchura, appartient aux Portugais, & est leur principal comptoir. Bandell.

Fréderich-Nagor, appelé aussi Séram-pore, appartient aux Danois. Fréderich-Nagor.

Quoique ces lieux n'aient aucun territoire, chaque nation exerce les droits de souveraineté dans leur enceinte. Les autres nations Européennes n'ont que de simples loges de commerce, ou des agens pour le conduire. On voit peu paroître leur pavillon au Bengale.

Des autres Pays de l'Inde, où la Nation a fait paroître son pavillon.

Il faudroit écrire un volume pour décrire succinctement & donner une idée de tous les pays où les nations Européennes ont formé des établissemens dans l'Inde, & étendu leur commerce. Nous avons eu plusieurs comptoirs & loges dans les principaux ports de divers royaumes des côtes du midi & de l'est de l'Asie, & des grands Archipels d'îles que la nature y a formés. Ils ont tous été successivement abandonnés. Mais on a projetté & exécuté souvent de Pondichery & de Chandernagor, des expéditions d'Inde en Inde. Celles qu'on a tentées depuis 1763 jusqu'en 1777, ont, pour la plus grande partie, mal réussi.

Aracan.

Lorsqu'on a parcouru les côtes du Bengale, le premier Etat qu'on rencontre, en

ſuivant les côtes du continent de l'Aſie, eſt le royaume d'Aracan. Cet Etat n'eſt pas fort conſidérable ; on prétend qu'il a ſoutenu ſon indépendance au milieu des révolutions qui ont renverſé tous les trônes voiſins. Sa capitale renferme plus de cent cinquante mille ames ; & les relations des voyageurs font, avec emphaſe, la deſcription des richeſſes du Deſpote qui y régne : ſes côtes ſont dangereuſes & ſans aucuns bons ports ; ce qui eſt cauſe qu'il n'y a que les petits bâtimens des Indiens qui oſent y aborder & qui y font le commerce.

Ava & Pégu.

Les royaumes d'Ava & de Pégu, qui joignent celui d'Aracan, ſont bien plus étendus. Un Roi d'Ava fit la conquête du Pégu, & réunit ces deux Etats en 1685. Cette révolution a été ſuivie de beaucoup de troubles & de guerres civiles. Les derniers uſurpateurs de ce trône ſe ſont rendus célebres par leurs conquêtes. Ils ont ſoumis le royaume de Siam, ont fait des

irruptions en Chine ; cependant les Siamois ont repris depuis leur indépendance. Ces révolutions successives, les cruautés & les massacres qui en ont été la suite, ont troublé, & presqu'anéanti le commerce. La ville de Siriam, jadis célèbre, où les François, les Anglois & les Hollandois avoient des comptoirs, a été détruite & rasée.

Nous nous étions établis de nouveau à Ragon, lieu peu éloigné de cette ville malheureuse. Le commerce y étoit devenu florissant ; nous en avons été chassés de même ; nous avons obtenu, en 1770, la permission de nous y rétablir, & la concession d'un terrein pour y élever un comptoir ; mais nous nous n'en avons pas profité. Les Hollandois n'ont pas été plus heureux que nous, & les Anglois, qui s'étoient établis & fortifiés à la pointe de Negraille & à Bacin, en ont été chassés aussi.

Siam. Le commerce est tout aussi languissant

au royaume de Siam. Nous avons eu longtems de grandes vûes d'établiſſemens dans ce pays. Tout le monde a lu les relations de l'ambaſſade que Louis XIV reçut du Deſpote de cet Empire, & celle que ce Monarque lui envoya. Une révolution détruiſit tout ce qui avoit été fait dans ce tems. Pluſieurs autres, auſſi funeſtes à ce pays & à notre commerce, lui ont ſuccédé. On ne peut plus paroître avec sûreté au port de Merguy, où nous avions un comptoir. C'eſt le ſeul lieu où nos vaiſſeaux abordoient.

Iſles du golfe du Bengale.

La côte de Coromandel n'offrant aucun port, on s'eſt attaché à reconnoître les îles du Golfe du Bengale, dans pluſieurs deſquelles on a trouvé des ports naturels & de bons mouillages.

Iſles Nicobar.

Le premier groupe eſt celui des îles Nicobar, entre le ſeptieme & le dixieme dégré de latitude ſeptentrionale. Les plus méridionales ſont à cinquante lieues au nord-oueſt d'Achem; elles ſont au nom-

bre de douze. La plus grande a six à sept lieues de long sur quatre à cinq de large. Elle est séparée d'une autre beaucoup plus petite, par un canal appelé Canal Saint-Georges, où l'on trouve un fort bon mouillage. Les Danois, qui avoient voulu y former un établissement, en ont été chassés par les naturels. Les Impériaux s'y sont établis ensuite, malgré les protestations des Danois, & ont abandonné aussi ce commencement d'établissement.

Entre celles de Macavery & Soury, on trouve un très-bon port, où l'on peut mouiller par six à sept brasses d'eau, & où l'on est parfaitement abrité; mais les passes pour y arriver sont étroites & bordées d'écueils. Le Capitaine Adam, commandant un aviso de la nouvelle Compagnie des Indes, qui a fait, en moins de quatorze mois, un voyage à contre-mousson au Bengale, y a relaché en Janvier 1786. Les Danois y ont une mission de Freres Moraves, qui lui facilitèrent

les moyens de trouver des rafraîchiſſemens.

Les habitans de ces îles élevent beaucoup de porcs & de volailles, qu'ils troquent quand quelques vaiſſeaux y relâchent, ainſi que tous les fruits de leurs récoltes, tels que des giromons, des ignames, des patates & des citrons, en échange de toiles, de fer, & de clincaillerie. Quoique Malais d'origine, ils ſont confians, doux & honnêtes; mais ſi peu avancés en civiliſation, qu'ils ne connoiſſent pas la valeur des métaux.

Iſles d'Adaman.

Les îles d'Adaman ſont plus ſeptentrionales. Elles ſont en auſſi grand nombre que les îles Nicobar. Celle qui porte le nom de grand Adaman a au moins trente lieues de long, ſur une largeur de quatre à cinq lieues. Les autres ſont peu conſidérables; elles offrent quelques mouillages; mais les habitans ſont farouches. C'eſt une race de Negres qui reſſemble beaucoup à ceux d'Afrique.

Archipel de Merguy.

A cent lieues à l'eſt de ces îles, près la côte de Merguy & de l'embouchure de la riviere de Tenaſſerim, on trouve un Archipel nombreux d'îles, entre leſquelles on diſtingue l'île du Roi & celle du Figuier, deux des plus grandes. Elles ſont bien boiſées, pourvues de ſources, mais inhabitées. Le canal qui ſépare ces deux îles forme un port naturel, où les vaiſſeaux peuvent mouiller ſûrement.

Dans l'idée d'avoir un port de refuge, lorſque la Mouſſon devient contraire à la côte de Coromandel, on a propoſé ſucceſſivement à notre miniſtere d'en établir un à l'île du Roi, à celles de Nicobar ou d'Adaman ; mais aucun de ces projets n'a été adopté.

Malaca.

La preſqu'île de Malaca tient au royaume de Siam. Malaca, autrefois célebre par ſon grand commerce, l'a perdu après que les Portugais en eurent fait la conquête ; les Hollandois qui leur ont enlevé cette ville, n'en ont pas rétabli le com-

merce. C'eſt toujours un poſte important par ſes fortifications, & à cauſe qu'il commande le détroit qui porte ſon nom, qui eſt une des routes pour ſe rendre à la Chine.

L'intérieur du pays eſt fort ſauvage, rempli de mines qu'on ne travaille pas. On y ramaſſe cependant dans les montagnes beaucoup de Calins, eſpece d'étaim fort recherché à la Chine. C'eſt le plus grand commerce de cette contrée. Les Hollandois ſont obligés d'en ſouffrir le partage avec les Anglois. Ces derniers abordent aujourd'hui principalement à Queda, ſitué à cent lieues au-deſſus de Malaca, & quelquefois à Joho, à l'extrémité de la preſqu'île, de laquelle on tire auſſi preſque tous le Rotin qu'on rapporte en Europe. Les Anglois ont formé un nouvel établiſſement depuis la paix à Pulo Pinaug. Cette petite île eſt ſituée au ſud du vieux Queda. Elle a l'avantage d'avoir un bon port. Par cet établiſſement

les Anglois se flattent de protéger leur commerce dans ces quartiers, & de mieux garantir leurs vaisseaux des pirates Malais.

La presqu'île de Malaca est habitée par les Malais, peuple le plus brave, le plus cruel & le plus perfide de l'Inde. Ils vendent leur service à toutes les Puissances qui veulent les louer, & négligent la culture de leur pays pour aller porter les armes ailleurs. Leur Gouvernement est féodal. Peu exacts au service qu'ils doivent à leur Suzerain, ils sont perpétuellement en guerre, & s'entre-détruisent quand ils ne peuvent pas nuire à d'autres nations. Telle est l'occupation des Nobles. Quant au peuple, il est réduit à l'esclavage le plus dur.

Les petits Rois qui partagent le pays, sont venus souvent insulter les Hollandois jusque sur les glacis de Malaca. Ils sont plus tranquilles à présent; la Compagnie Hollandoise ayant fait un armement pour les punir, & cette expédition

ayant réuſſi. Les Malais arment beaucoup de petits bâtimens en courſe, & attaquent à l'abordage avec autant de hardieſſe que de fureur les bâtimens qui ſe laiſſent approcher, ou qui ne réuſſiſſent pas à les éloigner avec leur artillerie.

Camboye. Camboye eſt un Royaume étendu, ſitué vis-à-vis la preſqu'île de Malaca, & ſéparé de celui de Siam & de la Cochinchine par des chaînes de montagnes. Une grande riviere le traverſe dans toute ſa longueur. Son cours a plus de 400 lieues, & elle prend ſa ſource dans les confins de la Chine. Les vivres de toutes eſpeces y abondoient autrefois & étoient au plus bas prix. Les Hollandois y avoient un établiſſement qu'ils ont abandonné. Ils en tiroient de la laque noire, des peaux de buffles & de cerfs qu'ils portoient au Japon. Ils en tiroient auſſi des toiles très-fines & des ouvrages à l'aiguille. L'abord des côtes de ce pays, étant couvert d'îlots & de bancs, eſt

dangereux. Cette fatalité en éloigne les navires Européens. Le commerce qui y eſt peu conſidérable, ne ſe fait que par des bâtimens Indiens. Nous avons envoyé des Miſſionnaires dans ce pays, mais jamais de vaiſſeaux. Il étoit autrefois beaucoup plus peuplé; on y voit par-tout des ruines qui l'annoncent. Mais les révolutions qu'il a eſſuyées par les guerres que ſe ſont faites les tyrans qui s'en diſputoient la ſouveraineté, ont tout détruit.

Ponthiamos. C'eſt ſur les côtes de Camboye, dans le golfe de Siam, qu'on trouve le petit Etat de Cancar, connu ſous le nom de Ponthiamos. Il a été fondé il y a ſoixante-dix ans, par un marchand Chinois nommé Kiangt-Zée. Cet homme avoit long-tems navigué ſur cette côte & dans l'Inde. Voyant avec douleur des terres fertiles condamnées à la ſtérilité, il y tranſporta & y fixa des cultivateurs de ſa nation; il en attira auſſi des pays voiſins. Son

activité, ſes ſoins paternels, rendirent bientôt cette peuplade floriſſante. Sa bonne foi, ſon humanité le firent reſpecter. La ſimplicité de ſes mœurs ſervit de modele à ces colons laborieux; & les produits de l'agriculture augmenterent bientôt celui de ſon commerce. Ses gains lui procurerent les moyens de fortifier le port de Ponthiamos. Il le mit à l'abri des entrepriſes des aventuriers Malais. Son fils ayant marché ſur ſes traces, Souverain ſans prendre le titre de Roi, augmenta ſa puiſſance par de nouveaux défrichemens, ne s'occupant que du bien de ſes ſujets, maintenant parmi eux l'amour du travail, favoriſant leur commerce, & affermiſſant la ſûreté de leurs poſſeſſions. Ponthiamos eſt ainſi devenu le marché le plus fréquenté & le plus abondant de ces quartiers.

Ciampa.

Le Ciampa ou Tſiampa eſt un petit Etat qui joint au ſud-eſt Camboye; ſon Gouvernement deſpotique & toujours

troublé, y rend les peuples malheureux; & maintient leur barbarie.

Cochinchine. La Cochinchine ou Chine occidentale joint le Camboye. Elle a 200 lieues de côtes. Elle eſt bornée à 30 lieues dans les terres par une chaîne de montagnes qui s'étend ſur toute ſa longueur. Ce pays s'éleve juſqu'au 16me degré de latitude ſeptentrionale. Nos Miſſionnaires y ont fait des converſions aſſez abondantes. Nous cherchâmes à nous y établir ſolidement après la chute de nos comptoirs à Siam. Ces tentatives n'ont pas réuſſi. Nous y avons enſuite eu des loges & comptoirs qui ont été abandonnés. Des Vaiſſeaux faiſant le commerce d'Inde en Inde, de toutes les nations, y font quelques voyages; mais ce ſont les Chinois & les Japonois qui ſont en poſſeſſion du principal commerce. Les Hollandois n'ont pas eu plus de ſuccès que nous dans les établiſſemens qu'ils ont voulu y former. Comme les Cochinchinois deſcendent

cendent de Chinois fugitifs : leur langue, leur religion, leurs mœurs & leurs loix, ſont à-peu-près les mêmes; mais le pays eſt gouverné par un Deſpote indépendant. Les grands objets d'exportation ſont les ſucres candis & en poudre, le poivre, les bois de ſenteur & les ſoies. Le pays produit de très-belle canelle; mais elle y eſt chere. On travaille dans les montagnes des mines de divers métaux. L'or qui en provient eſt très-pur & abondant. C'eſt auſſi à la Cochinchine où l'on trouve le plus de nids d'hirondelles de mer. Ces oiſeaux les forment de terres bolaires, & avec le frai des poiſſons. Ils ſont recherchés à la Chine & autres parties de l'Inde, comme un mets délicat.

Nos Miſſionnaires ont amené cette année en France un jeune Prince de ce pays. Si on ſe détermine à lui donner les ſecours qu'il ſollicite, ce ſera peut-être une occaſion de nous établir ſolidement

dans ce Royaume, & d'y ouvrir un commerce avantageux.

Tonquin. Il se fait beaucoup moins de commerce au Tonquin, Royaume plus puissant que la Cochinchine, & démembré de la Chine. Les Anglois y envoient quelques vaisseaux du Bengale & de Madras. Les Hollandois y paroissent plus rarement. Nous n'y en envoyons aucun.

Borneo. En reprenant au midi & s'approchant des grands Archipels d'îles qui terminent l'Asie, on trouve l'île de Borneo, une des plus grandes du monde. Ses côtes sont peuplées de colonies de Malais, de Macassarois & autres peuples de l'Inde qui s'y sont établis, & ont repoussé dans l'intérieur les peuples indigênes. Si ces derniers se sont maintenus dans l'indépendance, ils ont conservé aussi leur barbarie, en se séquestrant de toute communication. Les petits Despotes souverains des côtes, joignent la perfidie à l'avidité; & nulle part le commerce n'est sûr. Les

Hollandois ont un comptoir fortifié à Beneſſarim, ſitué ſur la riviere la plus conſidérable de l'île, & y font une grande traite de poivre. On tire de cette île quelques diamans & des parfums. On y débite avec avantage des toiles, de l'opium & autres marchandiſes en moindre quantité. Les Anglois expédient ſouvent des navires du Bengale pour cette traite.

Nous avons voulu les imiter; mais un de nos Capitaines, ſéduit par les apparences d'amitié d'un de ces petits Princes, l'ayant reçu à ſon bord, fut aſſailli par ſa ſuite & par une multitude de Barges accourus de la côte. Ces barbares l'aſſaſſinerent ainſi que tout ſon équipage; ils pillerent la cargaiſon, brûlerent ou dépecerent le vaiſſeau. Pour venger cette inſulte, Monſieur Chevalier, Commandant à Chandernagor, expédia en 1775, la frégate du Roi l'É-

toile, commandée par M. de Trobriant, avec deux corvettes. A son arrivée à la côte, il défit, non sans perdre des hommes, une flotille de Barges qui l'assaillit, dans l'espoir de l'enlever à l'abordage. Il en coula un grand nombre à fond. Mais après les avoir dispersés & leur avoir tué bien du monde, il ne pût s'approcher assez près de la côte, à cause du peu de fond, pour brûler la ville comme il l'avoit projetté. Ce double massacre nous a fait renoncer à toute expédition pour cette île.

Isle célebre ou de Macassar.

Nul objet de profit assez important, ne nous a déterminé à envoyer quelques navires à l'île Célèbre ou de Macassar. Ses habitans aussi braves que les Malais, & encore plus méchans & plus perfides, rendroient tout commerce dangereux avec eux. La jalousie des Hollandois qui y sont établis depuis long-tems, ne nous verroit pas sans crainte nous appro-

cher de leurs principaux établiſſemens ; ils ne manqueroient pas de traverſer ſous mains nos projets.

Les Hollandois, maîtres des Moluques qu'ils ſoutiennent par leur établiſſement de Batavia, dominent dans toutes les îles voiſines & dans celle de Java, où ils ne ſouffrent pas qu'aucun Européen vienne commercer. Batavia eſt une ſuperbe ville dont la population s'éleve à 150 mille ames : elle eſt ſituée à ſix degrés quelques minutes de latitude méridionale. Entourée de toutes parts de canaux, l'air y eſt très-mal ſain. C'eſt le centre des établiſſemens des Hollandois en Aſie. Ils ont ſoumis une grande partie de l'île de Java, & rendu tributaires les petits Souverains qui en partagent le ſurplus. Tels ſont les reſtes de leur puiſſance ſi redoutée dans l'Inde, avant que les Anglois y euſſent acquis la prépondérance. Moluques & île de Java.

Les Hollandois ſe ſont conſervé

juſqu'à préſent la vente excluſive des épiceries les plus fines, des cloux de girofle, de la muſcade & de la canelle; mais leur foibleſſe actuelle, & plus encore la facilité de faire dans une infinité de petites îles de ces cantons de l'Aſie, des établiſſemens & une culture ſemblable, doivent leur faire craindre de partager enfin cette branche de commerce avec toutes les nations Européennes. Elle eſt cependant fauſſement regardée comme la mine des tréſors de la Hollande. Ces épiceries ne leur font qu'un produit annuel de ſix à ſept millions. Le partage avec les autres nations en feroit beaucoup tomber le prix; néanmoins l'avantage qu'ils ont d'avoir leurs établiſſemens tout faits, leur aſſure celui de ſe conſerver la part la plus forte dans ce commerce.

Balanbagan. Des vues de rivalité & l'eſpoir de s'ouvrir un commerce aux Philippines, ont fait naître l'idée aux Anglois de

s'établir dans l'île de Balanbagan au nord de Bornéo. Cet établiſſement a été attaqué & détruit ſans qu'on aye pu ſavoir préciſément par qui, & comment cet événement eſt arrivé. Il entre dans les projets de la Compagnie Angloiſe de le rétablir pendant la paix; projet qu'elle n'a pas encore exécuté. Quelqu'établiſſement ſemblable, ſi la culture des arbres à épices, tranſplantés dans nos Colonies ne réuſſit pas, nous aſſureroit une part certaine dans ce commerce.

Sumatra, île immenſe de trois cents cinquante lieues de long, traverſée par l'équateur, n'eſt ſéparée de Java que par le fameux détroit de la Sonde. Le royaume d'Achem en occupe la partie ſeptentrionale; le ſurplus de l'île eſt diviſé en petites principautés, où regnent des Deſpotes. Les Malais, établis depuis pluſieurs ſiecles, ſur ces côtes, y dominent principalement. Les Hollandois y ont pluſieurs comptoirs dans la partie

Sumatra.

méridionale & orientale, dont Palimban eſt le ſeul réellement conſidérable. Ils ont auſſi celui de Padang, ſur la côte occidentale de l'île, au midi de la ligne.

Bencolen. Cent lieues plus bas, par le quatrieme dégré ſud, eſt l'établiſſement Anglois de Bencolen, défendu par le fort Malborough, dont leur Compagnie des Indes tire cinq à ſix cents mille livres de revenu, qui peuvent les défrayer en tems de paix des frais civils & de ceux de garde. Le commerce de l'intérieur du pays & de la côte eſt abandonné aux Colons & aux marchands Anglois qui font le commerce d'Inde en Inde; mais la compagnie s'eſt réſervée celui du poivre; & ſes Facteurs lui en raſſemblent quinze à dix-huit cent milliers par an.

En 1782, cinq vaiſſeaux Anglois venant de la Chine, étant relâchés à Bencolen, le Gouverneur Anglois forma le projet de s'emparer de Padang. Le

Commandant Hollandois, ſurpris & épouvanté, ſe ſoumit ſans ſe défendre, ainſi que tout l'établiſſement, quoique les Anglois n'euſſent employé à cette expédition que cent ſoldats tirés du fort Malboroug & un détachement des équipages de leurs vaiſſeaux.

Nous ne commerçons qu'à Achem & nous n'avons aucun établiſſement dans l'île de Sumatra.

Outre le poivre qui y eſt abondant, cette île eſt la partie de l'Aſie qui produit le meilleur camphre. Les montagnes y abondent en mines; on y trouve de l'or & beaucoup de calins; on y débite de groſſes toiles, de la poudre, des fuſils & quelques objets d'aſſortimens propres au pays.

Iſles Philippines.

Quoique nous n'ayons pas la permiſſion d'envoyer aux îles Philippines des vaiſſeaux & d'y commercer directement, il convient de parler de cette poſſeſſion importante, appartenant aux

Eſpagnols. Cet archipel d'îles qui ſe joignent, s'étend depuis le ſixieme dégré de latitude boreale, juſqu'au dix-neuvieme & contient une étendue de terres qui ſurpaſſe celle de la France. Les Eſpagnols y ſont établis depuis deux cents ans ; leurs Miſſionnaires, protégés par une foible garniſon, leur ont ſoumis par les voies de la douceur & de la perſuaſion la meilleure partie de ces îles, & ont réuni plus de douze cents mille Indiens, devenus ſujets, qui payent capitation à la couronne d'Eſpagne.

Les terres des Philippines, fertiles en toutes eſpeces de productions, n'exigent preſqu'aucun travail pour aſſurer la ſubſiſtance des habitans, & leur offrent des moyens continuels d'échanges. Environnés de nations actives & laborieuſes, les Eſpagnols des Philippines ne ſont point encore ſortis de leur indolence léthargique. Le gouvernement de leur Métropole, qui a ſu écarter depuis quelque

tems tous les anciens préjugés qui ont amorti l'industrie de la nation, a senti enfin que cette possession, s'il savoit la faire valoir, pourroit lui procurer en Asie des avantages qu'il ne falloit plus négliger. Tout l'invitoit à y favoriser l'établissement d'un commerce brillant. La communication avec l'Amérique, & leurs immenses possessions dans ce nouveau monde, ouvroient un vaste champ aux spéculations ; dans ces vues il a établi la Compagnie des Philippines.

Cédule du Roi d'Espagne.

La Cédule du Roi d'Espagne, du 10 Mars 1785, annonce son desir de réunir le commerce des Philippines, ou plutôt de l'Asie, à celui de l'Amérique. Elle fixe la durée du privilége de la Compagnie à vingt-cinq ans. Son fond capital est réglé à huit millions de piastres (*a*), divisé en trente-deux mille actions ; & elle a donné à la Compagnie le pouvoir de

(*a*) Quarante-trois millions de notre monnoie.

l'augmenter, si les grandes opérations de son commerce le rendent nécessaire. Le Roi invite tous ses sujets d'Espagne & des deux Indes à s'intéresser dans cette Compagnie. Afin de donner l'exemple, il fait le fond pour lui & pour la Famille Royale de quatre mille actions. Il invite la Banque de Saint-Charles, les cinq Gremios, les Compagnies & corporations Espagnoles à s'y intéresser, & même les corps ecclésiastiques. Par une faveur particuliere pour les habitans des Philippines, & afin d'animer leur émulation, il leur réserve trois mille actions, leur accordant deux ans pour en faire les fonds.

Le privilége exclusif de la Compagnie comprend tout le commerce d'Asie. Il lui est permis d'en verser les produits directement en Amérique & d'en faire les retours en Europe. Le Roi laisse au choix de la Compagnie de diriger ses expéditions par le Cap-de-Bonne-Espé-

rance, l'échelle de Buenos-ayres, & lui recommande la route du Cap-de-Horn ; ſon objet principal devant être de réunir le commerce d'Aſie avec celui de l'Amérique.

Il accorde à cette Compagnie beaucoup de droits & d'exemptions : il veut que les marchandiſes & denrées nationales, exportées d'Eſpagne dans les Philippines, ne ſoient aſſujetties à aucun droit de ſortie. Il modere à deux pour cent ceux dus ſur les marchandiſes étrangeres, ayant la même deſtination. Il permet à la Compagnie de prendre ſur chacun de ſes vaiſſeaux, allant en Amérique, cinq cents mille piaſtres & de les porter aux Philippines, en ne payant que deux pour cent de droit de ſortie, & exempte de tous droits d'entrées, celles qui y ſont portées de la Peninſule ou vieille Eſpagne.

Il ouvre le port de Manille à toutes les nations Aſiatiques, & ne leur interdit

que l'importation des marchandiſes d'Europe. Il ne les aſſujetit qu'à un droit de trois pour cent ſur les piaſtres qu'elles en exporteront, & à un de deux pour cent ſur les marchandiſes étrangeres qu'elles y acheteront, & déclare qu'elles ne payeront rien pour celles d'Eſpagne.

Le Roi permet en outre à la Compagnie de commercer dans tous les ports d'Aſie ; il lui ordonne de ne s'occuper que de ſon commerce, & lui défend de ſe mêler d'aucunes affaires politiques. Il lui recommande, ainſi qu'à ſes Gouverneurs & Officiers, de vivre en bonne harmonie avec toutes les nations établies en Aſie. Il veut que la Compagnie vende en Europe au comptant toutes les Marchandiſes d'Aſie qu'elle y rapportera & en vente publique aux encheres. Elle lui permet d'exporter à l'étranger celles dont elle ne pourra pas ſe défaire avec avantage. Il veut de plus que toutes les marchandiſes d'Aſie qu'elle importera en

Amérique y ſoient conſidérées comme nationales, & permet à la Compagnie d'établir des factories où bon lui ſemblera. Enfin, cette cédule regle avec le plus grand détail le régime de la Compagnie.

Tout paroît ſage & bien vu dans cette loi, & l'Eſpagne a lieu d'attendre les effets les plus avantageux de cet établiſſement. Si on reproche aux Eſpagnols leur lenteur, leur engourdiſſement, du moins quand ils ont adopté un plan, ils le ſuivent avec conſtance.

L'effet de cette entrepriſe, ſi elle réuſſit, ſera de pourvoir avec abondance & à meilleur compte leurs riches Colonies d'Amérique, des commodités qu'elles deſirent & dont elles manquent ; de fournir, par le commerce national, l'Eſpagne de tous les objets de conſommation qui ſont apportés des grandes Indes, & de lui ouvrir de nouveaux débouchés pour ſes productions territoriales & d'induſtrie. Mais ces avantages tourneront au détri-

ment du commerce des autres puiſſances Européennes. Elles fourniront de moins à l'Eſpagne & à ſes Colonies ce qu'elle ſe procurera par elle-même.

On eût deſiré, lors de la derniere guerre, que notre intime liaiſon avec l'Eſpagne & l'intérêt des deux Nations les euſſent déterminées à faire un traité qui, en facilitant le commerce réciproque qu'elles peuvent faire dans l'Inde, y unît leurs forces pour entre-ſoutenir leurs poſſeſſions & les mettre en état d'y réſiſter, en cas de nouvelle rupture contre le coloſſe de la puiſſance Angloiſe. Rien n'eût pu produire plus efficacement cet effet, que d'obtenir de l'Eſpagne la permiſſion d'établir un comptoir près Manille au port de Cavite, ou dans quelques autres des îles Philippines. Nos vaiſſeaux auroient porté aux Eſpagnols tout ce qu'ils ne peuvent ſe procurer par eux-mêmes. Ils l'auroient payé tant en productions de ces îles qu'en piaſtres qui y ſont verſées

tous

tous les ans par les ourques d'Acapulco. Par ce traité réciproquement avantageux, qu'eſt-ce qu'auroit accordé l'Eſpagne à une Nation unie à elle par le ſang de ſes maîtres, & qui garantit par ſa puiſſance toutes ſes poſſeſſions des entrepriſes des nations avides de s'enrichir de ſes dépouilles ? Nulle autre grace que celle de partager avec les Chinois & les Japonois, les piaſtres qui ſont apportées aux Manilles du Mexique ; car elles paſſent toutes chez ces deux Nations. Nous fournirions aux Eſpagnols des Philippines à un prix plus favorable les marchandiſes du Décan & du Bengale, ce que la vieille Eſpagne ne peut leur apporter d'Europe, en un mot tout ce dont elle les laiſſe manquer. Nous animerions dans ces Colonies le travail & l'induſtrie par l'abondance des commodités que nous leur procurerions ; & par le débouché des productions & des denrées qui périſſent ſur le champ qui les a fait croître. Ajoutant des vues

politiques à celles de commerce, nous pourrions en tems de guerre, avec peu de forces, facilement fermer l'accès de la Chine aux Anglois, en le tenant ouvert pour nous.

Quoique pluſieurs des diſpoſitions de la Cédule d'établiſſement de la Compagnie des Philippines ſemblent contraires à ces idées, il ſeroit facile au Miniſtere des deux Nations de ſe rapprocher à cet égard.

Les Eſpagnols n'ont aucuns comptoirs dans l'Indouſtan; ils n'y ont jamais fait paroître leur pavillon. Le Gouvernement Eſpagnol & les Chefs de la Compagnie des Philippines, en ſentant le beſoin qu'ils pourroient avoir des toileries de la côte de Coromandel & du Bengale, n'ont pas paru éloignés de convenir d'un lieu d'entrepôt où il leur en ſeroit livré une quantité réglée, qui leur ſeroit payée en piaſtres.

Ce lieu d'entrepôt devroit être entre

le golfe du Bengale & les Philippines. Les deux Nations n'ayant aucun établiſſement dans cet intervalle, pourquoi ne le formeroit-on pas dans une des Philippines, en prenant les précautions néceſſaires pour éviter tout abus & toute fraude? Il ſeroit d'autant plus aiſé de les prévenir que la Compagnie des Indes de France, traitant à cet égard avec celles des Philippines, deux grandes Compagnies n'admettront point les fineſſes & les détours dans leurs conventions, que l'intérêt & l'avidité inſpirent aux Négocians particuliers.

D'après cet accord, les navires de la Compagnie des Philippines recueilleroient ces marchandiſes en ſuivant la route de leur deſtination; & ceux de la Compagnie des Indes, après les avoir livrées, pourroient ſe rendre à la Chine avec les piaſtres reçues en payement.

Si les Eſpagnols perſiſtoient, malgré ce qu'on vient d'obſerver, à ſe refuſer

d'accorder un entrepôt aux Philippines; ne ſeroit-il pas de notre intérêt, pour conſommer un marché auſſi avantageux, de prendre ſur nous la dépenſe d'en former un dans une poſition convenable, & qui renfermât des avantages qui puſſent déterminer à la préférer? L'île de Loomot, entre Salangor & Malaca, paroîtroit être un des lieux où l'on pourroit le fixer. Le canal qui entoure cette île navigable par-tout, offre dans la partie du nord un port naturel, où l'on trouve depuis dix juſqu'à ſept braſſes d'eau, dans une longueur de près de deux lieues. Il a un quart de lieue de large, & eſt couvert au nord par une île plus petite.

Ile Loomot.

L'île Loomot eſt bien boiſée, & de bois propres aux conſtructions. Le terrein en eſt bon, & préſente tout ce qu'on peut deſirer dans un lieu où l'on projette de s'établir. D'ailleurs, cette île étant déſerte, ainſi que celles qui l'avoiſinent, ne ſeroit reclamée par aucune

Puiſſance. Si cet établiſſement prenoit de la conſiſtance, on pourroit y attirer par la ſuite le commerce de Salangor & de beaucoup d'autres ports, s'y procurer le calin néceſſaire au commerce de la Chine, du rotin & autres objets qui entrent dans nos cargaiſons.

Les îles du Japon ſont au nord des Philippines : elles n'en ſont éloignées que de 400 lieues. Les ſeuls Hollandois, au prix de beaucoup d'humiliations, ont conſervé l'avantage d'y pouvoir commercer ; quelques ſervices rendus ou des négociations heureuſes pourroient ouvrir à nos vaiſſeaux l'entrée dans cet Empire puiſſant. Nous ne l'obtiendrions certainement qu'à des conditions ſemblables à celles qui reglent notre accès à Canton. Ces vues ſont trop éloignées & trop incertaines pour s'y arrêter : mais il nous reſte à parler de notre commerce de la Chine. Du Japon.

De la Chine.

Ce vaſte Empire, en y comprenant la partie de la Tartarie qui lui eſt ſoumiſe, égale dans ſon étendue les deux tiers de l'Europe, & ſa population ſurpaſſe celle de cette partie du monde. Il eſt le plus ancien des Empires qui exiſtent. La ſageſſe de ſes loix a ſoumis à leur obſervation les conquérans qui ſe ſont emparés du trône; il n'a fait que changer de maîtres. Ces loix, qui veulent que l'Empire ſe gouverne comme une grande famille, adouciſſent à la Chine les effets du pouvoir abſolu. L'immutabilité des mœurs y conſerve l'harmonie entre toutes les provinces. L'Agriculture & les arts utiles y ſont portés à un point de perfection, tel que pouvant ſe paſſer des autres nations, les Chinois ont à leur offrir leur ſuperflu. Ils n'en reçoivent le prix qu'en argent comptant.

Leur politique leur a fait reſtreindre l'abord des Européens au ſeul port de Canton. Un faubourg de cette grande ville eſt deſtiné pour leur demeure. Il leur eſt défendu d'en paſſer les limites, & l'entrée de la ville & de l'intérieur du pays leur eſt interdite. C'eſt dans ce faubourg que les diverſes nations Européennes ont leur Han ou maiſon de commerce ; elles y préparent les cargaiſons des navires qui viennent y chercher des chargemens. Les marchandiſes d'Europe qui ſe verſent à la Chine, équivalent à peine en valeur au 10me de ce qu'on en exporte ; & l'Europe paye tous les ans un tribut de 25 à 30 millions à l'induſtrie des Chinois.

Nous pouvons envoyer chaque année à Canton deux ou trois vaiſſeaux de 7 à 800 tonneaux : un plus grand nombre rapporteroit au-delà de nos beſoins & de nos débouchés. Ce commerce peut abſorber 7 à 800 mille piaſtres, & nous

donner des retours qui produiſent une vente de 6 à 8 millions au plus. Ces retours conſiſtent principalement en thé, en ſoie écrue, en toiles de nankin, canelle, rhubarbe, porcelaines & quelques étoffes de ſoie. Les autres objets ſont fort peu importans. Le thé ſeul fait toujours la moitié des cargaiſons. Le Royaume n'en conſomme pas pour 300 mille livres ; le ſurplus ſe verſe chez l'étranger, en Angleterre ſur-tout. Par cette vente, il rentre ſouvent plus d'argent en France qu'il n'en ſort pour ce commerce. Il eſt d'autant plus avantageux au Royaume qu'il ne coûte aucune dépenſe de protection à l'Etat.

Les ſoies écrues alimentent nos manufactures de gazes, de blondes & autres qui exigent des ſoies plus fines & ſupérieures à celles de nos provinces méridionales, & à celles que nous tirons d'Italie.

L'importation des étoffes de ſoies fa-

briquées en Chine n'excede pas 300 mille livres par an. Quoique ce ſoit un foible objet, l'uſage en eſt prohibé en France; & s'il s'en introduit en contrebande dans le royaume, cet abus eſt inévitable, ſitôt que la fantaiſie du conſommateur, les fait monter à un prix qui dédommage le débitant, des riſques de l'introduction.

L'uſage plus général des toiles de Nankin & leur recherche conſtante, en a fait permettre l'introduction, en les aſſujettiſſant à un droit conſidérable. Ce droit eſt avantageux aux manufactures dans leſquelles on a cherché à en imiter la fabrication, parce qu'elles ont l'avantage de n'y être pas aſſujetties; mais il leur ſera difficile d'atteindre la bonté de la teinture des Chinois, & de les établir à auſſi bon marché.

On avoit permis long-temps auparavant l'introduction des porcelaines de Chine, en les aſſujettiſſant pareillement

à des droits qui donnent un avantage à nos manufactures de porcelaine qui en ſont exemptes.

Par ce moyen on a conſervé des branches à notre commerce, dont l'étranger auroit profité. Les introductions à charge d'un droit de conſommation bien proportionnées, ſont ſouvent plus favorables qu'une prohibition abſolue qui nourrit & ſoutient la contrebande.

Aux avantages que nous venons d'expoſer, il faut ajouter que par notre commerce direct à la Chine, nous conſervons à la nation le travail de l'armement des navires, le prix du fret, & les gains des expéditions, ſans leſquels aucun commerce ne peut ſe ſoutenir. On peut évaluer ces diverſes objets à-peu-près à la moitié du produit des ventes, il en eſt de même des armemens qui ſe font pour les autres parties de l'Aſie.

Dans l'année 1785 les Anglois ont envoyé à la Chine vingt-ſix vaiſſeaux,

dont dix-ſept de leur compagnie & neuf particuliers, faiſant le commerce d'Inde en Inde ; les Portugais dix-ſept, dont trois du Portugal & quatorze petits bâtimens côtiers, venant de Goa & de Makao ; les Hollandois trois bâtimens ; les Danois trois ; les Suédois quatre ; les Flamands ou Impériaux un ; les Pruſſiens d'Embden un ; les Eſpagnols de Manille trois, & les François un.

Les Anglois ſont de toutes les nations Européennes celle qui envoye le plus de navires à la Chine, à cauſe de la grande conſommation qu'ils font de thé, conſommation qu'on évalue à 15 millions de livres par an.

Les Danois & les Suédois y envoyent des vaiſſeaux, moins pour leur conſommation particuliere, que par l'eſpoir de reverſer la plus grande partie des thés qu'ils exportent en Ecoſſe, & les autres marchandiſes en Allemagne & dans la Pologne.

Les navires Portugais, armés à Lisbonne, le ſont preſque tous par des négocians étrangers, qui ont moins en vue dans leurs ſpéculations la conſommation des Portugais que le verſement des marchandiſes qu'ils rapportent en Eſpagne, en Italie & autres pays de l'Europe.

Les Eſpagnols qui ne font que commencer à paroître à la Chine, n'y achettent que des marchandiſes néceſſaires à leurs Colons d'Amérique.

Les Hollandois ſpéculent pour leur conſommation & ſur les verſemens qu'ils font en Allemagne.

Macao. Macao cedé depuis long-temps par les Chinois aux Portugais, eſt une ville foiblement fortifiée, où ils tiennent une garniſon. Elle eſt ſituée ſur une langue de terre dépendante d'une île du même nom, qui eſt une des plus conſidérables de celles de l'embouchure du Tigre. Le mouillage y eſt bon, quoiqu'un peu éloigné de la côte; c'eſt en ce lieu où

l'on prend les Pilotes côtiers qui conduisent les vaisseaux à Canton. Ils ne remontent point jusqu'à cette ville, & s'arrêtent à Wampow, petit île dans la riviere du Tigre, à trois lieues de Canton, d'où l'on envoie sur des barques, appellées champan, aux hans Européens les marchandises apportées d'Europe, & où l'on rapporte tous les objets de cargaison pour le chargement des navires.

Les vaisseaux venant d'Europe commencent à arriver à Canton en Septembre, & en repartent au plus tard au commencement de Mars. Pendant tout le reste de l'année, que les négocians appellent hivernage, le commerce est mort dans cette ville. Les Européens des hans vont passer ce temps à Macao où ils louent des maisons. Ce séjour y verse de l'argent. Les bâtimens côtiers Portugais y apportent des toiles & des productions de l'Inde, en échange desquelles il reçoivent le rebut des marchandises de Canton ;

leur plus grand profit est sur l'opium, dont l'usage & l'introduction sont défendus à la Chine, & qu'ils y versent en contrebande.

Nouvelle Hollande.

Cette grande île qui a plus de 800 lieues de longueur sur une largeur inégale de 400 à 700 lieues, est située entre le 10e & le 45e dégré de latitude méridionale. Elle a au nord l'île de Java, les Moluques, & la nouvelle Guinée, dont elle n'est séparée dans certains points que de 30 à 40 lieues. On n'a découvert aucunes terres au sud de cette île immense. Quoiqu'elle semble appartenir à l'Asie, on l'a comprise long-temps dans les terres australes, dont l'existance est si douteuse. Découverte depuis plus de 160 ans, ses côtes n'ont jamais été aussi exactement reconnues que depuis 20. Toutes

celles de sa partie orientale ont été suivies & décrites par Cook qui lui a donné le nom de nouvelle Galle.

Dans nul pays de la terre les hommes ne sont moins avancés en civilisation. On n'a trouvé sur ces côtes que quelques familles d'hommes nuds, errans, sans habitation fixe. Cependant, dans les lieux où l'on a abordé, les plantes, les arbres, le sol ont annoncé un pays habitable & susceptible de culture. On y voit beaucoup d'oiseaux, mais aucuns des animaux domestiques des autres climats. On y a tué en chassant un animal sauvage, nommé Kangurao, de la grosseur d'un mouton; il a les pattes de devant courtes, & celles de derriere très-élevées, la queue grosse & longue, le poil gris, & ne ressemble à aucun des quadrupedes que nous connoissons. On y a découvert encore des opossum, espece de gros rats; on a cru y appercevoir des loups, & reconnoître des traces de pas de daims. Les

côtes ſont poiſſonneuſes : voilà où ſe réduit ce qu'on peut dire de ce pays peu connu.

Les Anglois, pour ſe débarraſſer des malfaiteurs & des criminels dont leurs priſons étoient remplies, ont conçu le projet de les y tranſporter & d'y fonder une colonie. Imitant à cet égard les Portugais & les Eſpagnols, ils ont penſé que ces hommes forcés de vivre enſemble, n'ayant plus de moyens de ſatisfaire leurs mauvaiſes inclinations, ſe rendroient cultivateurs, reprendroient des mœurs régulieres, & que leur géneration ſe purifieroit.

1787. Une flotte de 8 à 9 tranſports, eſcortée par trois frégates ou corvettes, eſt partie le printemps dernier des côtes d'Angleterre, ſous le commandement du Capitaine Philips, avec 1300 malfaiteurs, hommes & femmes, & tout ce qui eſt néceſſaire pour fonder une colonie. Pour les contenir, & pour pourvoir à la garde du fort qu'on veut

veut conſtruire ; on y a joint 300 ſoldats de marine.

La Nouvelle Hollande, ſi long-temps négligée, pourra devenir en peu de temps, ſi cet établiſſement réuſſit, auſſi connue que les autres pays de la terre. Les découvertes dans ſon intérieur donneront vraiſemblablement lieu à des relations plus intéreſſantes que celles de ſes côtes.

Les Anglois ont choiſi la baye Botanique pour ce nouvel établiſſement. Elle eſt ſituée par le 34e degré de latitude méridionale à environ 200 lieues du Cap ſud de la terre de Diemen. Cook, qui y a fait une relâche aſſez longue, en donne une deſcription détaillée dans ſes voyages.

M. de la Pérouſſe devant, à ce qu'on a aſſuré, en ſortant de Caton, aller reconnoître les côtes ſeptentrionales de la Nouvelle Hollande, nous rapportera des détails nouveaux ſur cette partie peu connue, & que les Anglois n'ont point

parcourue. Peut-être qu'il nous viendra auſſi l'idée d'y fonder une colonie ; des vues politiques pourroient nous y déterminer, afin de nous tenir à portée d'obſerver les entrepriſes & les mouvemens des Anglois.

RÉFLEXION GÉNÉRALE.

En traçant un eſquiſſe du grand tableau du commerce de l'Inde, on voit quel travail nous avons à faire pour porter notre commerce en Aſie à un point d'accroiſſement qui le releve de la foibleſſe où la prépondérance des Anglois dans cette partie du monde l'a réduit. Nous avons de grands avantages ſur nos concurrens & nos rivaux ; l'activité qui tient à nos mœurs, une population plus grande, & ce que nous permettent de riſquer les richeſſes d'une nation laborieuſe, in-

duſtrieuſe, & qui poſſede un territoire vaſte & fertile.

Notre commerce dans l'Inde n'a fait juſqu'à préſent qu'un objet de 16 à 24 millions par an. Si la nouvelle Compagnie des Indes proſpere, elle le portera aiſément beaucoup plus haut, & pourra pourvoir à l'approviſionnement du royaume, qui s'éleve à ce qu'on prétend à 40 millions. A l'égard de notre commerce d'Inde en Inde, il n'eſt actuellement preſque rien.

Le commerce des Anglois, longtemps plus foible que le nôtre, s'eſt accru immenſément depuis leur acquiſition du Bengale, & de leurs autres territoires. Leurs ventes en Europe s'élevent de 72 à 80 millions, & on n'y comprend pas les pacotilles. Leur commerce d'Inde en Inde, eſt eſtimé par les Anglois entre 32 & 36 millions; ce dernier commerce ſe faiſant par des marchands particuliers, crée des fortunes qui ſe réverſent perpétuellement dans la mé-

tropole. On conçoit aiſément les avantages qu'une nation, dont la population ne s'éleve pas à la moitié de la nôtre, tire de produits auſſi immenſes, quelle occupation ils donnent à l'induſtrie, & quel mouvement ils procurent à la circulation.

Le commerce des Hollandois, malgré la ſupériorité des Anglois dans l'Inde, produit des ventes qui montent encore à trente-cinq & quarante millions, & on eſtime à vingt leur commerce d'Inde en Inde. C'eſt une grande reſſource pour une nation qui n'a qu'un foible territoire & dont la population eſt à peine de cinq millions d'ames.

A l'égard du commerce du Dannemarck & de la Suede, il n'eſt de quelqu'importance qu'en tems de guerre. Les Danois & les Suédois profitent alors du dérangement de celui des autres nations. Mais en tems de paix, *il retombe & doit ſe réduire* aux efforts que ces nations peu riches & foibles en population peuvent

faire. La traite des Danois à la côte de Coromandel & au Bengale a été très-forte & très-avantageuse pour eux pendant la derniere guerre. Comme ils ont perdu sur leurs armemens depuis la paix, ils vont reprendre leur niveau & ne plus être que l'objet de l'expédition de deux ou trois vaisseaux. Le commerce qu'ils font à la Chine est plus considérable. Les ventes de Copenhague qui s'étoient élevées ces dernieres années de quatorze à dix-huit millions, vont retomber à sept ou huit.

Les Suédois ne commercent qu'à la Chine, & leurs ventes sont un objet de quatre à cinq millions.

La Compagnie Autrichienne d'Anvers & de Trieste ayant échoué dans son entreprise, on ne verra plus paroître dans l'Inde que quelques bâtimens Flamans, d'intervalles à autres. Ces tentatives & ces spéculations particulieres ne présentant point un commerce suivi, ne peuvent

s'évaluer. Il en eſt de même des armemens que les Pruſſiens font à Embden.

Depuis la décadence des établiſſemens des Portugais aux grandes Indes, la cour de Liſbonne ſemble n'y faire paroître ſon pavillon que pour montrer qu'elle n'a pas abandonné ce théâtre de l'ancienne gloire de ſa nation. Elle n'en tire aucun profit, & ſes ventes égalent à peine celles du Dannemarck. Si les Portugais ont forcé pendant la derniere guerre leurs armemens, la paix ayant rétabli le cours ordinaire du commerce, la ſtagnation la plus profonde va remplacer à Liſbonne ce moment d'activité. Tous ceux qui ont pris part dans cette ville aux derniers armemens y ont perdu. Les magaſins regorgent de marchandiſes invendues, & les propriétaires, pour ſatisfaire à leurs engagemens, ſeront obligés de les céder à un prix peut-être au-deſſous de celui d'achat dans l'Inde.

A l'égard de l'Eſpagne, elle n'a encore

rien fait, quoiqu'elle pût beaucoup faire. Il faut attendre quelques années pour voir les opérations de la Compagnie des Philippines & pour en juger l'effet.

Projets sur l'exploitation du commerce dans l'Inde.

Le commerce de l'Inde, étant un objet important pour la France, notre miniſtere voyoit avec peine la foibleſſe du nôtre s'accroître. Le privilége de l'ancienne Compagnie avoit été ſuſpendu & le commerce de l'Inde rendu libre. Les plus fortes maiſons qui s'y étoient livrées, s'étoient ruinées, malgré les ſecours & les encouragemens qu'elles avoient reçues du gouvernement. Si quelques expéditions avoient été heureuſes, elles devoient ce bonheur à des circonſtances particulieres, & ſpécialement à

ce que la principale partie de leurs cargaisons appartenoit aux Anglois, dont les Armateurs particuliers n'étoient que les voituriers & les facteurs. On avoit encore remarqué que, depuis que les Anglois, par toutes sortes de moyens, étoient parvenus à nous assujetir à tirer d'eux presque toutes les marchandises de l'Inde que nous consommions, le change avoit tourné en leur faveur, & que la défaveur du nôtre s'étoit constamment accrue.

M. de Boyne voyant que notre commerce de l'Inde devenoit passif & cessoit d'être national, vouloit en rendre l'exercice à l'ancienne Compagnie, ou à une nouvelle association.

M. de Sartine, son successeur dans le ministere de la marine, avoit déjà adopté le même projet, & il l'auroit exécuté, si la guerre ne fût survenue.

A la paix, ce projet fut repris & d'abord protégé par le Ministre de la

marine ; mais celui des finances ayant reclamé ce qui regardoit le commerce de l'Inde, comme une dépendance de ſon département, l'examen de cet objet important lui fut abandonné ainſi que le choix des moyens.

Les anciens Adminiſtrateurs de la Compagnie des Indes, & tous ceux qui avoient été attachés à ſon adminiſtration, demandoient qu'on leur rendît l'exercice de ſon commerce avec celui de la ſouveraineté, offrant de ſe charger de la garde & de la défenſe de nos établiſſemens, moyennant un ſubſide ou ſecours fixé par le gouvernement, qu'ils évaluoient à cinq millions.

Des Négocians & Capitaliſtes réunis propoſoient qu'on formât une Compagnie purement mercantille pour un nombre d'années limitées, & que le Roi continuât de ſe charger des frais de garde & de ſouveraineté.

Et quelques Négocians des ports ſol-

licitoient la continuation des permiſſions particulieres, pour envoyer des vaiſſeaux dans l'Inde.

Dans cette diverſité d'opinions on agita les quatre queſtions ſuivantes.

1°. Le commerce de l'Inde eſt-il avantageux ou défavorable à la nation ?

2°. Doit-il ſe faire pour une Compagnie ou être laiſſé libre ?

3°. Si on établit une Compagnie, le Roi doit-il ſe réſerver l'exercice de la ſouveraineté ?

4°. Les dépenſes que coutent à l'Etat la conſervation de nos établiſſemens à l'eſt de l'Afrique & dans l'Inde, peuvent-elles ſe modérer ? & ayant tant à faire pour y rendre notre commerce brillant & pour y rétablir notre conſidération nationale, l'état des finances du royaume permet-il des ſacrifices ſuffiſans pour opérer cet avantage ?

On croit qu'il eſt convenable de réſumer ici la ſubſtance de ce qui a été dit

de plus essentiel dans la discussion de ces questions.

Premiere question.

Le commerce de l'Inde est-il avantageux ou désavorable à la nation.

Nous avons déjà prouvé que le commerce de la Chine nous étoit avantageux, par la maniere dont nous l'exercions : celui de l'Inde ne nous l'est pas moins. L'expérience a démontré que la nation ne vouloit point se passer des toiles ni des mousselines qu'on en rapporte. Toutes les loix prohibitives ont été & seront toujours inutiles pour priver une nation civilisée des commodités qu'elle désire. Les barrieres qui empêchent l'introduction seront ouvertes, ou en corrompant ceux qui les gardent, ou en les forçant par la violence ; ou bien on les évitera par des voies détournées. Le gain est la

meſure des entrepriſes conſeillées par la cupidité ; les riſques de la contrebande ſe calculent comme ceux de la mer & s'aſſurent de même. Ainſi ſi nous ne commercions point dans l'Inde, nous n'en conſommerions pas moins les produits de l'induſtrie de ſes habitans. En effet, le deſir des jouiſſances a créé les beſoins factices, & ils commandent preſqu'auſſi impérieuſement que les beſoins réels ; il s'enſuit que tout ce qui ſera deſiré & payé ſera toujours fourni.

On répondra qu'on convient que la ſeule différence du riche au pauvre eſt d'avoir plus de facilités de ſatisfaire ſes goûts. On avoue que les beſoins factices engendrent des demandes qui procurent de l'occupation à l'indigent qui ne ſubſiſte que par ſon induſtrie, & que les fantaiſies du luxe font verſer dans les mains du pauvre l'argent de l'homme opulent ; mais l'argent, ſigne général de valeur, étant donné pour ſe procurer des jouiſſan-

ces, paſſe chez ceux qui les fourniſſent. Or comme il eſt évident qu'il eſt impoſſible qu'il ne ſorte point du royaume une ſomme conſidérable pour payer ce que nous tirons de l'Inde, il eſt fâcheux que cet argent ſorte pour des beſoins qui ne ſont pas d'une néceſſité abſolue, & aille s'enſevelir dans l'Inde.

On ſent toute la force de cette objection en en convenant; on répond: Si nous ne commerçons pas nous-mêmes dans l'Inde, la ſomme ſortante du royaume doublera par la perte que la nation fera du travail de l'armement des navires & des profits de l'achat à la revente. Il nous eſt donc plus avantageux d'aller chercher nous-mêmes les marchandiſes de l'Inde dont nous ne voulons pas nous paſſer, que de les acheter de la ſeconde main, chez des nations étrangeres, ſouvent nos ennemies.

En vain dira-t-on encore qu'il faut

ſuppléer par nos manufactures à celles de l'Inde.

On convient que nous avons dans le Royaume des hommes aſſez intelligens, & des chefs de manufactures propres à dreſſer des ouvriers capables de fabriquer des toiles & des mouſſelines auſſi bonnes & auſſi belles que celles de l'Inde. Mais ce projet patriotique eſt impoſſible dans ſon exécution. Quelques lieux de la France que l'on choiſiſſe pour établir ces manufactures, quelque protection que le Gouvernement donne à ces établiſſemens, on ne parviendra pas à y en fabriquer à auſſi bon marché que dans l'Inde, parce qu'il n'y a aucun lieu, aucun point dans la France, où le prix de la main-d'œuvre ne ſoit double & triple de ce qu'il coûte dans les fabriques de l'Indoſtan. Il faut néceſſairement renoncer à une manufacture, lorſque l'épargne des dépenſes d'une navigation à l'extrémité du

monde, lorſque l'avantage de n'avoir ni impôt à payer, ni fraudeur à ſolder, pour faire arriver la marchandiſe au lieu du débit, ne ſont pas ſuffiſans pour permettre au fabriquant d'établir ſa marchandiſe à un prix approchant de celui auquel la cede le négociant qui va en acheter de ſemblables dans l'Inde.

Si les matieres premieres appartiennent excluſivement aux climats qui les produiſent, leur emploi appartient aux peuples les plus induſtrieux, & qui vendent leur travail moins cher. Voilà pourquoi les manufactures ſe tranſplantent d'un pays dans un autre. C'eſt la raiſon pour laquelle l'Eſpagne induſtrieuſe, ſous la domination des Maures, ſous celle des Maiſons de Caſtille & d'Arragon, a ceſſé enſuite de l'être. Sa population diminua rapidement par l'expulſion des Maures, par les guerres de la maiſon d'Autriche, & par les émigrations dans l'Inde. L'argent devint en même-tems plus commun,

par le ſac & le pillage du Mexique & du Pérou, & l'ouverture de leurs mines. Les manufactures de ce Royaume ne purent alors ſoutenir une révolution qui les privoit de bras, & augmentoit en rendant l'argent commun le prix de la main-d'œuvre. Elles ſe ſont tranſportées chez les peuples voiſins, plus pauvres dans ces tems que les Eſpagnols, parce que la main-d'œuvre étoit moins chere chez eux : & les Eſpagnols leur ont acheté ce qu'ils leur fourniſſoient auparavant.

Par des cauſes ſemblables dans leur effet, les manufactures de draps & d'étoffes ſont tout-à-fait tombées en Hollande. Les ſept Provinces-unies, pauvres lors de la révolution qui leur fit recouvrer leur liberté, devenues riches par le commerce, ont vu le prix de la main-d'œuvre s'accroître dans leur territoire à un point qui ne leur a plus permis de fabriquer à auſſi bon marché que leurs voiſins. Ce mal ſe ſoutenant ſans qu'elles aient pu y

apporter de remede, leurs manufactures ſe ſont preſqu'entiérement anéanties. Celles d'Angleterre, par une cauſe ſemblable, tomberont de même quelque jour. Le bon marché, comme on dit, eſt le Roi du commerce. Dans tous les pays où l'abondance du numéraire fait diminuer ſa repréſentation, où la charge des impôts accroît le prix des beſoins de la vie, le prix de l'induſtrie s'accroît en proportion, & en s'élevant l'étouffe.

Ces exemples & ces réflexions doivent diminuer nos regrets ſur l'argent que nous portons dans l'Inde. Tant que le peuple y ſera pauvre & laborieux, ſes manufactures ſe ſoutiendront. L'induſtrie eſt l'apanage & la reſſource de l'homme indigent qui ne dédaigne pas le travail.

Quant à nous, ſauvant déjà la moitié du prix de nos conſommations en allant faire nous-mêmes nos achats dans l'Inde, nous remplacerons avec uſure la ſortie du numéraire qu'ils occaſionnent, ſi nous

parvenons à accroître notre commerce, au point de pouvoir, après nous être approvisionnés de nos besoins, revendre à l'étranger assez de marchandises pour remplacer cet argent; c'est ce que font les Anglois & les Hollandois, & c'est le période auquel nous devons aspirer. Il n'est pas impossible non plus que par la succession des tems, sans nous livrer à l'esprit de conquête, nous ne parvenions à accroître & améliorer nos possessions, de maniere qu'elles puissent par leur propre revenu, fournir aux dépenses qu'exigent leur garde & leur conservation. C'est en considérant sous tous ces points de vue le commerce de l'Inde, que nous restons persuadés qu'il ne peut être qu'avantageux à la France.

En discutant la question qu'on vient de traiter, on n'a parlé que des toileries de l'Inde, parce qu'elles sont toujours le principal objet des cargaisons, & que leur fabrique est un article de pure industrie.

On sait que nos navires rapportent de l'Asie du poivre, de la canelle, des cauris, du salpêtre, des soies écrues & des cotons filés, du camphre, de la laque, de l'asphalte, du sel gemme, de l'encens, du benjoin, des cafés de Moka & d'Oudin, de l'aloès, des noix vomiques, du sené & autres drogues médicinales, du borax, des gommes, du rotin, des bois rouges & autres propres à la teinture & aux marquetteries, enfin plusieurs autres especes de marchandises. Tous ces objets sont des matieres premieres nécessaires à nos manufactures, ou des choses indispensables pour satisfaire des besoins réels ou domestiques; il nous est donc important d'aller les acheter nous-mêmes dans l'Inde.

Seconde Question.

Le Commerce de l'Inde doit-il ſe faire par une Compagnie ou être laiſſé libre?

Toutes les Compagnies auxquelles le commerce excluſif de l'Inde a été concédé n'ont point proſpéré, & quand ce commerce a été libre, les Négocians de nos ports n'ont pu le ſoutenir. Ils ont fini par y perdre, par l'abandonner, & même par manquer. Examinons les cauſes de ces mauvais ſuccès, & quand elles ſeront bien établies, on pourra plus aiſément prononcer s'il eſt plus avantageux de faire le commerce de l'Inde par une Compagnie, que de le laiſſer libre.

Après une traverſée de 6000 lieues on arrive dans l'Inde. Pour y recueillir & aſſembler une cargaiſon bien aſſortie, il eſt néceſſaire de tirer des marchandiſes de divers pays, dans une étendue de plus

de 400 lieues : il s'en ſuit que ces voyages doivent être extrêmement longs. Leur longueur eſt encore prolongée par la maniere dont ſe fait le commerce de toileries qui eſt le grand objet des exportations de l'Inde. On n'y trouve aucun magaſin de toiles. L'ouvrier n'y travaille que quand l'ouvrage lui eſt commandé ; & pour obtenir ce qu'on deſire, il faut traiter avec les Banians & Goumeſtas qui ſont les Facteurs du pays, avancer le tiers du prix des achats avant de faire monter les métiers, payer un ſecond tiers lorſqu'on livre la premiere moitié des toiles commandées, & le dernier tiers lorſqu'on apporte la derniere moitié. Toutes les opérations qui ſuivent la fabrication des toiles prolongent ces retards : après les avoir tirées de différens lieux fort éloignés les uns des autres, il faut les faire blanchir, les faire imprimer, ou teindre celles qui ſont dans le cas de l'être ; enſuite leur donner l'aprêt, les plier, les paſſer

à la presse, les ramener au lieu de l'embarquement, les vérifier & les emballer. Que d'opérations, que de délais à essuyer avant de les pouvoir embarquer ! Si pour ne point laisser les équipages dans l'oisiveté & pour occuper le vaisseau, on lui fait faire quelques escales sur les côtes voisines, avec ordre de traiter des poivres ou quelques autres marchandises, ces relâches sont souvent plus coûteuses que profitables.

Ces inconvéniens sont encore les moins dangereux. Si l'assortiment de la cargaison a été mal spéculé. Si pour ne pas rester trop long-tems sur les côtes & ne pas manquer les mousſons, on a été obligé de retrancher ou changer plusieurs articles dans l'assortiment, ou d'accepter les toiles fabriquées sans trop de rigueur sur leur choix & leur qualité, le navire en revenant en France fait une mauvaise vente.

Mais quand l'Armateur, par ses bon-

nes instructions à son Capitaine & à ses Facteurs, par leur vigilance & leur fidélité à remplir leurs devoirs, auroit surmonté tous ces risques. Il ne peut pas encore être sûr d'avoir fait un bon voyage. Il spécule dans le secret de son cabinet, sans aucune communication avec les autres Négocians qui suivent le même commerce. Par ce défaut inévitable de concert dans les spéculations, lorsque la vente arrive, elle se trouve surchargée de marchandises d'une espece, tandis qu'elle manque d'une autre, & l'Armateur perd sur la sorte de marchandise où il espéroit le plus gagner. Les Marchands en gros & les Forains qui viennent s'approvisionner, après lui avoir fait la loi sur le prix des marchandises surabondantes, partent mécontens de n'avoir pas trouvé à la vente toutes celles nécessaires à leur assortiment, & vont de préférence acheter aux ventes d'Angleterre & d'Hollande.

D'ailleurs, la liberté du commerce ne

mettant aucunes limites au nombre des vaiſſeaux à expédier pour l'Inde, pour peu que dans une année, on en arme un ou deux au-delà du néceſſaire, toutes les marchandiſes qui ont augmenté de prix à l'achat & à la fabrication dans l'Inde, par l'augmentation des demandes, tombent de prix à la vente en France, par leur abondance, & alors tous les Armateurs perdent. Tels ſont les dangers de la liberté du commerce de l'Inde.

Ce qu'on vient de dire pour l'Inde, peut s'appliquer de même à la Chine. Le défaut de concert dans les ſpéculations fait perdre la plus grande partie des profits attendus. Un ſeul vaiſſeau envoyé de trop ruine tous les Armateurs.

Qu'on conſidere encore l'immenſité de fonds qu'il faut, tant pour la miſe dehors d'un vaiſſeau allant dans l'Inde, que pour l'achat de ſa cargaiſon; que le Négociant eſt forcé d'attendre deux ans avant de voir rentrer ſes fonds; que s'il

veut ſuivre ſon commerce, il eſt obligé d'armer un ſecond vaiſſeau avant que le premier ſoit prêt de revenir ; on ſe démontrera qu'il eſt peu de Négocians aſſez riches dans le royaume pour oſer tenter de pareilles entrepriſes ; & que la plupart de ceux qui ſeront parvenus à un point d'opulence conſidérable, préfereront de réaliſer leur fortune & de jouir d'une vie tranquille au danger de perdre leurs richeſſes. La fauſſe eſpérance de les accroître, en ſe livrant à un commerce qui préſente tant de riſques & exige de ſi grandes avances, a ruiné nos meilleurs maiſons de négocians (*a*).

Voilà pourquoi le commerce de l'Inde & de la Chine, livré à la liberté, n'a jamais pu ſe régler ni ſe ſoutenir, car on ne compte point au nombre des

(*a*) Tout le monde ſait que MM. Laws, Chevalier, Rothe, Amiraux, Bouffé & pluſieurs autres ont perdu leur fortune, par les expéditions ſuivies qu'ils ont faites dans l'Inde.

Négocians ceux qui ayant des liaisons dans l'étranger envoyent des vaisseaux dans l'Inde pour y prendre des marchandises à fret, qui passent des traités secrets avec les Anglois qui les chargent, & se déclarant propriétaires de marchandises qui ne leur appartiennent pas, les vendent avec les avantages attachés au commerce de la nation, au mépris des loix qui ordonnent leur renvoi à l'étranger. De tels hommes sont les ennemis du commerce national, & leur cupidité doit être réprimée & punie (*a*).

(*a*) Plusieurs de ces Armateurs n'envoyoient des vaisseaux qu'avec peu ou point d'argent, & des cargaisons dont la défaite étoit difficile, ou qui donnoient peu d'espoir de profits. S'attendant à ce revers, ils spéculoient non-seulement pour prendre des marchandises à fret, mais aussi pour vendre dans l'Inde leurs vaisseaux aux Anglois. Par cette manœuvre, ils faisoient perdre leurs navires au commerce de la nation, ainsi que leurs équipages dont ils favorisoient l'engagement au service étranger. Le Ministre de la Marine voulut arrêter ce désordre en les obligeant de renvoyer leurs équipages en Europe, & de consigner le prix du passage de leur

Une Compagnie de Négocians unis ou d'actionnaires, court bien moins de dangers ; chargée seule de tout le commerce, elle marche d'après un plan fixe ; nulle spéculation particuliere ne dérange les siennes. Ayant des comptoirs établis, des Employés qui y résident, ses vaisseaux trouvent leurs cargaisons préparés en arrivant, & ne restent que le tems nécessaire pour rafraîchir les équipages, charger & attendre le vent propre au départ. Ses voyages étant réglés, tout ce qui est nécessaire pour le rabcub, la carêne & les rechanges de ses vaisseaux

---

retour ; mais ces ordres n'ont eu qu'une foible exécution, parce que tous les Officiers & Matelots qui prenoient du service chez les Anglois étoient portés sur les rôles d'équipages, comme déserteurs. Ainsi ils ne consignoient le passage de retour, que pour les hommes qui vouloient revenir en France ; ce qu'ils ne pouvoient leur refuser.

Le Négociant particulier ne connoît pour guide dans ses spéculations, que son intérêt personnel ; le bien du commerce national n'est pas ce qui l'affecte.

ſe trouve dans ſes établiſſemens, & leurs relâches deviennent bien moins cheres. Elle ne craint point de ſubir la loi du vendeur dans l'achat des beſoins de ſes navires ou de ſes cargaiſons, parce qu'elle peut tout prévoir d'avance. Ses marchandiſes ſont mieux choiſies & de meilleure qualité, parce qu'elle n'eſt point obligée d'agir avec précipitation, parce que ſon commerce conſtant & ſuivi lui attache à l'envi les uns des autres, une multitude de Fabricans, d'Artiſans de toute eſpece & de fourniſſeurs qui ont intérêt de conſerver l'occupation & les profits qu'elle leur procure. Ils reçoivent ſa loi, ils la font au contraire au Négociant iſolé qui arme un vaiſſeau.

Si au retour de ſes vaiſſeaux de l'Inde, lors de la vente, la Compagnie ſe trouve trop approviſionnée dans un genre de marchandiſes, elle ne lui laiſſe pas perdre ſon vrai prix; elle n'en met en vente que ce qui eſt néceſſaire à la conſommation:

ces marchandiſes gardées ne tournent point à ſa perte, parce qu'elle en défend de nouveaux achats ou la fabrication, juſqu'à ce que le beſoin lui en faſſe demander. Le commerce libre prive de tous ces avantages le particulier qui arme pour ſon compte. Il faut qu'il vende à l'arrivée pour ſatisfaire à ſes engagemens, & s'il perd, il renonce à tout réarmement. Une Compagnie au contraire peut attendre, peut perfectionner & réformer tous les ans ſes ſpéculations.

Ses aſſortimens étant complets en tout genre, ſes magaſins offrent aux commerçans qui viennent pour acheter de quoi ſatisfaire à toutes leurs demandes. Ils accourent des divers provinces & villes du royaume, pour s'y approviſionner. La réputation des ventes d'une Compagnie y attire même des marchands étrangers des pays qui ne commercent point dans l'Inde, mais qui en conſomment les marchandiſes.

Toutes les nations étrangeres font le commerce de l'Inde par des Compagnies. Les Anglois & les Hollandois, les deux peuples de la terre les plus éclairés sur leurs intérêts & sur ce commerce, ont adopté & conservé ce régime, & on voudroit que nous nous en écartions. Mais quand le commerce des particuliers auroit quelques succès, ce qu'on ne croit pas, ces Compagnies qui font concurrence avec notre commerce national, ayant des fonds immenses, feront avorter par les moindres efforts toutes les spéculations de nos Négocians particuliers. Pour lutter avec elles, il faut leur opposer une masse de fonds qui nous donne lieu de ne rien craindre à cet égard & nous laisse le choix du tems convenable pour exécuter.

Pourquoi donc avec autant d'avantages nos Compagnies se sont-elles ruinées ? L'exercice des droits de la souveraineté, joint à celui du commerce,

les a perdues. Leurs Commis, leurs Agents, leurs Directeurs, révérés dans leurs comptoirs par les naturels du pays, comme les petits despotes auxquels ils sont soumis, se sont laissés éblouir par cette fausse grandeur. Ils sont devenus négociateurs, Ministres, Généraux ; ils ont aspiré aux titres, aux honneurs, aux décorations réservés dans la Métropole, pour récompenses à l'état militaire. Les profits du commerce ont été employés à soudoyer des troupes, à élever des fortifications, à faire la guerre, & les actionnaires des Compagnies ont été ruinés.

Tant que les Compagnies ne se mêleront que du commerce, il leur procurera des gains, & toutes celles qui se concentreront dans ces seules opérations prospereront. Une Compagnie ainsi réglée pourra même étendre beaucoup notre commerce, parce que, assurée de profits certains, elle peut les modérer pour

accroître ſon débit, & après être parvenue par ſes premiers efforts à approviſionner la France en marchandiſes de l'Inde, elle pourra par la ſuite partager, avec les Anglois & les Hollandois, l'avantage de fournir aux beſoins des Etats de l'Europe qui ne font aucun commerce en Aſie.

Le commerce d'Inde en Inde, dont les Anglois & les Hollandois tirent un ſi bon parti, doit être examiné ſéparément & mérite d'être encouragé. Mais comme ce genre de ſpéculation tient à des objets particuliers & locaux; comme il n'a aucun rapport direct à l'approviſionnement du royaume; comme il eſt à la portée des forces des particuliers; comme l'inſtant à ſaiſir pour exécuter doit être vu de près & mis à profit ſans délai; comme enfin l'économie de ceux qui entreprennent, & leurs connoiſſances perſonnelles influent ſur le ſuccès, on croit que cette branche doit être aban-

donnée

donnée à l'activité & aux talens des Marchands & Négocians particuliers qui vont s'établir dans l'Inde. Les Anglois en réservant à leur Compagnie les transports & la vente exclusive en Europe de toutes les marchandises de l'Inde, ont conservé aux particuliers qui y passent, le droit d'y négocier & d'y armer pour le commerce d'Inde en Inde. C'est à ce privilége qu'ils attribuent le progrès de cette branche particuliere de commerce: ses fruits retourneront toujours au profit de la Métropole. Les particuliers qui s'enrichiront dans ce trafic, réaliseront leurs gains & reviendront en France pour en jouir dans le repos.

Tout ce qu'on vient de dire prouve que le commerce de l'Inde n'est pas d'une nature à pouvoir soutenir les révolutions de la concurrence qu'admet la liberté, & qu'il prospérera sous l'administration d'une Compagnie gouvernée

par des chefs éclairés & qui ne se mêlera que de conduire son commerce.

Troisieme Question.

Le Roi doit-il se réserver l'exercice de la souveraineté dans l'Inde ?

On a fait voir, en traitant la précédente question, le danger que couroit une Compagnie en se chargeant de l'exercice de la souveraineté. Il est nécessaire de développer ici les raisons qui militent, pour que le Roi se le réserve, & se charge de toutes les dépenses qui en sont la suite.

Quelques voyages dans l'Inde, hasardés par des aventuriers, ou dûs à la hardiesse de négocians particuliers, nous avoient seulement appris que nous pouvions essayer de nous y établir, à l'exemple des nations qui nous y avoient devancées.

M. Colbert, ſentant l'avantage pour la France d'aller chercher elle-même les marchandiſes qu'elle conſommoit, forma en 1664 notre premiere Compagnie des Indes. La puiſſance des Portugais en Aſie étoit dès-lors anéantie. Les Hollandois, qui s'étoient élevés ſur leurs ruines, y affermiſſoient la leur. Batavia, fondé en 1620, étoit déja leur principal comptoir, mais bien éloigné encore de l'accroiſſement qu'il a pris depuis, & de l'état brillant où le commerce qui s'y eſt réuni l'a porté. Les Anglois s'étoient brouillés avec les Hollandois, en voulant former des établiſſemens ſemblables au leur. Mais leur état de foibleſſe dans l'Inde ne donnoit pour lors rien à appréhender. Louis XIV, dont la puiſſance étoit déjà reſpectée & redoutée en Europe, ne craignit point que les projets de ſon Miniſtre fuſſent contrariés par les Hollandois qu'il ſe propoſoit d'humilier. La protection manifeſte qu'il promit à la nouvelle Com-

pagnie fut considérée comme un boulevard qui devoit les intimider & la garantir de tous troubles. L'exercice de la souveraineté que l'on donna à cette Compagnie parut suffisant pour la faire respecter des habitans de l'Inde ; mais on ne prévît pas que ce poids croissant en pesanteur l'écraseroit un jour.

L'État politique de l'Inde, & les intérêts des puissances de l'Europe ont bien changé depuis. La défense de nos Colonies, le partage des avantages du commerce sont les causes des dernieres guerres que nous avons soutenues. Il ne s'agit plus aujourd'hui de garantir de foibles postes au-delà des mers contre les assauts des peuples barbares, & sans discipline militaire, chez lesquels on les avoit établis pour la protection de notre commerce. On a à y conserver de grandes villes, des provinces détachées de l'empire, à lutter contre des puissances Européennes plus solidement établies que nous dans ces

contrées éloignées. Des flottes & des armées nombreuſes ſe tranſportent d'une extrémité de la terre à l'autre, pour aller faire une guerre ſuivie, former des ſiéges, livrer des batailles dans des pays où l'on ne voyoit autrefois paroître que quelques aventuriers occupés de pillage. Dans cet état des choſes, peut-on charger une Compagnie de commerce de défendre & de conſerver de telles poſſeſſions ſur les profits de ſon négoce ? Elle ſe ruinera ſans mettre aucunes places à l'abri de la premiere inſulte : il faudra entreprendre une nouvelle guerre, dépenſer des milliards pour obtenir de ſe les faire rendre démantelées.

L'utilité que la nation peut retirer du commerce qu'elle fait directement dans l'Inde étant évidemment prouvée, il paroît que le Roi doit ſe charger ſeul de la garde, de l'entretien des fortereſſes, & de la défenſe de nos poſſeſſions.

On convient que cette charge paroîtra

pesante pour l'État ; elle sera cependant allégée par les revenus des territoires annexés à nos possessions par les impôts qui se levent dans chaque Colonie, & plus encore par l'économie qu'on peut mettre dans toutes ces dépenses. D'ailleurs, il est juste d'ajouter à ce produit direct un produit indirect plus considérable de beaucoup ; savoir la contribution aux impôts ordinaires de tous les sujets du Roi que le commerce de l'Inde fait subsister, & à qui il procure un état & une occupation particuliere dans la Métropole.

Si notre commerce prospere, si nos établissemens s'accroissent, les dépenses de garde se compenseront promptement. L'État n'a-t-il pas été obligé de fournir pendant long-tems des sommes considérables, pour les frais des établissemens civils & militaires de Saint-Domingue ? Actuellement les impôts qui se levent dans cette Colonie payent toutes ces dé-

penſes en temps de paix. Le Tréſor Royal reçoit en entier, & ſans aucune ſortie, le produit des droits de domaine d'occident, & de conſommations qui ſe perçoivent ſur les productions de cette Colonie, droits qu'on peut évaluer ſans exagération à 8 ou 10 millions. Les Anglois & les Hollandois, après avoir beaucoup dépenſé dans l'Inde, en retirent aujourd'hui des avantages qui ſont le plus fort ſoutien de leur puiſſance : eſpérons-en autant.

Toutes ces réflexions ne feront point revenir ceux qui tiennent à l'ancienne conſtitution de la Compagnie des Indes. Ils réclameront toujours l'exercice de la ſouveraineté. Ils diront que le principal pouvoir étant confié à des Officiers du Roi, ils en profiteront pour élever leur fortune particuliere aux dépens du commerce réſervé à la Compagnie ; & que ſes employés ſeront perpétuellement troublés & contrariés dans leurs fonctions :

ces contraintes ne ſont point à appréhender ſous un Gouvernement éclairé.

En effet, le commerce attribué à une Compagnie étant bien conſtaté, bien réglé par une loi poſitive, ne pourra pas être troublé ſi aiſément qu'on l'aſſure, & ſon privilége enfreint impunément. Mais ſuppoſons que les Officiers établis pour le protéger & le ſoutenir, oublient leurs devoirs, ſuppoſons qu'ils malverſent. Cela ne détruit point tout ce qu'on a dit contre l'abandon de l'exercice des droits de la ſouveraineté à une Compagnie. Cela prouve ſeulement que s'il ſe trouve des Officiers ſupérieurs qui abuſent de leur pouvoir, ou malverſent dans leur place, on a droit d'attendre de la ſageſſe du miniſtere & de la juſtice du Roi, qu'ils ſeront promptement rappellés & remplacés par des hommes plus honnêtes.

On inſiſtera encore, & on dira qu'il y aura plus d'économie pour le Roi à donner une ſomme fixe à une Compagnie,

pour le payement des garnisons, & pour la construction & l'entretien des fortifications.

Mais delà il naîtra deux grands inconvéniens.

Premierement, les troupes de la Compagnie, composées d'Officiers & de Soldats, moins bien choisies, ne seront jamais aussi bonnes que des troupes royales.

Secondement, cet arrangement forcera le ministere de nommer des Commissaires pour surveiller l'emploi des sommes que le Roi donnera à la Compagnie pour l'entretien des troupes & des fortifications; le devoir de ces Commissaires étant de veiller à cet objet principal, ils s'en occuperont toujours de préférence; & par leur prépondérance dans l'administration de la Compagnie, si les fonds leur manquent, comme cela arrivera infailliblement, ils feront ressource avec les profits du commerce, & les actionnaires en seront privés.

Il eſt donc de l'intérêt de l'État que le Roi ſe conſerve l'exercice de la ſouveraineté dans les établiſſemens de la nation dans l'Inde, & qu'il continue d'en ſupporter les charges.

Quatrieme Queſtion.

Les dépenſes que coûtent à l'État la conſervation de nos établiſſemens à l'eſt de l'Afrique & dans l'Inde peuvent-elles ſe modérer? & ayant tant à faire pour y rendre notre commerce brillant, l'État des finances du Royaume permet-il des ſacrifices ſuffiſans pour opérer cet avantage?

Cette queſtion n'eſt pas ſuſceptible d'être diſcutée à fond par de ſimples particuliers. Les vrais motifs de déciſion doivent reſter dans le ſecret du miniſtere. On ne ſe peut permettre que quelque réflexions générales

Il eſt conſtant d'abord qu'on diminuera de beaucoup les dépenſes de notre Colonie de l'île de France, & de tous les poſtes qui en dépendent, ſoit en réduiſant les troupes qui y ſont entretenues au ſeul nombre d'hommes néceſſaires, ſoit en ſupprimant toutes les places qui paroîtront inutiles, comme on l'a déjà obſervé ; mais la plus grande économie ſera toujours d'y améliorer & encourager l'agriculture. Les denrées & toutes les choſes de premiere néceſſité tomberont alors de prix par l'abondance, ce qui diminuera les dépenſes du Roi de plus de moitié.

Nous n'avons de poſte important à garder dans l'Inde que Pondichéry. Nos comptoirs de Mahé, de Karikal & de Chandernagor doivent peu coûter. Le territoire annexé à Pondichéry, & celui dépendant de Karikal donnent un produit qui doit fournir à une partie de cette dépenſe.

Dans notre poſition actuelle, la Marine

fixant principalement les yeux de l'Administration, il eſt à préſumer que le Roi & ſes Miniſtres, après avoir peſé ce que permet la ſituation des finances, lui deſtineront autant de fonds qu'il ſera poſſible, ſans nuire au beſoin réel des autres ſervices, & que ſes fonds ſeront répartis par le Miniſtre de la Marine, dans une proportion relative aux beſoins des divers départemens qui forment ſon miniſtère.

Si ce Miniſtre peut, ſur les fonds deſtinés aux armemens, tenir une eſcadre légere de frégates & de corvettes dans l'Inde, elle y fera reſpecter le pavillon de la nation, en ſe montrant dans les lieux où il ſera néceſſaire. On en pourra détacher quelques petits bâtimens, pour perfectionner les découvertes déjà faites, ou pour en faire de nouvelles utiles à la navigation & à nos colonies; & ces entrepriſes qui exigent le calme de la paix, formeront à l'Etat des Officiers ayant la

pratique de ces mers, & propres à y ſervir.

Si le Miniſtre, pour parer aux événemens imprévus, tient toujours prêts dans les Arſenaux de Marine en France, les approviſionnemens néceſſaires pour ſecourir nos Colonies, il pourra dès les premieres apparences d'une rupture, y faire paſſer des renforts de troupes, avec tout ce qui eſt néceſſaire pour les mettre en état d'agir. Nos Ports ſont mieux placés que ceux des Anglois & des Hollandois. Nous pouvons partir les premiers; & notre conſtitution qui nous conſerve un état militaire conſidérable, nous donne la facilité d'envoyer bien plus promptement qu'eux des troupes dans nos Colonies. C'eſt un grand avantage, en cas de guerre, de pouvoir agir les premiers. Ayant cette aſſurance, on peut économiſer bien des dépenſes dans la paix.

Quant aux fonds deſtinés particuliérement au ſoutien de nos établiſſemens

au-delà du Cap de bonne-Eſpérance, on ne doit pas douter que le Miniſtre de la Marine après avoir pourvu aux dépenſes de garde & d'entretien, avec autant d'économie que de prudence, n'employe avec les mêmes ſoins & la même ſageſſe, les ſurplus qui lui reſteront, à l'exécution des projets les plus utiles à l'avancement & l'amélioration de notre commerce & de nos Colonies.

L'EXPLOITATION du commerce de l'Inde, eſt accordée pour un tems limité à une Compagnie.

Après la diſcuſſion la plus approfondie des queſtions précédemment établies, après pluſieurs comités entre les Miniſtres & un rapport détaillé au Conſeil, le Roi ſe décida à accorder pour ſept ans à une Compagnie purement mercantille, le commerce de l'Inde. Le Miniſtre des

finances, arrêta au mois de Février 1785 les conditions de son établissement. Il parut le 14 Avril suivant, un Arrêt qui régla la maniere dont elle exerceroit son commerce & ses droits; pour que tous les citoyens pussent avoir part aux avantages de ce commerce, en fixant ses fonds à vingt millions, il fut décidé qu'ils seroient divisés en vingt mille portions d'intérêts. On n'entrera point ici dans la discussion des articles de cet Arrêt qui est entre les mains de tout le monde.

Mais comme le Ministre avoit reconnu l'excès des introductions frauduleuses en contravention des loix prohibitives, il fut rendu le 10 Juillet de la même année, un Arrêt du Conseil pour en arrêter le cours. Le premier effet de cet Arrêt, fut d'intimider les fraudeurs, les fortes maisons qui, depuis vingt ans s'étoient établies en Flandre & en Suisse, dont tout le commerce rouloit sur ces introductions, hésitèrent pour les continuer. Les assu-

Arrêt du 10 Juillet 1785.

rances d'introduction montèrent de trois pour cent à dix ; les marchands débitans de Paris, qui craignoient de recevoir difficilement des marchandises par cette voie, & plus encore que ces maisons ne leur retirassent les crédits qu'elles leur faisoient, s'élevèrent contre cet Arrêt. Ceux d'Alsace & des autres Provinces qu'il gênoit également, les imitèrent. Le Ministre fut assailli de réclamations. Au contraire, les principaux Manufacturiers en toiles d'impression de l'intérieur du Royaume, regardant cet Arrêt comme très-favorable à leur travail, firent des représentations pour le maintien de cette loi, qui ôtoit aux étrangers & aux Provinces réputées étrangères des avantages qu'elles avoient sur eux & qu'elles n'auroient jamais dû avoir.

On n'entrera point dans le détail de ces controverses ; mais l'Administration en annonçant sa résolution de détruire les introductions frauduleuses & de favoriser

voriſer le commerce vraiment national, préféra dans l'exécution de ce deſſein, les moyens les plus doux. On accorda des permiſſions d'introduire des marchandiſes, en payant les droits, à tous ceux qui préſenteroient des motifs ſpécieux pour les obtenir (*a*) : & pour que les Manufacturiers de toile d'impreſſion de l'intérieur du Royaume, puſſent trouver à l'Orient, dequoi s'approviſionner ; le Miniſtre des finances autoriſa la Compagnie à acheter dans les ventes étrangeres, pour pourvoir à leurs beſoins : il eſpéroit que ces marchandiſes étant jointes à celles qu'apporteroient à l'Orient les vaiſſeaux particuliers qui avoient obtenu des permiſſions d'aller dans l'Inde, le commerce trouveroit à s'y approviſionner, & qu'une vente bien aſſortie diminueroit les intro-

(*a*) Il eſt entré, en vertu des paſſe-ports délivrés, deux cents quinze ou deux cents ſeize mille pieces de toiles, & ce n'eſt pas exagérer de dire qu'il en eſt entré le double en fraude de tous droits.

ductions en fraude de tous droits ; cependant les premieres allarmes étoient dissipées, & les assurances d'introduction, thermomètre de la fraude, étoient retombées à trois & quatre pour cent.

Envoi d'Avisos dans l'Inde.

La nouvelle Compagnie des Indes ne perdit point de tems, dans ses dispositions, pour donner à son commerce toute l'activité dont il pouvoit être susceptible ; elle envoya deux avisos dans l'Inde, l'un à Pondichery, & l'autre au Bengale, pour y porter ses ordres, ses agents & les fonds nécessaires à ses premieres opérations. Le Roi lui céda le Dauphin qu'il avoit armé à ses dépens pour la Chine ; elle lui rembourſa toutes ses avances, & s'occupa ensuite de l'armement de huit vaisseaux qui devoient former sa premiere expédition & partir dans les premiers mois de l'année 1786. Ces dispositions donnerent de la faveur à ses actions.

Jeu sur les actions.

Le goût du jeu sur les effets publics, étant passé de Londres à Paris, avec toutes

les fineſſes qu'employent les Stock-Jobbers ou Agioteurs de Londres, il ſe forma deux partis à la bourſe de Paris, qui prirent des ſurnoms, & qui furent plus généralement diſtingués par le nom de joueurs à la hauſſe, & par celui de joueurs à la baiſſe. Les trois derniers vaiſſeaux armés pour la Chine, avoient rapporté des retours avantageux, & donné des profits conſidérables aux intéreſſés. Les joueurs à la hauſſe ſuppoſant des profits auſſi heureux dans les opérations de la nouvelle Compagnie, portèrent les actions à un prix fort au-deſſus de leur vraie valeur. Les joueurs à la baiſſe au contraire, qui s'étoient obligés à leur livrer beaucoup d'actions, ſans en avoir en leur poſſeſſion, cherchèrent à les faire tomber, pour pouvoir s'en procurer, & les leur livrer ſans perte, quoique le jeu du parti à la hauſſe, ſoit moins nuiſible à l'état, puiſqu'il ne tend qu'à ſoutenir & à augmenter le prix des effets publics, au-

lieu que les joueurs à la baisse n'opérant que pour les décrier, nuisent au crédit national : le Gouvernement ne considéra que l'irrégularité de ces marchés, il annulla tous les compromis ; mais l'Arrêt du Conseil qui avoit été rendu pour détruire ces jeux abusifs, ne put en arrêter la fureur, & les deux partis continuèrent à travailler pour s'entre-détruire.

L'Administration de la Compagnie des Indes, qui n'étoit entrée pour rien dans toutes ces manœuvres, qui les voyoit avec peine, tranquille à cet égard, étoit harcelée par tous ceux dont son établissement blessoit les intérêts particuliers.

D'un côté, si les Négocians qui s'étoient ruinés à faire le commerce de l'Inde, applaudissoient, dans le silence de leur retraite, à l'établissement d'une Compagnie, les armateurs, qui, dans ce même commerce, s'étoient procurés des bénéfices, en obtenant des marchandises à fret des Anglois, guidés par l'avidité

du gain qui ternit si souvent les opérations de commerce, espéroient faire encore dans l'Inde quelques voyages heureux, par la même manœuvre; taisant leurs vues secretes, ils faisoient sonner fort haut les mots de liberté & de monopole; & en attendant qu'ils pussent attaquer directement la nouvelle Compagnie, ils sollicitoient perpétuellement & par toutes sortes d'intrigues, des permissions particulieres d'envoyer des vaisseaux dans l'Inde: elles leur furent refusées.

Mémoires publiés pour décrier la Compagnie.

D'un autre côté, les marchands habitués aux introductions frauduleuses, se reunirent pour répandre à l'appui d'une consultation, un mémoire fait à dessein de décrier la nouvelle Compagnie. Ils s'adressèrent, pour le rédiger, à un Jurisconsulte qui pût par son éloquence, faire valoir les armes dont ils vouloient se servir pour lui nuire; ce mémoire ne détruit point les motifs rapportés dans

le préambule de l'Arrêt du Conseil du 14 Avril 1785, qui sont le résultat des discussions, qui avoient déterminé le Roi & son Conseil à confier le commerce de l'Asie, pendant sept ans, à une nouvelle association. Mais le Ministère qui étoit convaincu que, sous le régime de la liberté, le commerce de l'Inde, ne pouvoit prospérer, crut qu'on ne devoit pas attaquer la nouvelle expérience qu'il lui plaisoit d'essayer, pour connoître si par une autre marche on réussiroit mieux. Il pensa qu'avant de renoncer à cette tentative, il falloit qu'il eût vû les effets de son exécution.

La question agitée dans cette consultation, sur la légalité de l'établissement de la nouvelle Compagnie, tenant absolument aux formes, on estima au Conseil que le Roi ayant par un Arrêt, suspendu le privilége de l'ancienne Compagnie des Indes, de commercer seule en Asie, & rendu libre ce commerce, jusqu'à ce qu'il

lui plût autrement en ordonner, il pouvoit également accorder par un autre Arrêt, à une association nouvelle, l'exercice exclusif de ce commerce pour un tems limité. En effet le privilége de l'ancienne Compagnie n'étoit pas supprimé, mais l'exercice de son commerce seulement suspendu, & on ne s'étoit déterminé à le suspendre, que parce qu'elle ne pouvoit le continuer sans des secours du Gouvernement ; secours immenses, qu'il avoit reconnu que le Roi ne pouvoit fournir.

Au surplus l'Arrêt du Conseil du 14 Avril 1785, porte que toutes lettres nécessaires seront expédiées sur icelui. Si on juge à propos d'en faire sceller : le Ministre qui a sous son administration directe, la nouvelle Compagnie, ordonnera, quand il le croira convenable ou nécessaire, leur expédition ; & on ne doute pas que l'évidence des motifs d'utilité qui ont déterminé le Roi & son Conseil à faire l'épreuve du travail d'une

Compagnie purement mercantille, ne frappe également les Magiſtrats chargés de la vérification des Lettres-Patentes.

La grande diſcuſſion dans laquelle l'auteur du mémoire entre ſur le droit d'oppoſition aux Arrêts du Conſeil, n'eſt pas celle qui a dû le moins intéreſſer ſes lecteurs, puiſqu'elle eſt le boulevard de la ſureté des droits du citoyen, & la ſeule reſſource qu'il ait pour éclairer la religion du Roi ſurpriſe ou trompée ; mais ce droit n'étoit point conteſté à ceux qui le reclamoient, leurs repréſentations ont été admiſes & entendues : comme elles ramenoient aux queſtions du fond déjà diſcutées & jugées, on penſa qu'il n'y avoit pas lieu de les traiter de nouveau.

On penſa auſſi que la contrebande nuiſant également au cômmerce de la nouvelle compagnie, aux manufactures de l'intérieur du Royaume & à l'intérêt des finances, il falloit maintenir l'exécution de l'Arrêt du Conſeil du 10 Juillet 1785,

qui ne faisoit que renouveller les dispositions des loix promulguées pour la réprimer. Enfin les gens sans passions n'ont reconnu dans les déclamations répétées sans cesse, que les cris des fraudeurs, & non la voix du citoyen.

Départ des vaisseaux de la premiere expédition de la Compagnie.

La Compagnie au lieu de s'occuper de ces attaques, s'employoit sérieusement à presser ses armemens, elle fit partir pour l'Inde & pour la Chine, en Mars & Avril 1786, huit grands vaisseaux, dont la mise dehors, y compris les fonds qu'elle envoyoit dans l'Inde, excédoit dix-huit millions.

Premiere vente à l'Orient.

Elle provoqua ensuite une vente à l'Orient, où mêlant les marchandises d'assortiment qu'elle s'étoit procurée à Copenhague & autres ventes étrangéres, avec celle rapportées de l'Inde par le commerce particulier, en 1785, les marchands de l'intérieur du Royaume trouverent à se pourvoir de leurs besoins; cette vente s'éleva à plus de dix millions.

Le Dauphin étant revenu de la Chine & plusieurs navires du commerce particulier de l'Inde, on provoqua une seconde vente au mois d'Octobre de l'année 1786, où la Compagnie joignit de même, les marchandises qu'elle s'étoit procurée pour assortiment aux ventes étrangeres. Cette derniere vente réussit encore mieux que la premiere, & monta à vingt-quatre ou vingt-cinq millions; des marchands de tout le Royaume y parurent en grand nombre, & retournèrent chez eux bien pourvus & satisfaits.

Deuxieme vente.

Les marchandises choisies tirées de l'étranger par la nouvelle Compagnie, plurent au commerce, & facilitèrent aux armateurs particuliers, l'écoulement des toiles communes qu'ils avoient rapportées, qui seules exposées en vente, se seroient mal vendues. C'est ainsi que la Compagnie s'est justifiée du reproche qui lui a été tant de fois fait d'avoir acheté des marchandises à l'étranger, & d'y avoir momenta-

nément employé une partie de ſes fonds : elle a fait par cette opération le bien de ceux qui s'élévent contre ſon établiſſement.

Mais l'inſuffiſance & l'abus du commerce particulier ont été en même-tems démontrés au miniſtère, par le grand nombre de marchandiſes appartenantes aux Anglois, rapportées par ces armateurs, & confondues avec celles qu'ils avoient achetées pour leur compte.

Doublement des actions.

Pendant ces opérations, la Compagnie s'occupoit de préparer ſa deuxieme expédition. On lui avoit reproché d'avoir entrepris ſon commerce avec des fonds inſuffiſants; elle auroit juſtement encouru ce reproche, ſi ſon intention n'eût pas toujours été de les augmenter. Elle avoit prévu ce cas dans ſes ſtatuts; elle demanda & obtint du Miniſtère que ſes fonds fuſſent doublés, & par un Arrêt du 21 Septembre 1786, le Roi a porté de vingt à quarante millions, ſes fonds &

la durée de ſon privilége fut en même-tems prolongée à quinze ans : l'opération du doublement des actions s'eſt faite avec la plus grande juſtice, les propriétaires des vingt mille premieres portions d'intérêts ayant été ſeuls admis à acquérir les ſecondes.

Seconde expédition pour l'Inde.

La Compagnie a armé cette année dix vaiſſeaux, dont le port monte à ſept mille tonneaux, & qui ſont appareillés ſucceſſivement pour leur deſtination, depuis la fin de Janvier, juſqu'à celle d'Avril ; elle a employé à cette expédition dix-neuf millions.

Il lui eſt arrivé depuis deux vaiſſeaux du Bengale, un de la Côte de Coromandel, & un de la Chine, & elle en attend encore deux cette année : ces retours ne rendant plus ſes achats chez l'étranger néceſſaires, elle a rappellé les agens qu'elle avoit envoyés à Copenhage & à Liſbonne.

Il eſt arrivé auſſi à l'Orient pluſieurs navires particuliers de l'Inde.

Les magasins de cette ville regorgent actuellement de marchandises ; le négoce avoit indiqué une vente pour le mois de Juillet de cette année, mais aucun marchand ne s'y étant présenté, ceux qui l'avoient provoquée, ont été obligés de la remettre.

Cette remise a fait agiter une question déjà débattue, & qui n'a pas été jusqu'à présent bien éclaircie.

A combien monte la consommation annuelle du Royaume, en marchandises de l'Inde ?

Diversité d'opinions sur la consommation des marchandises de l'Inde dans le Royaume.

On n'a à cet égard que des à-peu-près : MM. les Fermiers-Généraux l'évaluent, d'après les déclarations qu'ils reçoivent ; mais leurs évaluations sont trop foibles, parce qu'ils ne peuvent connoître les introductions en fraude. Celle des négocians & marchands n'est pas plus juste, parce qu'elle n'est faite que sur des estimations qui n'ont pour base aucuns calculs certains. La plus vraisemblable,

eſt celle qui veut qu'elle s'éléve à environ quarante millions; mais à cet égard l'on n'eſt point encore d'accord ; & des marchands en gros très-éclairés, qui ſont depuis long-tems dans l'uſage de ſuivre les ventes, & qui approviſionnent perpétuellement les marchands en détail de la Capitale, & de toutes les Provinces du Royaume, la ſoutiennent beaucoup moindre. La remiſe des ventes provoquées à l'Orient, la quantité de marchandiſes invendues qui ſe trouve actuellement dans cette Ville ſemble favorable à leur opinion : mais ce qui paroît de plus certain, c'eſt que les marchandiſes tomberont beaucoup de prix à la prochaine vente.

Nouvelles réclamations contre le privilége de la Compagnie.

Cet événement rendra plus douteux le ſuccès des expéditions dans l'Inde ; cependant cette crainte n'a point ralenti l'ardeur des négocians qui voudroient renverſer la Compagnie; quoiqu'en très-petit nombre, le commerce de l'Inde ne ſupportant pas l'envoi d'une grande quantité de

vaiſſeaux, ils ont fait ſouſcrire chacun dans leur Ville à leur demande, les négocians leurs amis, pour lui donner un caractère apparent de demande générale du commerce. Ils ont préſenté des mémoires à ceux de MM. les Notables, auprès deſquels ils s'étoient procurés de l'accès. Mais que veut dire cet accueil ? ſinon le deſir qu'avoient ces chefs de la nation, d'approfondir l'expoſé de ces mémoires, & les moyens qu'ils contenoient.

Profitant des changemens dans le Miniſtere, ces mêmes négocians ont préſenté auſſi des mémoires aux nouveaux Miniſtres : ils ont enfin réuſſi à faire dénoncer l'établiſſement de la nouvelle Compagnie des Indes au Parlement, ſous pretexte que n'étant pas revêtu de Lettres-Patentes, il étoit illégal. Mais ſoit que le Miniſtère retienne leur demande, comme objet de pure adminiſtration, ſoit qu'on admette la connoiſſance que le Parlement deſire en prendre, les actionnaires de la nouvelle Com-

pagnie, doivent se flatter qu'ils seront entendus, & que les Ministres ou les Magistrats examineront la grande question que ces nouvelles attaques présentent. Ils espèrent qu'ils se convaincront que le bien de l'État, la Justice & l'intérêt des Finances, qu'on dit être violé par l'établissement de leur Compagnie, parlent en leur faveur.

Le bien de l'Etat est, que le commerce de l'Inde soit vraiment national. L'expérience ayant démontré que tous ceux qui ont fait ce commerce pour leur propre compte, se sont ruinés : ceux qui en sollicitent la liberté, ne le font que pour se rendre les Voituriers & les Commissionnaires des Anglois.

Par le commerce libre exercé ainsi, tous les bénéfices que pourra donner ce commerce, passeront à l'étranger, au préjudice de notre balance. Si on le conserve à une Compagnie purement mercantille, qui par son essence ne peut se mêler

mêler d'aucune opération étrangère à ſon commerce, tous les bénéfices reſteront en France.

Par le commerce libre, dix à douze Armateurs, au plus, des différens ports du Royaume, pourront gagner une commiſſion avantageuſe; par la conſervation de la Compagnie, quarante mille propriétaires de portions d'intérêts, partageront les profits de ce commerce.

Si on le rend libre, on ne peut pas régler ce commerce, qui plus que tout autre demande à l'être, & on ne ſera jamais certain de l'approviſionnement du Royaume. Par le travail d'une Compagnie opérant avec quarante millions, on ſera certain de l'approviſionnement du Royaume, & toutes ſes ſpéculations, tendront à ce but.

Pour ſoutenir le commerce de l'Inde, il faut ſoutenir les ventes: les marchandiſes qu'on y préſente à l'acheteur ſont ſubdiviſées en plus de cinquante eſpèces; &

chaque espèce de marchandise en différentes classes ou qualités. Si le tout manque de proportion en qualité ou en quantité, la vente n'est pas assortie; & si la vente n'est pas assortie, le marchand quitte & va se pourvoir ailleurs.

La liberté du commerce peut-elle admettre le concert d'opérations nécessaires pour effectuer cet assortiment? Une Compagnie au contraire a l'avantage de pouvoir être sûre d'assortir convenablement ses ventes.

Si le Gouvernement a de grands arrangemens à prendre dans l'Inde, soit pour le soutien de nos établissemens, soit pour l'exécution de conventions de commerce, avec quelques Nababs ou Princes ou avec quelques Compagnies, comme celles proposées relativement à la Compagnie des Philippines, trouvera-t-il les mêmes moyens pour seconder ses vues, dans quelques marchands commissionnaires des étrangers, que dans une Compagnie,

à laquelle la masse de ses fonds rend convenables les plus grandes entreprises.

On pourroit pousser bien plus loin cette comparaison ; on s'arrête, pour ne point étendre cette discussion, & ne pas répéter ce qu'on à déjà dit, en traitant les diverses questions qu'on à agitées. Il est aisé de voir en mettant en paralelle, toutes les opérations du commerce de l'Asie rendu libre, & toutes celles de ce même commerce, dirigé par une Compagnie purement mercantille, de quel côté l'Etat doit attendre plus d'avantages.

Après avoir examiné ce qu'éxige le bien de l'Etat qui doit être préféré à tout, voyons ce que demande la justice distributive vis-à-vis des actionnaires : ils ont avancé, par confiance dans les promesses du Gouvernement, quarante millions pour jouir pendant quinze ans d'un commerce exercé dans toute l'Europe, par des compagnies, exercé de même en France pendant plus d'un siècle. Le Roi a déclaré qu'il les in-

vitoit à y verſer leurs fonds, parce qu'il avoit reconnu que le commerce livré à la liberté, ne pouvoit pas proſpérer. Le Gouvernement ayant voulu eſſayer l'épreuve du travail d'une Compagnie purement mercantille, peut-il dépouiller juſtement ſes actionnaires avant qu'ils ayent reçu encore un ſeul dividende, un ſeul denier d'inrérêts de leurs avances? Peut-on avec juſtice, après deux ans d'attente, après qu'ils ont fait toutes les dépenſes néceſſaires pour rétablir ce commerce, & lui rendre ſon activité, les en priver contre le texte des conventions faites avec eux, & cela au détriment de la confiance & du crédit public? Quelles indemnités n'auront ils pas lieu de reclamer, leur fortune & leur propriété étant ainſi attaquées.

Les cris de quelques particuliers, qui, par une fauſſe application du principe de la liberté du commerce, cherchent à faire illuſion; tandis qu'ils ne travaillent que

pour leurs intérêts personnels, au préjudice des vrais intérêts du commerce national, sont ils si respectables, qu'il faille pour servir leurs vues, violer les droits de quarante mille citoyens, porteurs d'actions ?

Enfin, en quoi l'établissement de la nouvelle Compagnie blesse-t-il l'intérêt des finances ? Le seul avantage qui lui est accordé, est l'exemption du droit d'Indult auquel l'ancienne Compagnie n'étoit point assujettie, & dont le consommateur profite plus que la Compagnie.

Mais quand cette exemption ne lui auroit pas été concédée, pour la dédommager des frais d'entretien des magasins & des divers comptoirs, dont elle a été chargée, on diroit encore que ce droit ne devoit pas être continué, parce qu'il est diamétralement opposé au bien du commerce national, & qu'il favorise l'introduction des marchandises étrangères.

Ce droit qui est de cinq pour cent du

prix de la vente des marchandiſes importées par les navires François, ne peut ſe frauder, puiſqu'il ſe léve ſur le prix des adjudications faites dans une vente publique : au contraire les droits qui ſe perçoivent à l'entrée du Royaume ſur les marchandiſes provenant du commerce étranger, peuvent aiſément s'éluder, puiſque l'introduction furtive, & l'aſſurance de cette introduction ſe payent moins de cinq pour cent. Ainſi en chargeant le commerce national d'un impôt de cinq pour cent, on le charge plus dans le fait, que les marchandiſes du commerce étranger qui paroiſſent aſſujetties à un plus fort droit ; & on rend la défenſe d'introdution de celles prohibées illuſoire ; car, il eſt conſtant qu'il en coutera moins au marchand pour introduire en fraude, que pour faire ſon commerce loyalement. Il eſt une obſervation très-eſſentielle à faire, c'eſt que dans le commerce, un fraudeur qui réuſſit force tous les autres marchands à

le devenir. En effet il ne fraude que par l'espoir de pouvoir vendre ses marchandises à meilleur marché, & s'il réussit à les établir à un prix plus favorable, il s'achalande, & détruit le débit de tous ceux qui ne l'imitent pas. La suppression du droit d'Indult étoit donc juste, & a été prononcée dans les vues d'une saine politique.

Prenons exemple à cet égard des Espagnols; relisons les dispositions de la cédule, qui établit leur Compagnie des Philippines, dont on a donné un extrait. On y remarquera par-tout que le Roi d'Espagne pour favoriser le commerce de cette Compagnie, qui est la compagnie des Indes de l'Espagne, l'exempte de tous les droits qui auroient pu faire naître l'idée de troubler son commerce par la contrebande, & qu'il réduit si bas les droits qu'il ne supprime point, qu'il ôte au fraudeur tout appas.

D'après ces réflexions, comment a-t-on pu prétendre que l'établissement de

la nouvelle Compagnie étoit contraire à l'avantage des finances.

Venant aux moyens de forme, par lesquels on n'a pas négligé d'ataquer l'établissement de la nouvelle Compagnie, ses actionnaires espèrent qu'on ordonnera, pour la délivrer de tout prétexte à de nouvelles attaques, d'expédier comme le porte son arrêt d'établissement, des Lettres-Patentes qui la confirment dans l'exercice du privilége qui lui a été accordé pour quinze ans. Elle ne redoute point l'examen des Magistrats à qui leur entérinement sera renvoyé.

Oderunt peccare boni virtutis amore.

Nota. Il se répand dans le Public un Mémoire fort volumineux contre la Compagnie des Indes, qu'on attribue à M. l'Abbé de Morelet; & on vient d'apprendre que les Administrateurs de cette Compagnie étoient autorisés à y répondre. On ne doute point qu'ils ne le fassent avec succès.

TABLE
DES MATIÈRES.

Avant-propos, page iij
Précis sur l'état actuel de l'Inde, page 1
État ancien & actuel de la côte orientale d'Afrique, 3
De l'île de Madagascar, 11
Fort Dauphin, 15
Foulpointe, *ibid.*
Baye d'Antongil, *ibid.*
Port de Louquez, *ibid.*
De l'île de Bourbon, 23
De l'île de France, 25
De l'île Rodrigue, 32
De l'île Jean de Lisboa, 33

Des archipels d'îles ſituées près de Madagaſcar, 34
Iſles Commores, *ibid.*
Iſles Amirantes, 35
Iſles Sechelles & Praſlin, 36
Iſle Diégo-Garcias, 38
Côte de Malabar & autres adjacentes, 40
Mahé & comptoirs François, *ibid.*
Calicut, 42
Établiſſemens des Hollandois, *ibid.*
Établiſſemens des Portugais, 43
Côte des Pirates, 44
Bombay, *ibid.*
Surate, 47
Diu, 49
Baſſora, *ibid.*
Maſcate, 50
Moka, *ibid.*
Ceylan, 52
Maldives, 53
Laquedives, 55
Mapelets, *ibid.*
Topas, 56

État présent de l'Indoustan, 56
États de Typo-Sultan, 59
Soubabie du Décan, 61
Nababie d'Arcate, *ibid.*
Des Marattes, 63
Des Patanes, 68
Nababie d'Oude, 69
Les Seiks, *ibid.*
Côte de Coromandel, 70
Pondichéry, *ibid.*
Karikal, 73
Autres comptoirs François, *ibid.*
Établissemens des Hollandois, 75
Établissemens Danois, *ibid.*
Établissemens des Anglois, *ibid.*
Madras, 76
Des cinq circars septentrionaux, 77
Du Bengale, 80
Les Anglois s'en emparent, 81
Revenus du Bengale, 90
Étendue du Bengale, 92
Commerce du Bengale, 94

Chandernagor, 97
Chincura, 99
Bandell, *ibid.*
Frédérich-Nagor, *ibid.*
Des autres Pays de l'Inde, où la Nation a fait paroître son pavillon, 100
Aracan, *ibid.*
Ava & Pégu, 101
Siam, 102
Isles du golfe du Bengale, 103
Isles Nicobar, *ibid.*
Isles d'Adaman, 105
Archipel de Merguy, 106
Malaca, *ibid.*
Pulo Pinang, 107
Camboye, 109
Ponthiamos, 110
Ciampa, 111
Cochinchine, 112
Tonquin, 114
Bornéo, *ibid.*
Isle célebre ou de Macassar, 116
Moluques & île de Java, 117

Balanbagan, 118
Sumatra, 119
Bencolen, 120
Iſles Philippines, 121
Cédule du Roi d'Eſpagne, 123
Iſle Loomot, 132
Du Japon, 133
De la Chine, 134
Macao, 140
Nouvelle Hollande, 142

Réflexions générales, 146
Projets ſur l'exploitation du commerce dans l'Inde, 151
Premiere queſtion. *Le commerce de l'Inde eſt-il avantageux ou défavorable à la nation ?* 155
Seconde queſtion. *Le commerce de l'Inde doit-il ſe faire par une Compagnie, ou être laiſſé libre ?* 164
Troiſieme queſtion. *Le Roi doit-il ſe*

réſerver l'exercice de la ſouveraineté dans l'Inde? 178

Quatrieme queſtion. *Les dépenſes pour la conſervation de nos établiſſemens dans l'Inde, peuvent-elles ſe modérer? & l'état des finances permet-il les ſacrifices qu'exige cette conſervation?* 186

L'exploitation du commerce de l'Inde eſt accordée, pour un tems limité, à une Compagnie, 190

Arrêt du 10 Juillet 1785, 191

Envoi d'Aviſos dans l'Inde, 194

Jeu ſur les actions, *ibid.*

Mémoires publiés pour décrier la Compagnie, 197

Départ des vaiſſeaux de la premiere expédition de la Compagnie, 201

Premiere vente à l'Orient, *ibid.*

Deuxieme vente, 202

Doublement des actions, 203

Seconde expédition de la Compagnie pour l'Inde, 204

Diverſité d'opinions ſur la conſommation des marchandiſes de l'Inde dans le Royaume, 205

Nouvelles réclamations contre le privilége de la Compagnie, 209

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 17, ligne 7, Bombetot; *liſez*, Bombetoc.

Page 18, ligne 8, allant ou revenant de Bombay; *liſez*, allant à Bombay ou en revenant.

Page 29, ligne 3, montrées; *liſez*, montres.

Page 38, ligne 15, par l'emploi des premiers terreins; *liſez*, par l'emploi, en vivres, des premiers terreins.

Page 40, ligne 16, Noirs; *liſez*, Nairs.

Page 41, ligne 9, Noirs; *liſez*, Nairs.

Page 50, ligne 14, le café en effet en ſera; *liſez*, le café en eſt & en ſera.

Page 58, ligne 11, Mehemet Séha; *liſez*, Mehemet Scha.

Page *id.* ligne 13, pillât le pays & enlevât; *liſez*, pillât le pays & en enlevât.

Page 59, ligne 18, de Niſam & Moluk-Souba du Décan; *liſez*, Niſam el Moluk Souba du Décan.

15-48
15-048

Page 60, ligne 6, les Noirs & autres; *lisez*, les Nairs & autres.

Page *id.* ligne 7, qu'il y a réussi; *lisez*, qu'il a réussi.

Page 61, ligne premiere, le fiefs; *lisez*, les fiefs.

Page *id.* ligne 4, Nisam el Motuk; *lisez*, Nisam el Moluk.

Page 73, ligne 5, y a établi une direction; *lisez*, y a établi la direction.

Page 75, ligne premiere, & les petits dépôts; *lisez*, & les petits Despotes.

Page 89, ligne 13, quatorze millions environ; *lisez*, quatorze millions, ou environ.

Page 100, ligne 17, jusqu'en 1777; *lisez*, jusqu'en 1778.

Page 102, ligne 11, à Ragon; *lisez*. à Rangon.

Page *id.* ligne 17, mais nous nous n'en avons pas; *lisez*, mais nous n'en avons pas.

Page 107, ligne 21, Pulo pinang; *lisez*, Pulo pinang.

Page 123, ligne pénultieme & derniere, elle a donné; *lisez*, & elle donne.

Page 152, ligne 19, déja; *rayez ce mot.*

Page 184, ligne premiere, ces contraintes; *lisez*, ces craintes.

Page 195, ligne 19; *mettez un point après le mot* perte.

Page 204, ligne 21, Copenhage; *lisez*, Copenhague.

F I N.

HPP/87/MB

E787
E83a